

5.2

P
L
U
i

PLAN
LOCAL
URBANISME
INTERCOMMUNAL

Arize-Lèze

DOSSIER D'APPROBATION

5_ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

5.2_Orientations d'aménagement et de programmation thématiques

ARRETE LE
28/02/2024

APPROUVE LE
26/03/2025

SOMMAIRE

Préambule

3

1. Qu'est-ce qu'une OAP ?
2. Mode d'emploi d'une OAP thématique

4

5

OAP Commerces & logistiques

6

1. Maintenir et renforcer le tissu commercial de proximité situé en centre-bourg
2. Offrir des possibilités d'installation en zone économique et artisanale afin d'optimiser le foncier économique

8

17

OAP Densification

34

1. Afficher les attentes au niveau de la composition urbaine pour les projets situés en densification
2. Limiter l'artificialisation des sols et l'étalement urbain
3. Illustrer les principes d'aménagement à respecter à partir des orientations du PADD

36

37

40

OAP Biodiversité

43

1. Protéger les continuités écologiques : les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques
2. Assurer une gestion durable des espaces naturels
3. Préserver et maintenir une ressource en eau qualitative et quantitative
4. Intégrer la dimension biodiversité dans les espaces urbanisés

45

53

57

61

OAP Intégration des bâtiments agricoles

77

1. Préserver le caractère patrimonial des constructions agricoles historiques
2. Accompagner l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments agricoles

79

80

OAP risques naturels et résilience

83

1. Planifier pour éviter l'exposition aux risques
2. Atténuer et absorber l'aléa
3. Adapter et aménager l'existant et le futur
4. Valoriser les espaces non artificialisés
5. Intégrer les mesures d'Obligation Légales de Débroussaillage

85

89

93

95

97

OAP Franges habitées

101



1.] PRÉAMBULE

1. QU'EST-CE QU'UNE OAP ?

4

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont un outil d'urbanisme du PLUi qui permet de décliner plus précisément les objectifs du PADD sur des secteurs stratégiques du territoire. Elles permettent en particulier d'encadrer les futurs projets en définissant les grandes composantes des aménagements et les éléments à préserver ou à mettre en valeur à travers le projet. Elles sont établies en cohérence avec les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le Plan local d'urbanisme intercommunal d'Arize-Lèze entend donner une place significative aux OAP et notamment à l'OAP thématique risques naturels et résilience, dans un contexte de changements climatiques croissants et afin d'insuffler une dynamique de projet et une vision prospective de l'aménagement du territoire autour des grands enjeux identifiés.

2. MODE D'EMPLOI D'UNE OAP THÉMATIQUE

La lecture de cette OAP se fait en plusieurs temps :

1

Tout d'abord, je localise mon projet sur le règlement graphique et j'identifie le ou les zonages concernés par mon projet.

2

J'identifie les aléas concernés par le projet.

3

Je dessine mon projet en fonction des orientations prévues à travers l'OAP thématique. Les dispositions réglementaires du PLUi doivent être respectées.

4

Je discute de mon projet avec les services de la communauté de communes et le service instructeur. Le projet doit être compatible avec l'OAP thématique du PLUi d'Arize-Lèze et ne doit pas aller à l'encontre des orientations définies. Le projet doit être conforme au règlement du PLUi et doit respecter l'ensemble des règles qui y sont définies.



2.] OAP COMMERCES & LOGISTIQUES

CONTEXTE :

Sur l'intercommunalité, le commerce connaît depuis 2007 une légère baisse au niveau du nombre d'emploi. L'offre commerciale participe pourtant à la vitalité et au dynamisme d'une commune. L'offre commerciale contribue également au rayonnement économique d'un territoire et contribue à son développement touristique. Même si, l'offre commerciale est plutôt diffuse sur l'intercommunalité, c'est tout de même un secteur dominant sur les communes de Daumazan-sur-Arize, du Fossat, de Lézat-sur-Lèze, du Mas-d'Azil et des Bordes-sur-Arize. Les activités présentielle, à savoir les activités mises en œuvre localement pour la production de biens ou de services représentent 75 % de l'activité économique de l'intercommunalité.

L'offre économique du territoire est concentrée sur les 4 communes identifiées comme polarités (Lézat-sur-Lèze, Le Fossat, Daumazan-sur-Arize, Le Mas-d'Azil) dans le PADD. Une attention particulière sera donc portée sur ces territoires.

LES ORIENTATIONS FIXÉES PAR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- » **Protéger les rez-de-chaussée commerciaux sur les sites stratégiques des centres et des bourgs en interdisant leur changement de destination vers de l'habitat**
- » **Définir une stratégie de développement commercial, artisanal et logistique par la réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique traduisant une armature équilibrée de l'offre**
- » **Permettre la création d'un nouveau commerce de proximité en entrée de ville sur la commune du Fossat**
- » **Pérenniser les activités commerciales en renforçant l'attractivité des centres par des aménagements urbains qualitatifs (espace de stationnement, espace public, ...),**

LES OBJECTIFS DE CETTE OAP :

- 1. Maintenir et renforcer le tissu commercial de proximité situé en centre-bourg**
- 2. Offrir des possibilités d'installation en zone économique et artisanale afin d'optimiser le foncier économique**

1. Maintenir et renforcer le tissu commercial de proximité situé en centre-bourg

Le centre-bourg correspond à l'échelle pertinente en ce qui concerne l'animation locale, la vitalité commerciale, et participe alors pleinement à sa réussite. Pour y parvenir, l'offre commerciale doit optimiser son intégration dans le tissu urbain. Des orientations et des préconisations au niveau des mobilités et de la stratégie foncière et commerciale sont à prendre en compte :

1 > Permettre une accessibilité multimodale des commerces aux habitants afin de répondre à tous les modes de déplacements

- Développement de pistes cyclables et sécurisation des accès aux commerces pour les piétons,
- Création de places de stationnement réglementées dans le temps,
- Développement de places de stationnement en entrée de ville afin de sécuriser les mobilités douces en limitant le trafic de véhicule,

2 > Garantir une offre commerciale de qualité dans le centre-bourg et notamment sur les axes structurants

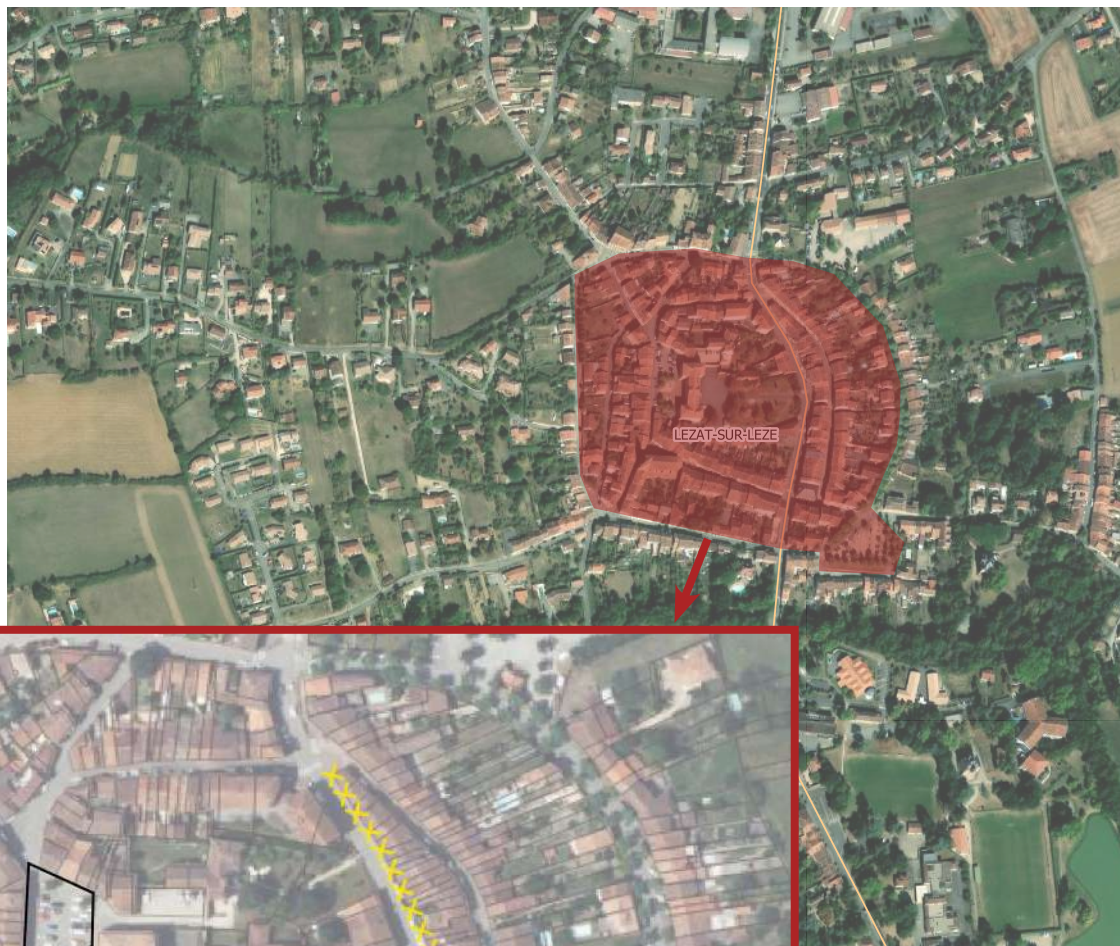
- Préserver la destination commerciale des rez-de-chaussée en empêchant le changement de destination sur les secteurs stratégiques,
- Permettre une diversification des activités commerciales en mobilisant les ressources locales (producteurs locaux, artisans, ...),
- S'appuyer sur le tourisme et la population de passage pour la création d'entreprises,

3 > Adopter une stratégie foncière incitatrice d'implantation commerciale

- Maîtriser le foncier et proposer un prix locatif abordable,
- Instaurer la taxe sur les friches commerciales pour lutter contre la vacance commerciale,
- Mobiliser des outils performants pour l'action foncière tel que l'EPF (fiscalité, règlements, ...).



Marché au Mas-d'Azil, Cittànova



XXXXXX Linéaire commercial à protéger (diversification, règlement...)

↔ Améliorer l'articulation entre les espaces de stationnement et le linéaire commercial (sécurisation, zone de rencontre, élargissement des trottoirs...)

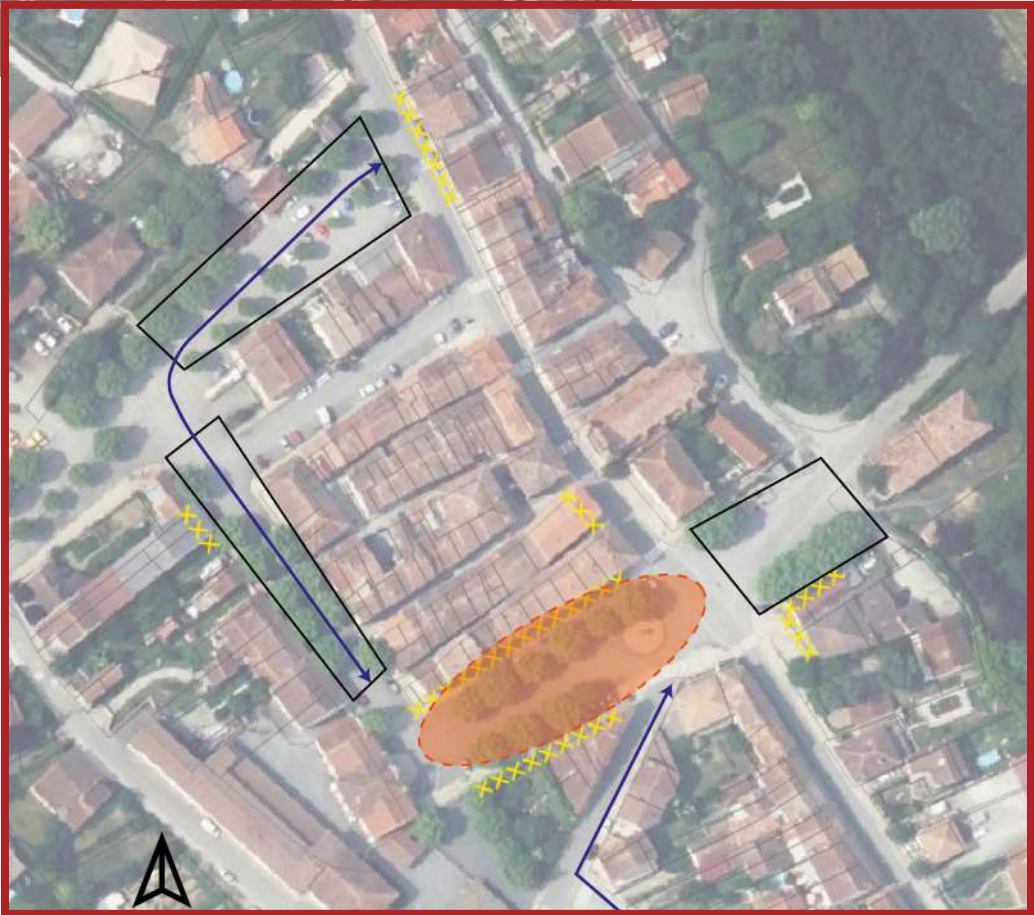
□ Espace de stationnement à optimiser (végétalisation, désimperméabilisation, signalétique)

● Espace public à valoriser pour se transformer en lieu de vente éphémère (marché nocturne, lieu de collecte, marché de producteurs locaux...)

Exemple de l'axe structurant, avenue de la République



- Aménagement de l'axe routier pour favoriser l'offre commerciale (ralentisseur, zone 30, cohabitation harmonieuse entre vélo/piéton/voiture/espace de stationnement)
- Sécurisation/élargissement des espaces de mobilités douces facilitant l'accès aux commerces en répondant à des ambitions vertueuses
- Harmonisation des façades commerciales pour augmenter la qualité esthétique du commerce et améliorer l'image du centre-bourg
- Valorisation du patrimoine existant
- Encadrement du stationnement sur le linéaire commercial
- Développement des mobilités douces pour articuler voirie et parc



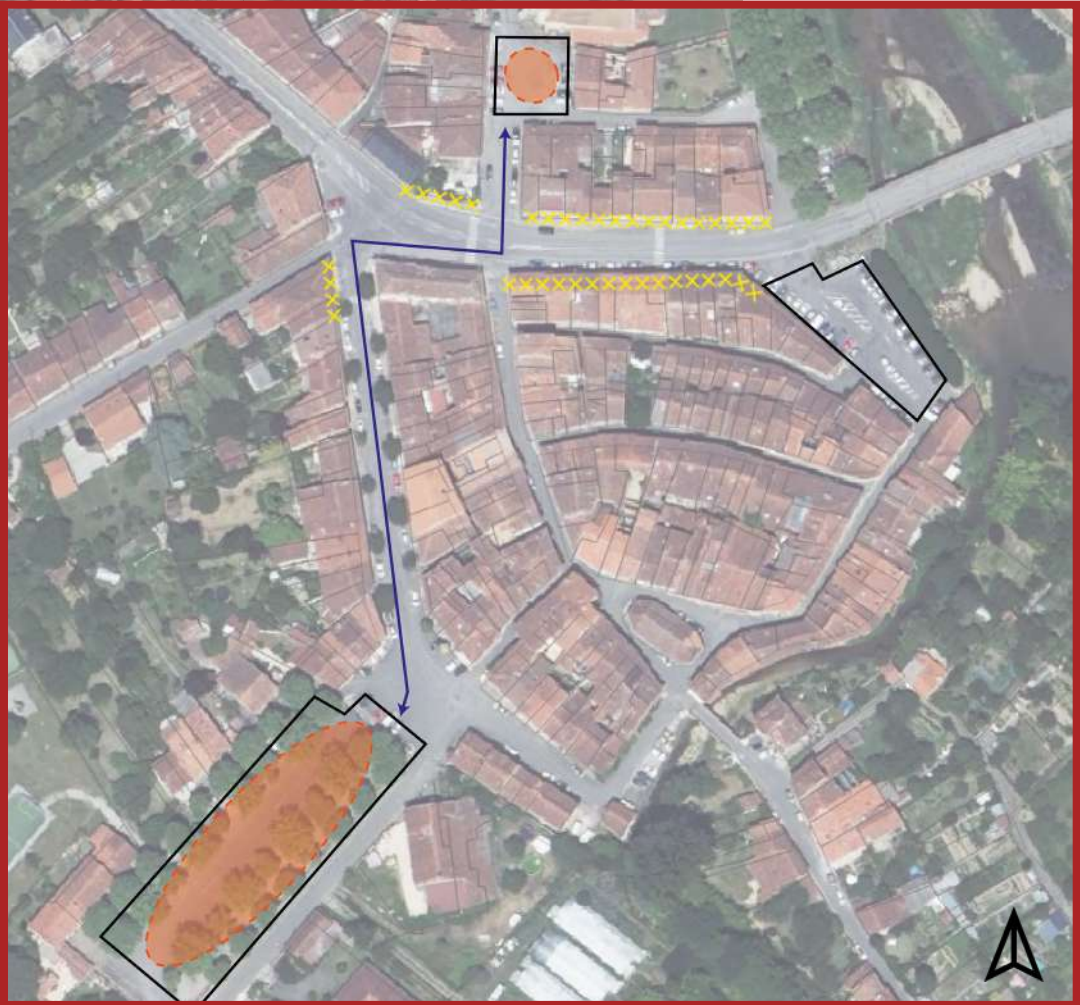
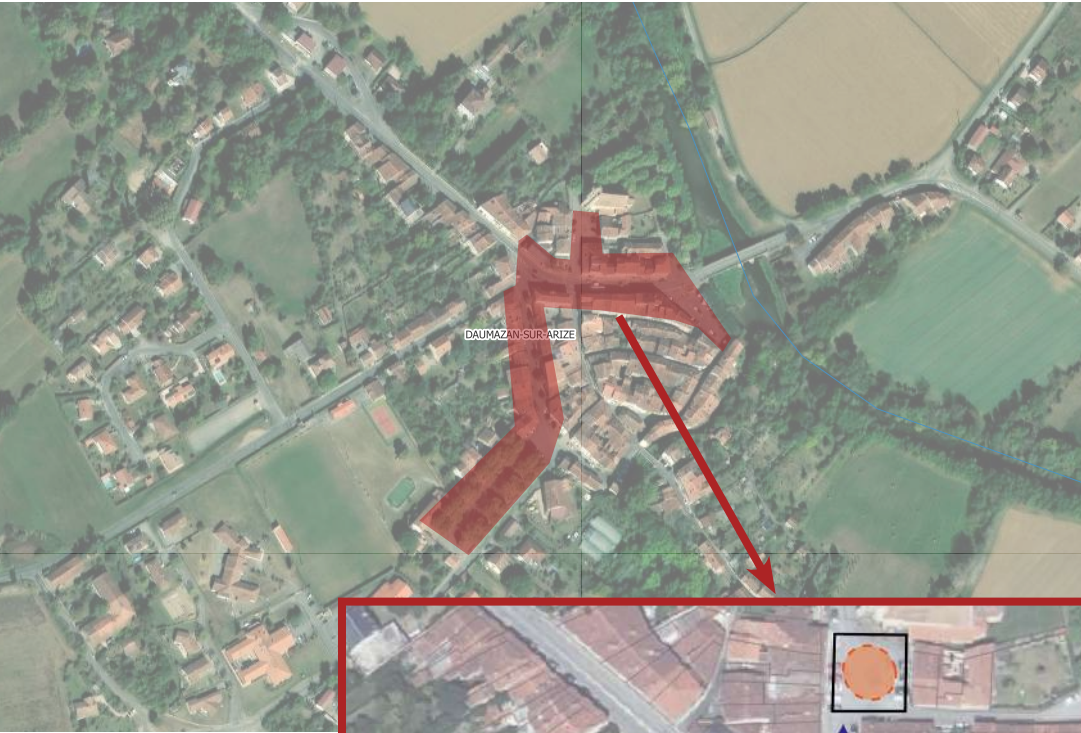
- XXXXXX Linéaire commercial à protéger (diversification, règlement...)
- ↔ Améliorer l'articulation entre les espaces de stationnement et le linéaire commercial (sécurisation, zone de rencontre, élargissement des trottoirs...)
- Espace de stationnement à optimiser (végétalisation, désimperméabilisation, signalétique)
- Espace public à valoriser pour se transformer en lieu de vente éphémère (marché nocturne, lieu de collecte, marché de producteurs locaux...)

Exemple de l'axe structurant, Place Jean Aicard

12



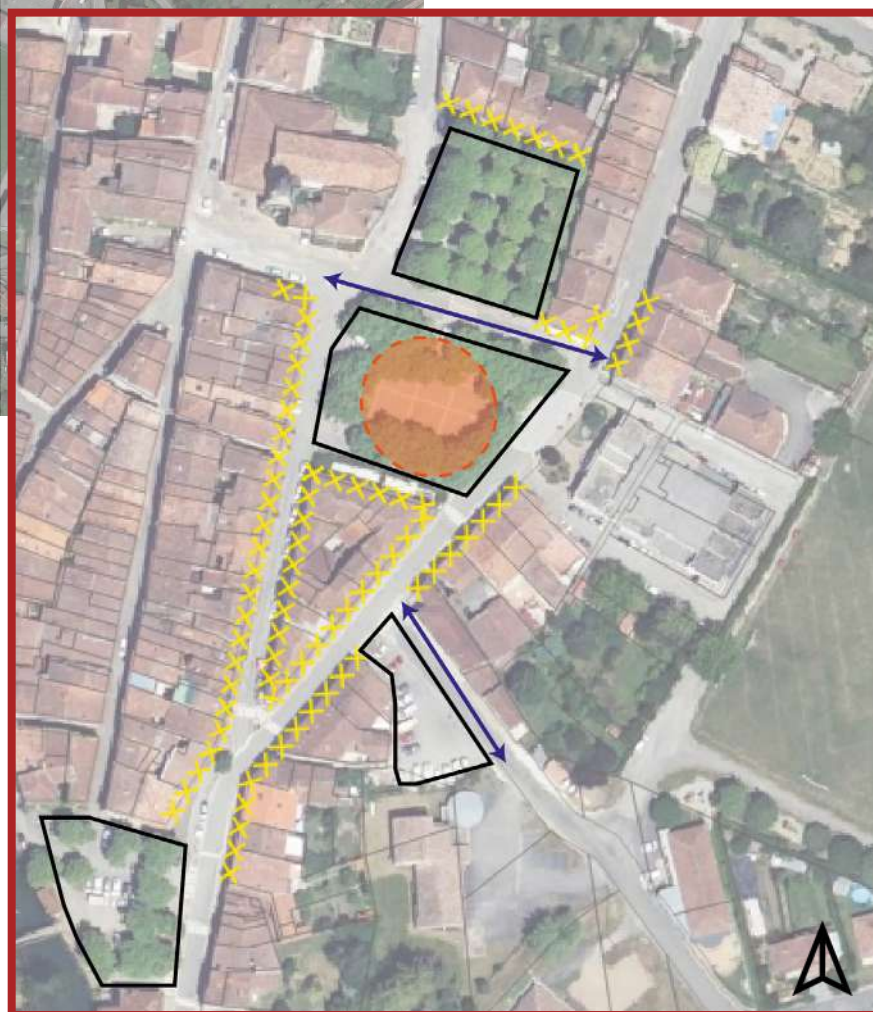
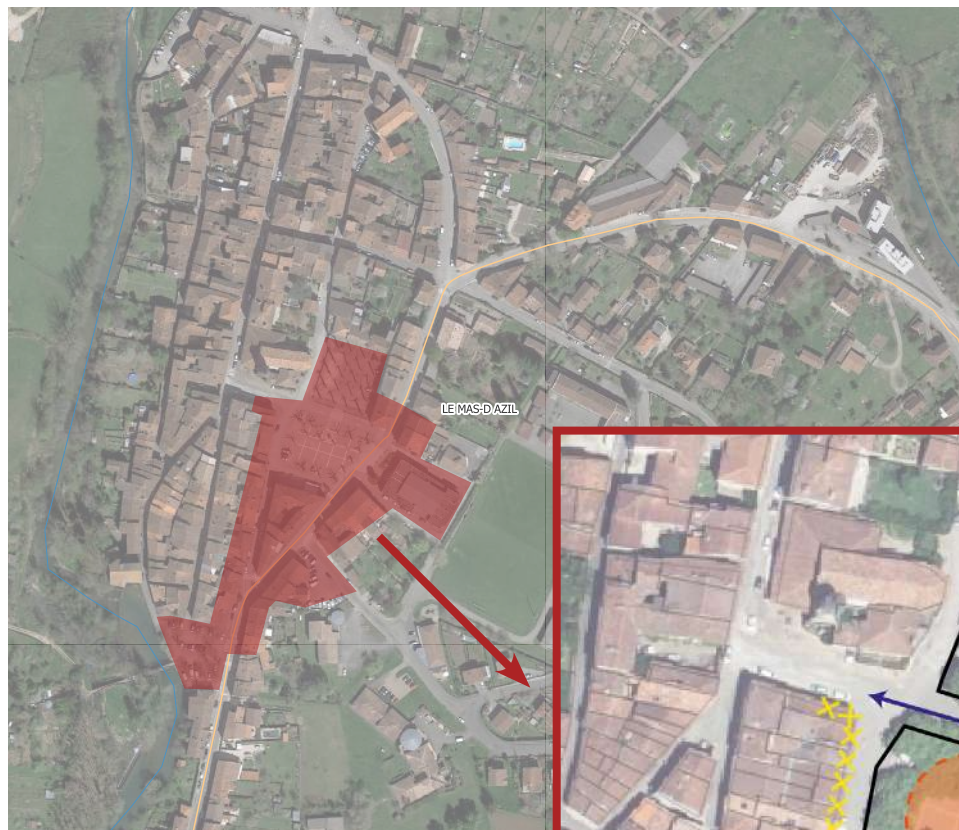
-  Sécurisation/élargissement des espaces de mobilités douces facilitant l'accès aux commerces en répondant à des ambitions vertueuses
-  Valorisation du patrimoine existant
-  Encadrement du stationnement sur le linéaire commercial



- ↔ Améliorer l'articulation entre les espaces de stationnement et le linéaire commercial (sécurisation, zone de rencontre, élargissement des trottoirs...)
- Espace de stationnement à optimiser (végétalisation, désimperméabilisation, signalétique)
- Espace public à valoriser pour se transformer en lieu de vente éphémère (marché nocturne, lieu de collecte, marché de producteurs locaux...)



- Aménagement de l'axe routier pour favoriser l'offre commerciale (ralentisseur, zone 30, cohabitation harmonieuse entre vélo/piéton/voiture/espace de stationnement)
- Sécurisation/élargissement des espaces de mobilités douces facilitant l'accès aux commerces en répondant à des ambitions vertueuses
- Harmonisation des façades commerciales pour augmenter la qualité esthétique du commerce et améliorer l'image du centre-bourg
- Valorisation du patrimoine existant
- Encadrement du stationnement sur le linéaire commercial



XXXXXX Linéaire commercial à protéger (diversification, règlement...)

↔ Améliorer l'articulation entre les espaces de stationnement et le linéaire commercial (sécurisation, zone de rencontre, élargissement des trottoirs...)

□ Espace de stationnement à optimiser (végétalisation, désimperméabilisation, signalétique)

○ Espace public à valoriser pour se transformer en lieu de vente éphémère (marché nocturne, lieu de collecte, marché de producteurs locaux...)

Exemple de l'axe structurant, Grande Route



- Aménagement de l'axe routier pour favoriser l'offre commerciale (ralentisseur, zone 30, cohabitation harmonieuse entre vélo/piéton/voiture/espace de stationnement)
- Sécurisation/élargissement des espaces de mobilités douces facilitant l'accès aux commerces en répondant à des ambitions vertueuses
- Harmonisation des façades commerciales pour augmenter la qualité esthétique du commerce et améliorer l'image du centre-bourg
- Valorisation du patrimoine existant

2. Offrir des possibilités d'installation en zone économique et artisanale afin d'optimiser le foncier économique

L'intercommunalité compte actuellement 13 sites économiques répartis sur l'ensemble du territoire. Au sein de ces espaces dédiés aux activités économiques, un foncier encore disponible mérite d'être optimisé pour limiter leurs extensions. Le développement de ces sites économiques, situés en périphérie doit par ailleurs se faire de manière équilibrée avec les commerces des centres-bourgs. Ils doivent également limiter leur impact sur l'environnement et s'inscrire de façon qualitative dans le paysage existant.

Pour tendre vers cette réussite, des recommandations doivent être prises en compte :

1 > Optimiser la composition urbaine et architecturale du site

- Penser la construction de nouveaux bâtiments par rapport à l'identité visuelle du territoire (matériaux, couleurs...),
- Limiter la pollution visuelle des constructions (orientation des bâtiments, enseignes lumineuses...) et améliorer la perception du bâti depuis l'espace public,
- Faciliter l'accès aux sites économiques souvent enclavés (développer le transport en commun, encourager les modes actifs, hiérarchiser la voirie),

2 > Assurer une intégration paysagère et environnementale qualitative

- Développer une trame verte et bleue : réservoir de biodiversité et corridor écologique au sein des zones d'activités,
- Créer des noues paysagères pour recueillir les eaux de pluie,
- Mettre en place une signalétique commune, sobre et efficace,

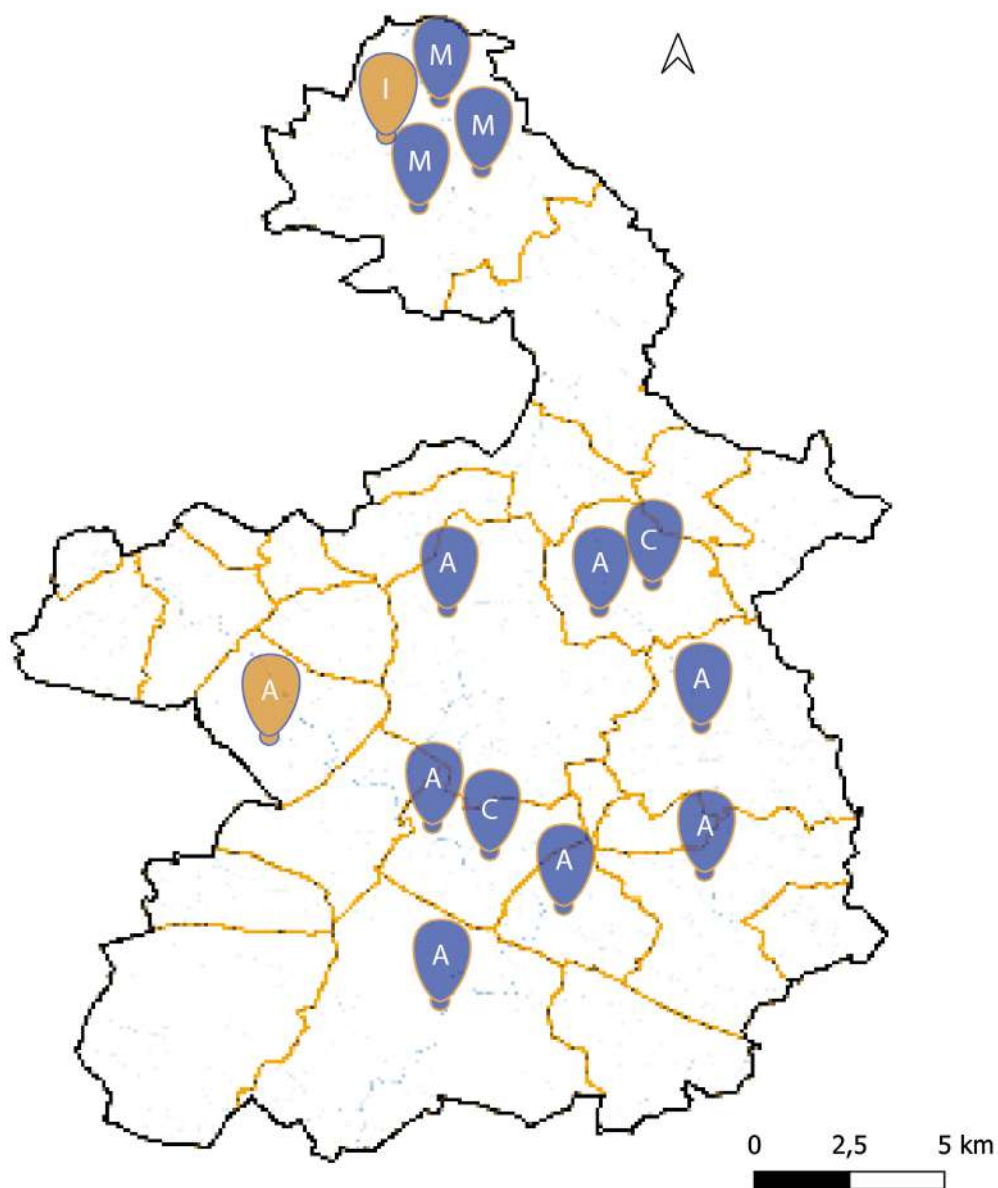
3 > Permettre une mixité fonctionnelle

- Favoriser l'infiltration de l'eau à travers la création de places de parking perméables,
- Travailler sur la mutabilité du bâti et la réversibilité des sites,
- Penser la zone d'activités comme un lieu de support de production pour les énergies renouvelables,



Zone commerciale aux Bordes-sur-Arize, CITTÀNOVA

LES SITES ÉCONOMIQUES SUR L'INTERCOMMUNALITÉ D'ARIZE-LÈZE



Zones économiques communautaires



Zone économique communautaire artisanale



Zone économique communautaire industrielle

Autres sites économiques



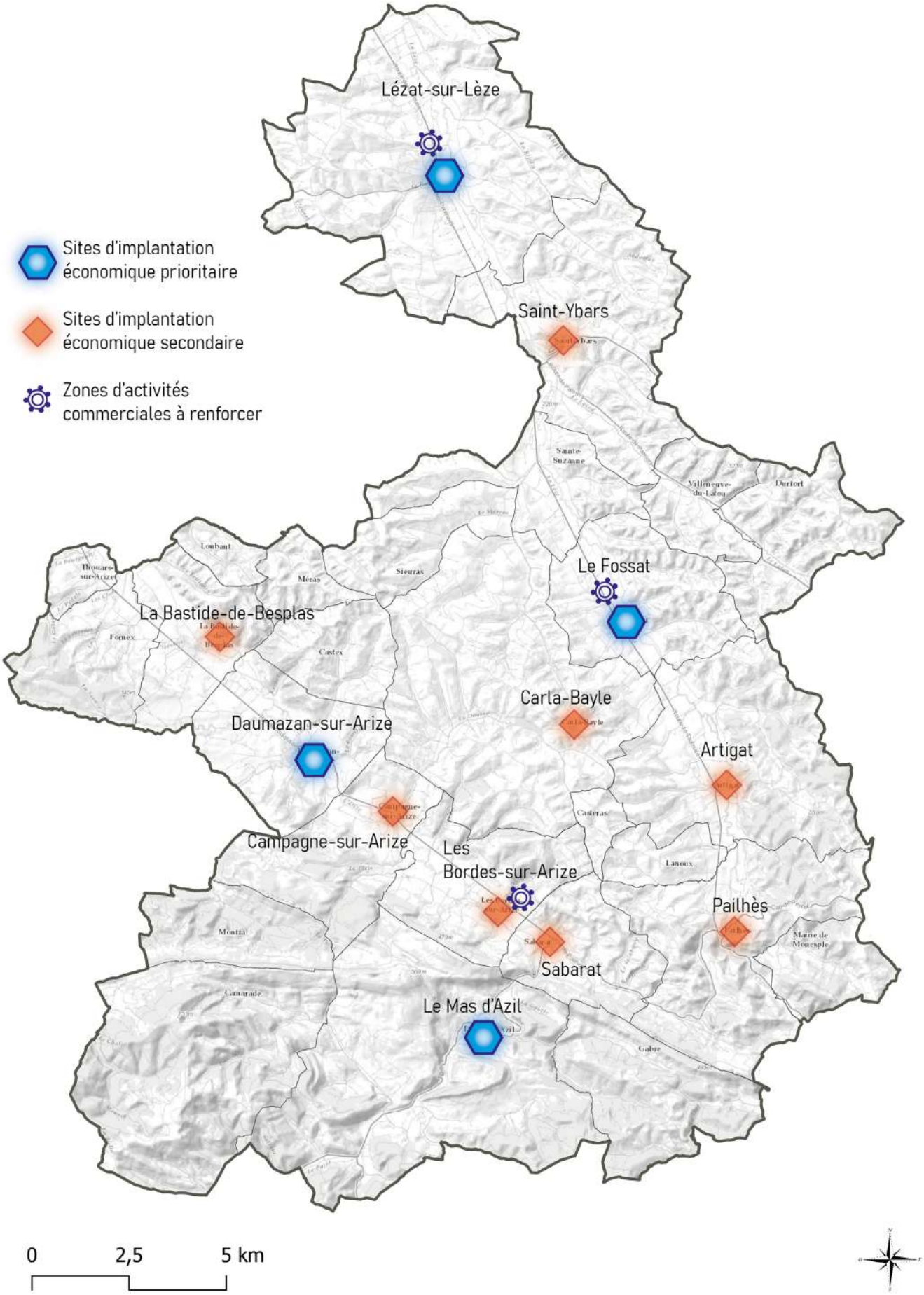
Sites d'activités artisanales



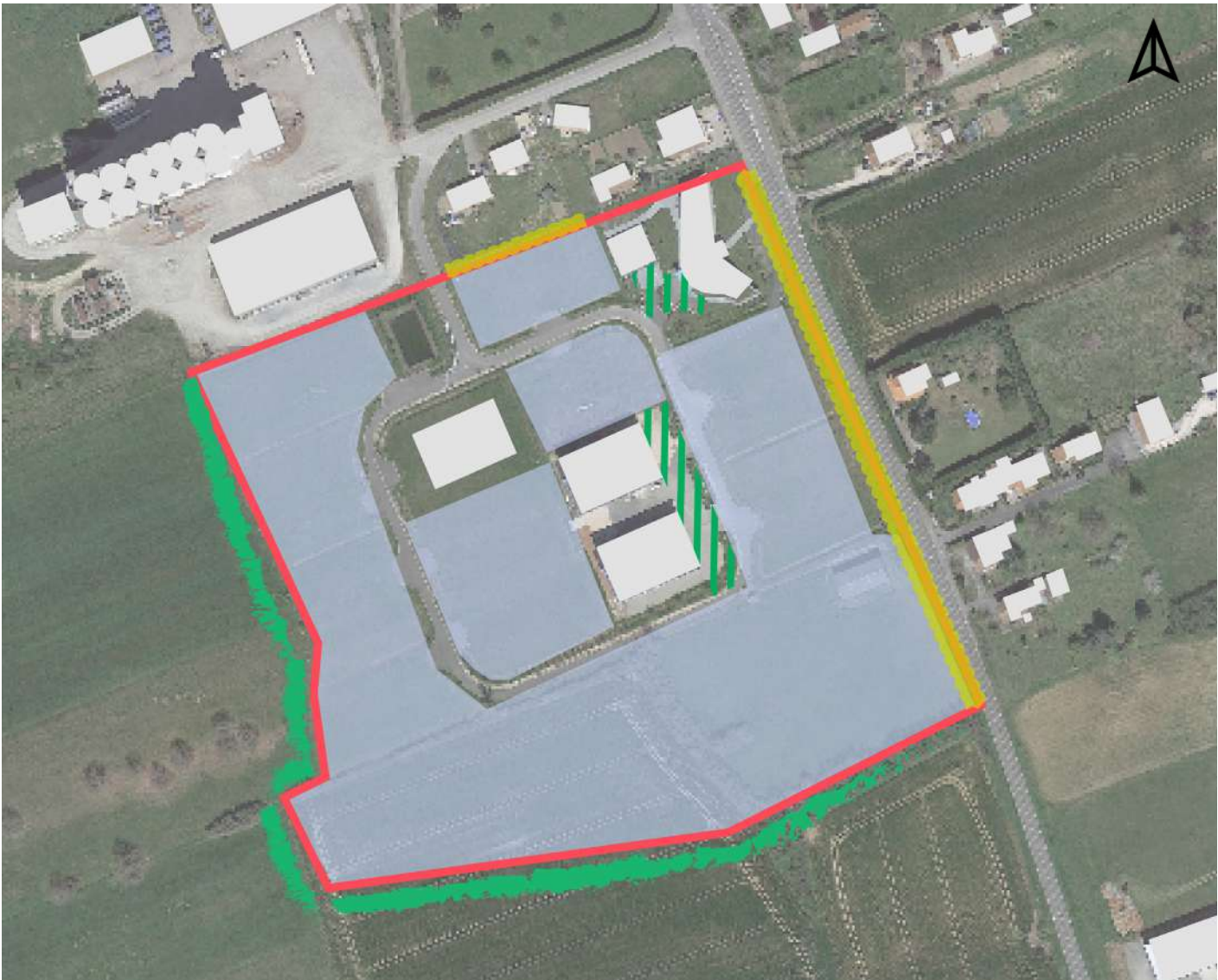
Sites d'activités mixtes



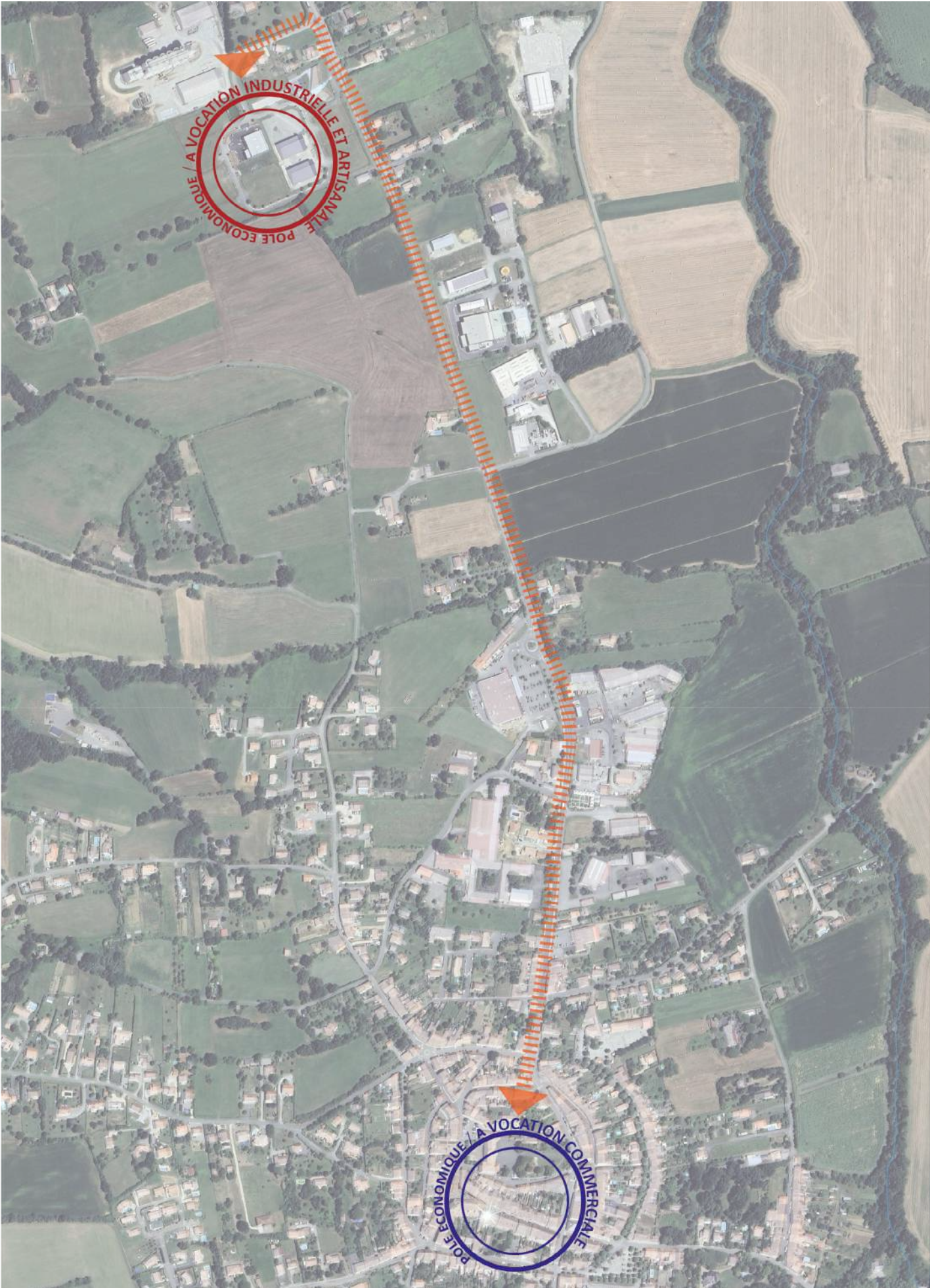
Sites d'activités commerciales



LA ZONE ÉCONOMIQUE INTERCOMMUNALE DE LEZAT-SUR-LÈZE

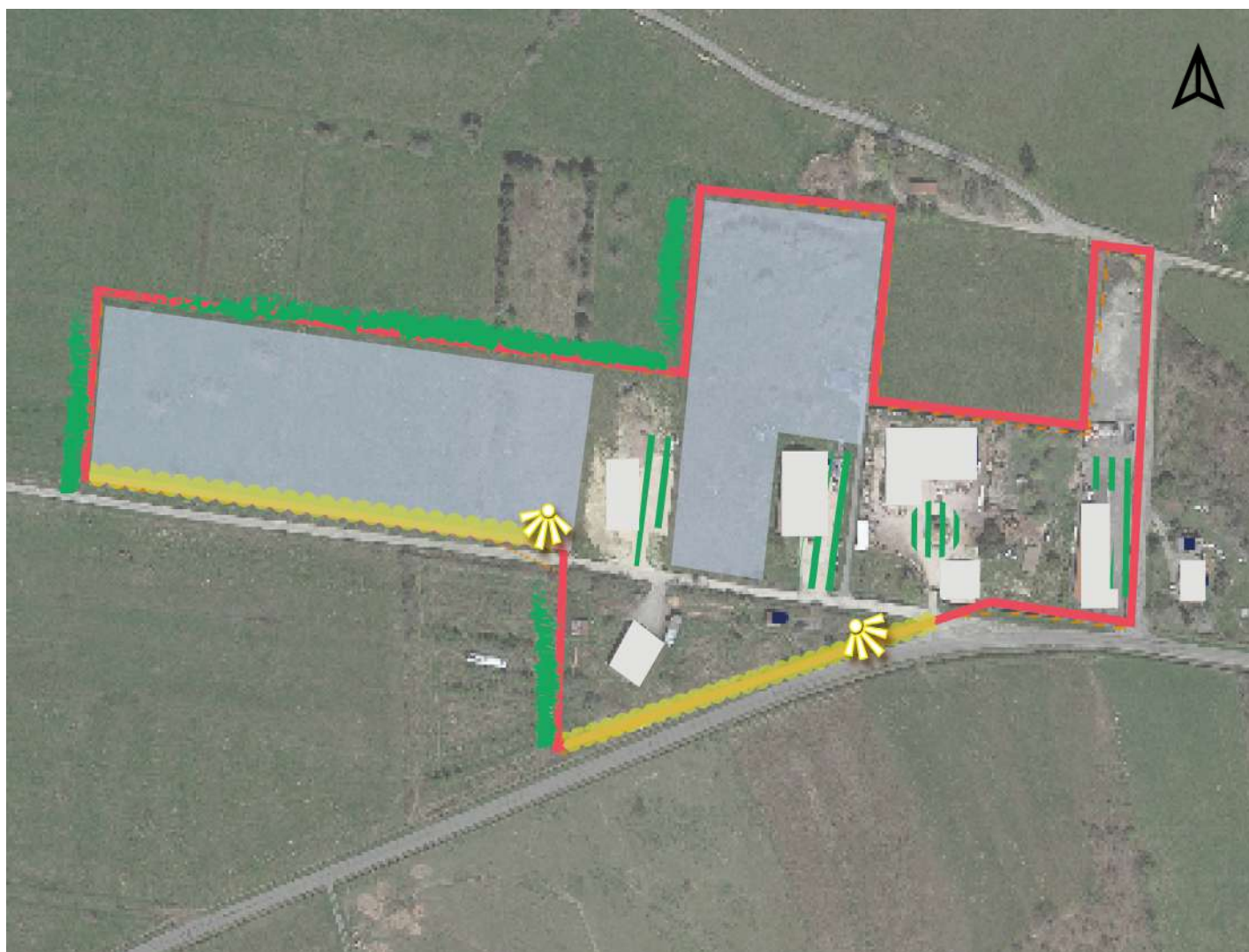


-  Espace d'opportunité de densification
-  Espace de stationnement à désimperméabiliser ou à créer
-  Maintenir, voire renforcer, les haies, talus et alignements d'arbres existar
-  Assurer une transition harmonieuse entre vocation différente



LA ZONE ÉCONOMIQUE INTERCOMMUNALE DE DAUMAZAN-SUR-ARIZE

22



Espace d'opportunité de densification



Espace de stationnement à désimperméabiliser ou à créer



Maintenir, voire renforcer, les haies, talus et alignements d'arbres existar

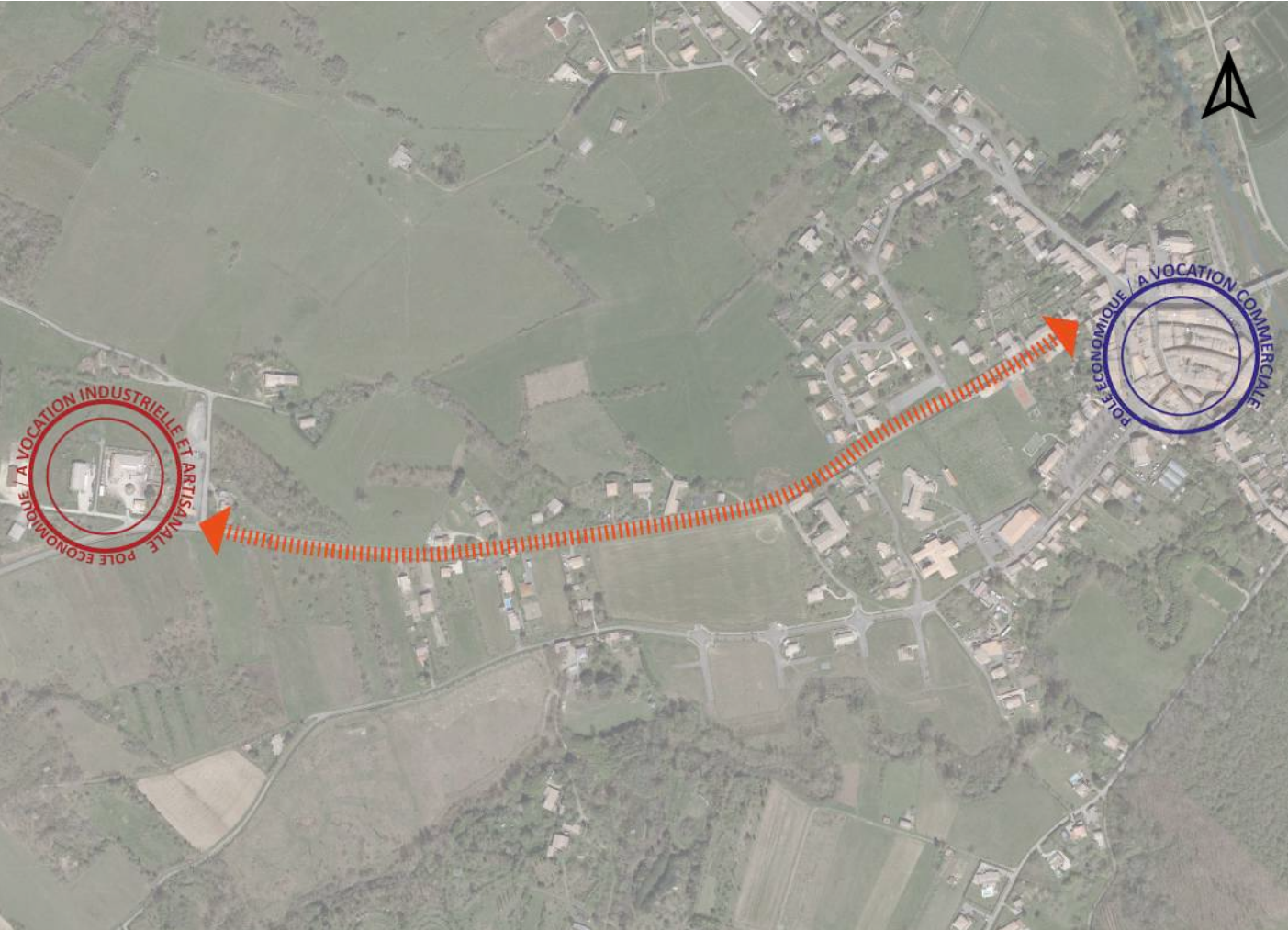


Assurer une transition harmonieuse entre vocation différente



Valoriser les points de vue

RELATION ZONE ÉCONOMIQUE / CENTRE-BOURG À DAUMAZAN-SUR-ARIZE

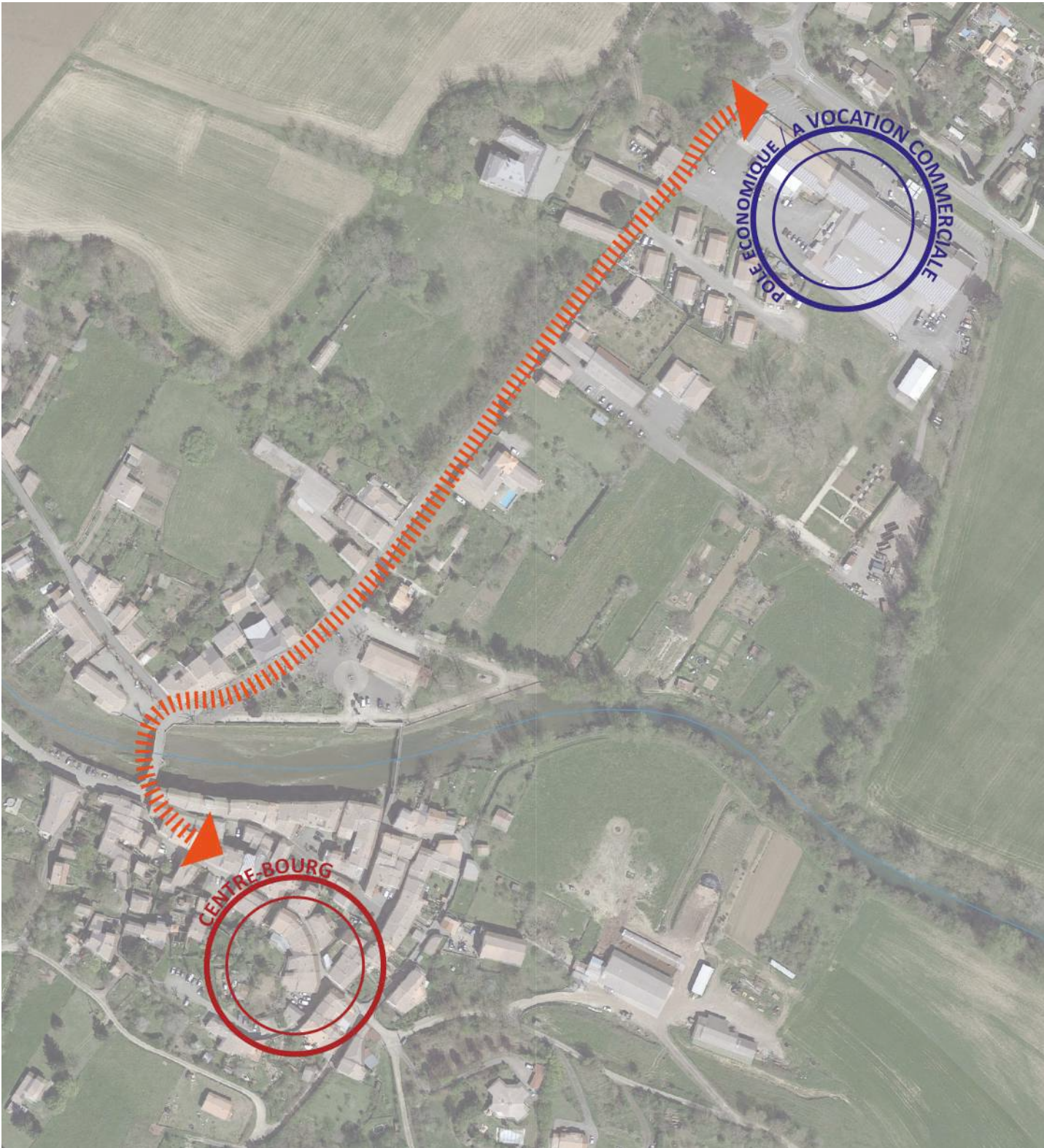


LA ZONE COMMERCIALE DES BORDES-SUR-ARIZE



-  Espace de stationnement à désimperméabiliser ou à créer
-  Maintenir, voire renforcer, les haies, talus et alignements d'arbres existants
-  Assurer une transition harmonieuse entre vocation différente
-  Valoriser les points de vue
-  Végétaliser (arbres, arbustes etc.)

RELATION ZONE ÉCONOMIQUE / CENTRE-BOURG AU BORDES-SUR-ARIZE





Exemple de requalification du site



LA ZONE COMMERCIALE DE LEZAT-SUR-LÈZE



Espace de stationnement à désimperméabiliser ou à créer



Maintenir, voire renforcer, les haies, talus et alignements d'arbres existants



Assurer une transition harmonieuse entre vocation différente



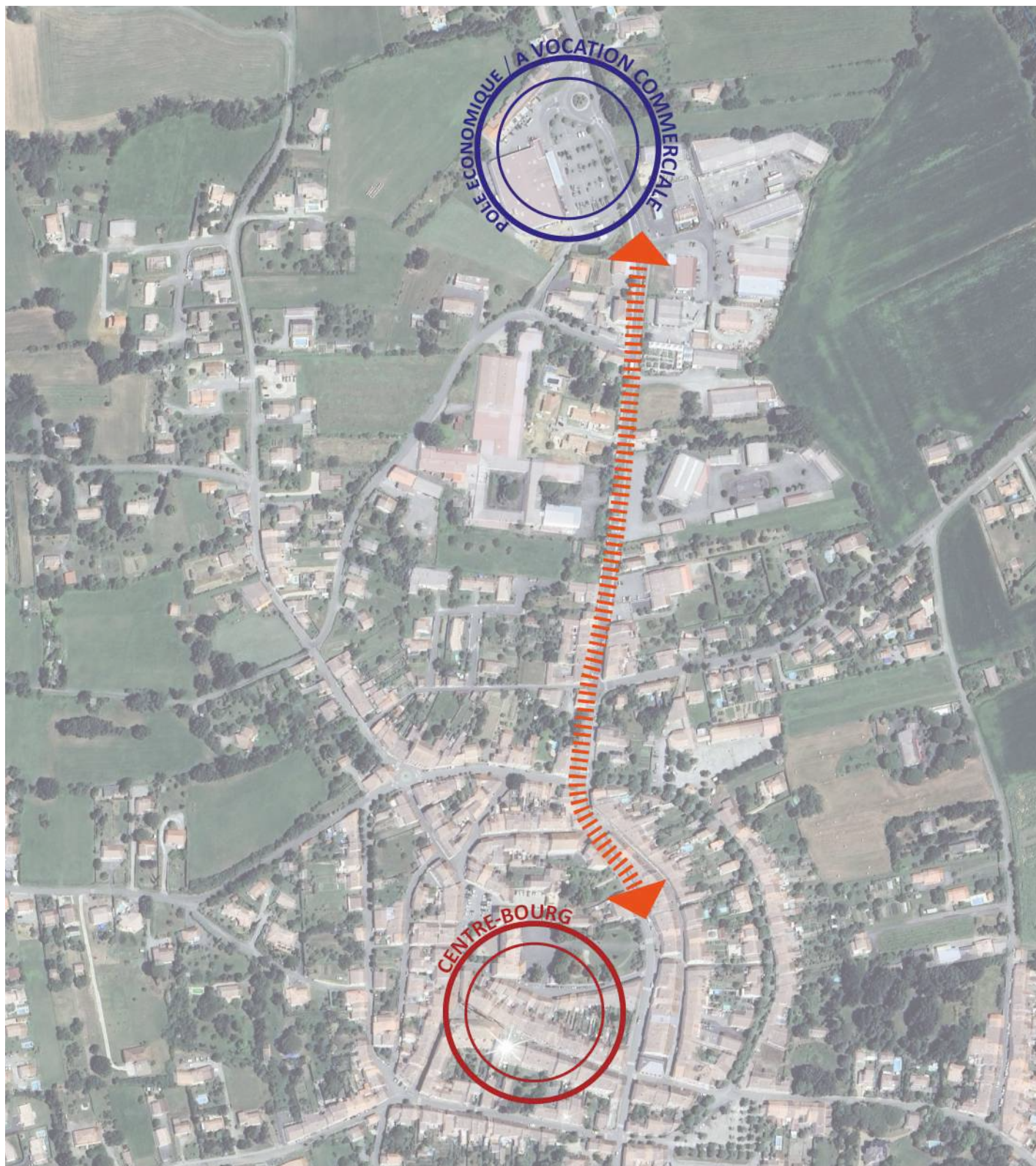
Valoriser les points de vue



Végétaliser (arbres, arbustes etc.)

RELATION ZONE ÉCONOMIQUE / CENTRE-BOURG A LEZAT-SUR-LEZE

28





QUELQUES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT SUR L'OPTIMISATION DU FONCIER ET SUR LA REQUALIFICATION DES ZONES ÉCONOMIQUES

Enjeux

- Multiplication de la capacité d'accueil d'entreprises
- Insertion des constructions dans le paysage et l'identité locale
- Cohabitation avec les espaces agricoles et prise en compte des transitions entre zone économique et espaces agricole
- Maillage et articulation avec le centre-bourg

Optimiser les sols déjà artificialisés

- Privilégier l'implantation de nouvelles constructions sur les anciens espaces de stationnement, de stockage, les toitures ou emplacements de bâtiments démolis
- Privilégier les formes de bâti compactes et verticales
- Mutualiser si possible les surfaces de stationnement, de stockage et d'accès afin de libérer des sols artificialisés pour implanter de nouvelles constructions

Optimiser les bâtiments existants

- Privilégier les extensions verticales et horizontales, la réorganisation interne, ou la reconversion de bâtiments existants pour la création de nouveaux locaux
- Anticiper une évolution possible du bâtiment en intégrant plusieurs accès, et des espaces facilement modulables
- Repérer et réinvestir en priorité les bâtiments vacants

Préserver et renforcer la présence des espaces végétalisés et perméables

- Planter les espaces perméables de manière dense et diversifiée
- Désimperméabiliser et planter les espaces de stationnement
- Ne pas imperméabiliser de surface supplémentaire
- Prévoir et/ou maintenir des vues et accès à ces espaces depuis les locaux pour leurs usagers

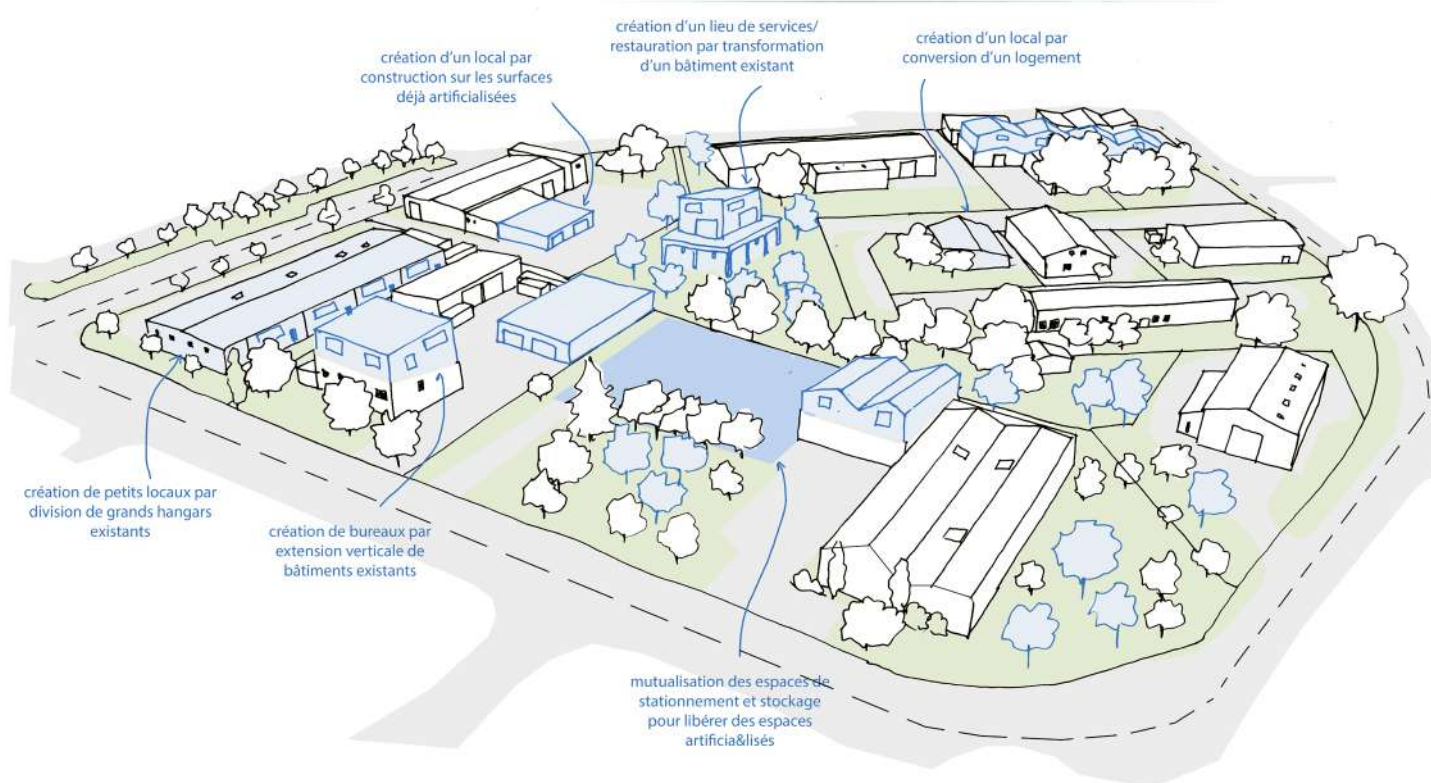
Assurer une cohérence architecturale urbaine et paysagère entre les constructions

- Penser l'implantation, la forme la matérialité et la hauteur de la construction en cohérence avec les constructions voisines
- Travailler les transitions avec la route, en ayant recours notamment au végétal

Intégrer le développement des mobilités douces sur le territoire

- Prévoir un raccordement aux voies d'accès en mobilités douces existantes
- Prévoir des espaces de stationnement pour vélos

Exemple de densification d'une zone d'activités



FOCUS SUR LES ENTRÉES DE VILLE

Stabiliser les limites de l'enveloppe urbaine existante pour maintenir des coupures urbaines et éviter le mitage des espaces naturels et agricoles

- projets d'urbanisation en extension à éviter
- aménager des espaces de transition entre les espaces urbanisés et naturels ou agricoles

Privilégier l'urbanisation par densification

- éviter les implantations linéaires d'habitations
- développer la capacité d'accueil des zones d'activité par densification des zones existantes, par des extensions verticales, restructuration de grands hangars, reconversion de logements en bureaux...

Conforter les équipements structurants en centre-ville, pour éviter l'éclatement de polarités favorisant les déplacements motorisés

- faciliter l'accès au pôle d'équipement hôpital – cité scolaire
- entretenir et densifier les pôles existants

Travailler l'insertion urbaine des zones d'activité et commerciales

- implantation des bâtiments en retrait par rapport à la route ?
- possibilités d'accès en modes actifs vers/depuis le centre-ville
- maintien d'espaces extérieurs végétalisés et perméables
- soigner l'aménagement des espaces de stationnement et de stockage

Travailler l'intégration paysagère d'éléments perturbateurs : les pré-enseignes publicitaires, les décharges, les hangars de zones d'activité...

- éviter l'accumulation d'éléments
- travailler les vues sur ces éléments depuis l'espace public pour limiter leur visibilité
- jouer sur les couleurs et la matérialité pour qu'ils se fondent dans le paysage

Travailler la qualité architecturale des constructions, pour qu'elles s'insèrent en cohérence avec le bâti existant et offrent des espaces de travail confortables.

- choisir une palette de couleurs et matériaux en accord avec les bâtiments voisins
- hauteur limitée permettant de préserver des points de vue

Travailler les transitions avec la route, pour une meilleure lisibilité des limites, pour limiter la visibilité des espaces de stockage et de stationnement

- prévoir des lisières végétales qui limitent la visibilité d'éléments perturbateurs et assurent une homogénéité du front urbain
- aménager des espaces de transition entre la route et les espaces habités/ les milieux
- sécuriser les abords

Assurer une continuité d'espaces végétalisés et perméables, afin d'éviter les effets de chaleur, d'offrir des espaces extérieurs accueillants pour les piétons, de laisser de la place à la biodiversité, de faciliter la gestion de l'eau à la parcelle, de retrouver un paysage plus végétal.

- maintenir et reconstituer les alignements d'arbres le long de la route
- maintenir des bandes enherbées comme espaces de transition entre la route et les habitations
- désimperméabiliser et végétaliser les espaces de stationnement et de stockage
- privilégier le végétal comme élément de transition
- préserver les arbres remarquables



3.] OAP DENSIFICATION

CONTEXTE :

Avec une densité de 28,2 habitants/km², la Communauté de Communes d'Arize-Lèze est un territoire considéré comme étant de faible densité. L'intercommunalité connaît un étalement urbain important avec la présence de nombreux hameaux sur les communes. L'OAP cherche alors à montrer les opportunités de densification et les bénéfices qui peuvent résider dans l'intensification urbaine d'une commune. Refaire la ville sur elle-même est aussi une approche pour permettre d'atteindre les objectifs réglementaires du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de répondre aux enjeux climatiques en limitant l'artificialisation des sols. Enfin, apporter de la densité à une commune favorise le dynamisme local, la vitalité commerciale avec l'animation du centre-bourg et encourage la pratique des mobilités douces.

LES ORIENTATIONS FIXÉES PAR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- » **Réduire l'impact des activités humaines sur les espaces naturels et agricoles**
- » **Diversifier l'offre en logements en l'adaptant aux besoins des habitants**
- » **Intégrer les enjeux de sobriété foncière et de zéro artificialisation nette avec une dynamique de production de logements maîtrisée, raisonnée et planifiée par une plus grande optimisation du foncier**
- » **Respecter la densité moyenne de 15 logements/ha pour les communes «centres» avec des parcelles de 500 m² environ.**
- » **Respecter la densité moyenne de 12 logements/ha pour les communes «bourgs» avec des parcelles de 800 m² environ.**
- » **Respecter la densité moyenne de 8 logements/ha pour les communes «villages» avec des parcelles de 1000 m² environ.**

LES OBJECTIFS DE CETTE OAP :

- 1. Afficher les attentes au niveau de la composition urbaine pour les projets situés en densification**
- 2. Limiter l'artificialisation des sols et l'étalement urbain**
- 3. Illustrer les principes d'aménagement à respecter à partir des orientations du PADD**

Cette OAP thématique s'applique à toute demande d'urbanisme comprenant du logement (construction principale ou annexe). En cas d'opération mixte, une construction de plus de 100 m² d'une destination autre que du logement sera comptabilisée comme un logement dans le calcul de la densité.

1. Afficher les attentes au niveau de la composition urbaine pour les projets situés en densification

Pour chaque typologie communale, le PADD fixe une densité à respecter. Selon ces objectifs chiffrés et dans le but d'atteindre une qualité urbaine et architecturale des préconisations doivent être prises en compte :

1 > Permettre un cadre de vie et des paysages de qualité

- Les nouvelles constructions seront implantées de façon à optimiser l'ensoleillement et les vues,
- Les nouvelles constructions devront en priorité respecter le caractère architectural traditionnel afin de créer un ensemble paysager cohérent,

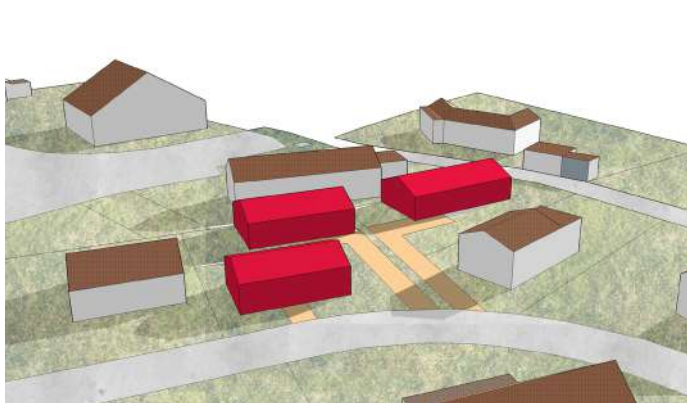
2 > Développer une mobilité cohérente avec la sobriété foncière

- Les accès seront minimisés en surface, en longueur, en largeur et en imperméabilisation des sols,
- Les stationnements seront au plus près des voies de desserte,
- Les accès seront regroupés à partir de trois logements avec l'obligation de créer un accès commun à l'ensemble des constructions,
- Un accès sécurisé pour les mobilités actives (vélo, piéton) sera mis en place.

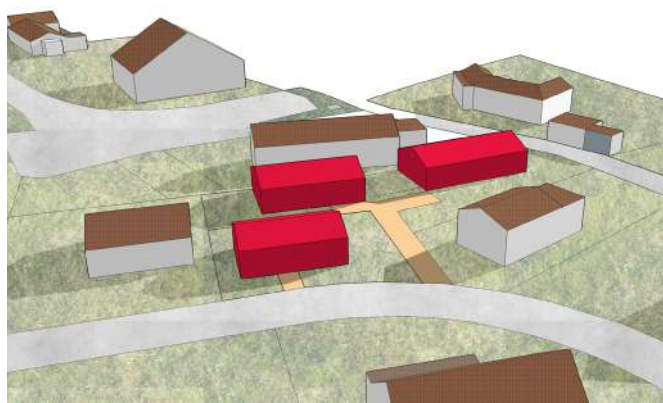
3 > Respecter la législation en vigueur pour les réseaux (raccordement et assainissement)

Exemples de création d'accès

Accès non mutualisés



Accès mutualisés

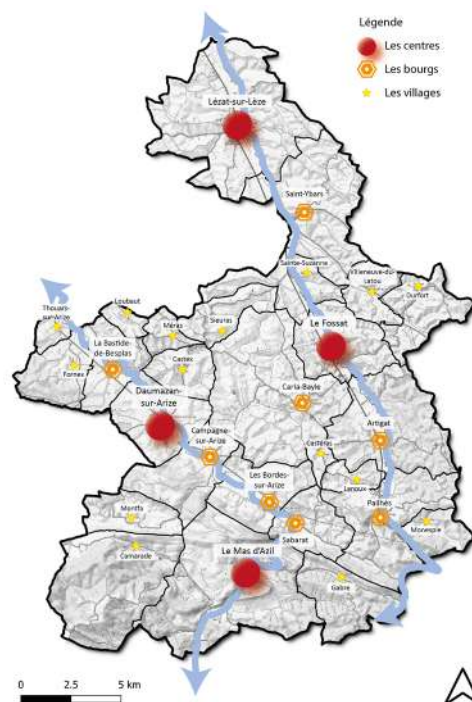


2. Limiter l'artificialisation des sols et l'étalement urbain

1 > Respecter la densité du PADD

Il est demandé de respecter la densité moyenne affichée dans le PADD, pour toutes les unités foncières non bâties à la date d'approbation du PLUi, dont la partie constructible est :

- supérieure à 2 500 m² pour les Villages
 - Camarade, Castéras, Castex, Durfort, Fornex, Gabre, Lanoux, Loubaut, Méras, Monesple, Montfa, Sieuras, Thouars-sur-Arize, Villeneuve-du-Latou, Sainte-Suzanne
- supérieure à 2 000 m² pour les Bourgs
 - Artigat, La Bastide-de-Besplas, Les Bordes-sur-Arize, Campagne-sur-Arize, Carla-Bayle, Pailhès, Sabarat, Saint-Ybars
- supérieure à 1 500 m² pour les 4 Centres
 - Daumazan-sur-Arize, Lézat-sur-Lèze, Le Fossat et le Mas-d'Azil



Ainsi, il est demandé aux porteurs de projet soit :

- de déposer une autorisation d'urbanisme respectant la densité demandée en arrondissant le nombre de logements attendus à l'entier inférieur,
- d'implanter leur construction et l'ensemble des aménagements (piscine, accès, annexes, ...) de façon à libérer l'espace nécessaire, d'un seul tenant, permettant une densification ultérieure répondant aux objectifs de densité du PADD. Le tableau situé en page suivante indique la taille de l'espace libéré à maintenir en fonction de l'armature urbaine.

Pour rappel la densité demandée est la suivante :

1	2	3
1_ LES CENTRES	2_ LES BOURGS	3_ LES VILLAGES
Densité moyenne 15 lgts/ha	Densité moyenne 12 lgts/ha	Densité moyenne 8 lgts/ha

Précisions :

- Pour toute création de lotissement (PA et DPA), il est demandé d'appliquer directement la densité du PADD,
- Lorsque l'unité foncière est couverte par une OAP sectorielle, c'est la densité de l'OAP sectorielle qui s'applique et non celle de l'OAP thématique,
- Cette OAP thématique s'applique à toute demande d'urbanisme comprenant une destination habitation (construction principale ou annexe),
- En cas d'opération mixte avec plusieurs destinations et/ou sous-destinations, une construction de plus de 100 m² sera considérée comme un logement pour le calcul de la densité,
- L'OAP ne s'applique que si l'unité foncière ne présentait aucun logement à la date d'approbation du PLUi,
- L'OAP thématique ne s'applique pas aux hébergements touristiques.

Il convient de respecter la taille des parties laissée libre de tout aménagement et constructions en suivant le tableau ci-dessous :

	Village	Bourg	Centre
1 constructions	1 000 m ²	650 m ²	500 m ²
2 constructions	2 000 m ²	1 300 m ²	1 000 m ²
3 constructions	3 000 m ²	1 950 m ²	1 500 m ²
4 constructions	4 000 m ²	2 600 m ²	2 000 m ²
5 constructions	5 000 m ²	3 250 m ²	2 500 m ²
6 constructions	6 000 m ²	3 900 m ²	3 000 m ²
7 constructions	7 000 m ²	4 550 m ²	3 500 m ²
8 constructions	8 000 m ²	5 200 m ²	4 000 m ²
9 constructions	9 000 m ²	5 850 m ²	4 500 m ²
10 constructions	1 ha	6 500 m ²	5 000 m ²

Mise en situation : pour une parcelle de 4 200 m² située au Carla-Bayle, il est attendu 5 logements pour répondre à la densité de 12 logements par hectare du PADD. Le pétitionnaire peut :

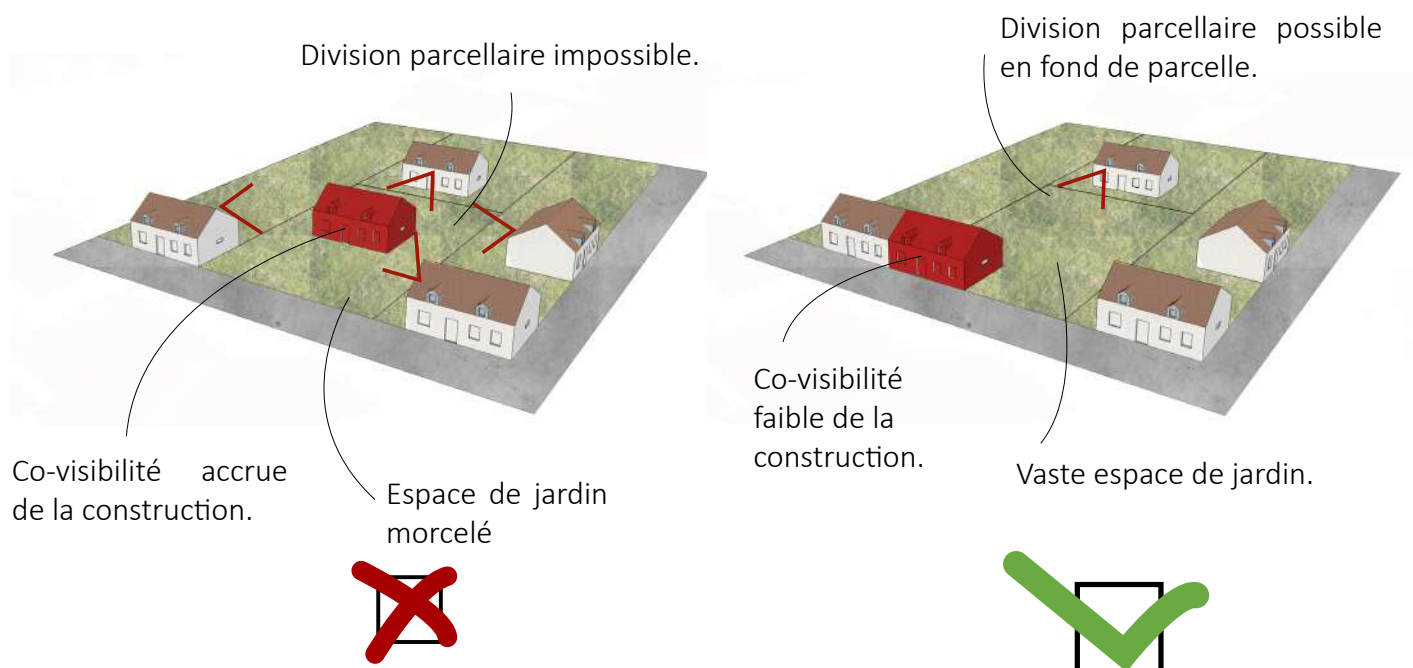
- Soit déposer une autorisation d'urbanisme avec la construction de 5 logements,
- soit construire une seule habitation mais laisser 2 600 m² d'espaces libre d'un seul tenant pour permettre une urbanisation future.

2 > Garantir la densification par l'optimisation des dents creuses

- Favoriser l'alignement à la voie pour libérer les fonds de parcelle,
- Limiter les retraits depuis la voirie (une construction située en milieu de parcelle rend les divisions parcellaires éventuelles difficiles ou impossibles),
- Renforcer la mitoyenneté des constructions.

Attention : Une maison située en milieu de parcelle est soumise à davantage de visibilité du voisinage qu'une maison mitoyenne. Sa position ne permettra pas ou difficilement de diviser la parcelle.

Exemples d'implantation d'un logement sur une «dent creuse».



3 > Optimiser «LES» potentiels de densification

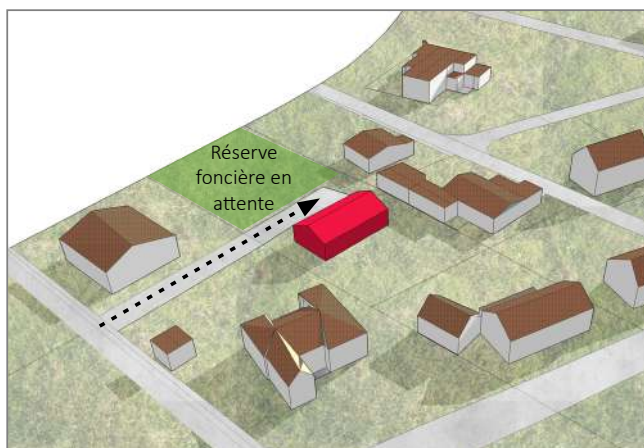
La construction d'une dent creuse doit se faire en relation avec les potentiels des parcelles voisines afin d'optimiser le foncier disponible.

Si l'ensemble des parcelles ne s'organisent pas autour d'une opération d'aménagement, la première maison construite devra justifier à minima de laisser la place et l'accès aux parcelles en cœur d'îlot afin d'éviter leur enclavement.

L'urbanisation d'un groupement de dents creuses peut être soumise à la création d'une voirie mutualisée.

Exemples d'optimisation d'un petit groupement de dents creuses

Optimisation avec réserve

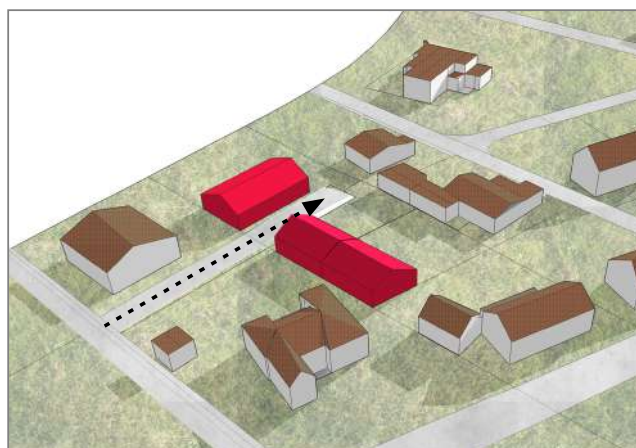


Création d'un accès pour une construction et une dent creuse

Création d'une parcelle de réserve



Optimisation importante



Création d'un accès mutualisé pour 3 logements

transformation de 2 parcelles enclavées en 3 parcelles construites.



3. Illustrer les principes d'aménagement à respecter à partir des orientations du PADD

VILLENEUVE-DU-LATOU : EXEMPLE D'AMÉNAGEMENT EN DENSIFICATION D'UNE COMMUNE «VILLAGE»

Création de plusieurs logements sur une parcelle de plus de 2500 m²



Création de seulement 1 logement



SABARAT : EXEMPLE D'AMÉNAGEMENT EN DENSIFICATION D'UNE COMMUNE «BOURG»

Création de plusieurs logements sur une parcelle de plus de 2 500 m²

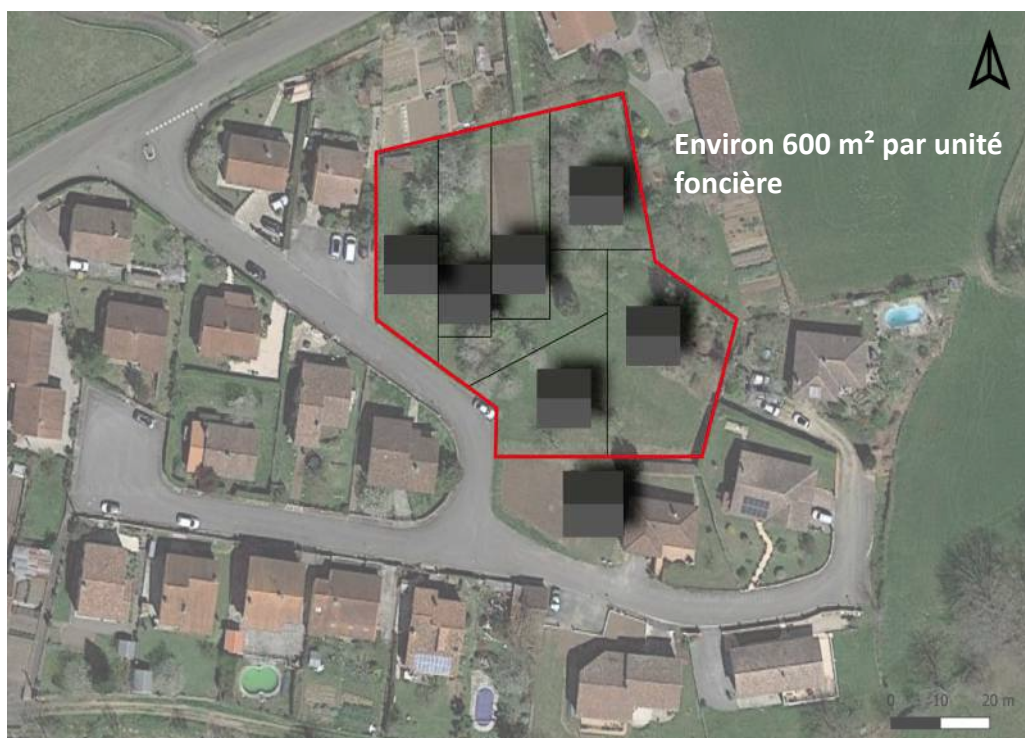


Création seulement d'un logement



LE MAS D'AZIL : EXEMPLE D'AMÉNAGEMENT EN DENSIFICATION D'UNE COMMUNE «CENTRE»

Création de plusieurs logements sur une parcelle de plus de 3 000 m²



Création seulement de 2 logements



A photograph of a row of cherry blossom trees in full bloom, their pink flowers contrasting against a clear blue sky. The trees are situated along a paved road that curves into the distance. In the background, a green field stretches out, and a small white building with a dark roof, possibly a church, is visible on a slight rise. The overall scene is bright and clear, suggesting a sunny day in spring.

4.] OAP BIODIVERSITÉ

CONTEXTE :

La trame verte et bleue (TVB) constitue un réseau de corridors écologiques et de réservoirs de biodiversité qu'il convient de maintenir et de renforcer pour les enjeux environnementaux et contemporains qu'ils représentent pour le territoire. La place de la trame verte et bleue au sein de l'intercommunalité est fortement présente du fait que la Communauté de Communes soit peu dense et la présence de l'Homme moindre. Réel atout d'attractivité pour l'intercommunalité, la Nature mérite d'autant plus d'être protégée et valorisée afin qu'elle garde toute attractivité sans pour autant être impactée par les activités humaines. De plus, en contribuant à l'amélioration des habitats naturels et des espèces faunistiques et floristiques, la trame verte et bleue est un réel outil pour concilier biodiversité et aménagement du territoire.

LES ORIENTATIONS FIXÉES PAR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- » **Protéger l'ensemble des milieux écologiques à enjeux qui participent au fonctionnement de la Trame Verte et Bleue du territoire : les zones humides, les espaces boisés, les milieux rocheux, les haies et bocages, ...**
- » **Intégrer la notion de connexions écologiques (corridors) en amont de tout projet, sur des secteurs en densification comme en extension,**
- » **Protéger et faciliter l'accès aux espaces de biodiversité pour les habitants mais également les visiteurs en mettant en place une signalétique spécifique sur les milieux identifiés : espaces paysagers des villages, les rivières, les lacs, les zones humides, ...**
- » **Protéger le réseau de haies historiques constituant la véritable trame verte du paysage,**
- » **Avoir une vigilance accrue sur la protection de la ressource en eau au moyen de plusieurs actions**

LES OBJECTIFS DE CETTE OAP :

- 1. Protéger les continuités écologiques : les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques**
- 2. Assurer une gestion durable des espaces naturels**
- 3. Préserver et maintenir une ressource en eau qualitative et quantitative**
- 4. Intégrer la dimension biodiversité dans les espaces urbanisés**
- 5. Contribuer à l'amélioration des ressources essentielles pour la santé**

1. Protéger les continuités écologiques : les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques

Définition

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les corridors écologiques, quant à eux, assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent prendre plusieurs formes (linéaires comme les haies, les ripisylves..., discontinus comme la ponctuation de bosquets..., ou paysagers) et n'impliquent pas nécessairement une continuité physique ou des espaces contigus.

[Source : trameverteetbleue.fr]

Plusieurs éléments concourent à la préservation des réservoirs et des corridors, formant les continuités écologiques ; les dispositions sont présentées ici.

Les 27 communes de l'intercommunalité sont couvertes par des corridors ou des réservoirs écologiques. Les corridors écologiques permettent aux espèces faunistiques de se déplacer entre deux habitats et assurent des conditions favorables à leur cycle de vie. Les réservoirs écologiques sont quant à eux dotés d'une biodiversité particulièrement riche avec des conditions idéales pour le développement des espèces.

C'est pour toutes ces raisons qu'il convient d'apporter une attention particulière à la trame verte et bleue à partir de ces orientations :

1 > Garantir la préservation des continuités écologiques associées aux milieux boisés, bocagers et aquatiques

- Les nouvelles constructions devront en priorité utiliser des matériaux biosourcés et locaux,
- Les ripisylves existantes doivent être maintenues, renforcées et les berges renaturées en milieu urbain,

2 > Garantir la préservation des continuités écologiques associées aux milieux agricoles

- Pratiquer des jachères, garder une couverture hivernale sur les champs pour la petite faune...
- Encourager la plantation de haies dans les zones de plaines agricoles,
- Maintenir des bandes enherbées à proximité des espaces cultivés,

3 > Maintenir et renforcer la présence des haies

- Planter des haies lorsqu'il y a une discontinuité linéaire et en priorité sur les terrains en pente pour limiter l'érosion des sols,
- Compenser chaque haie arrachée par des plantations équivalentes,
- Pour délimiter les lots résidentiels, les clôtures seront végétales avec des essences locales,
- S'appuyer sur le guide de bonnes pratiques "L'arbre et la haie champêtre en Occitanie" qui donne des techniques et des solutions pour le développement de l'arbre et de la haie.

4 > Protéger la Zone Natura 2000, espace à fort potentiel de diversité biologique

- Faire une évaluation des incidences Natura 2000 dès qu'un projet est connu pour son implantation sur le site.

5 > Conserver et actualiser le patrimoine naturel

- Préserver les arbres pour leur intérêt écologique avéré (captage du carbone, ombre apportée, lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement...),
- Prévoir l'évolution du végétal en terme d'emprise du houppier mais également son système racinaire,
- Composer autour de l'arbre lors d'un projet de nouvelle construction (principale, secondaire ou extension),
- Réfléchir à la qualité de l'ombre selon l'essence plantée.

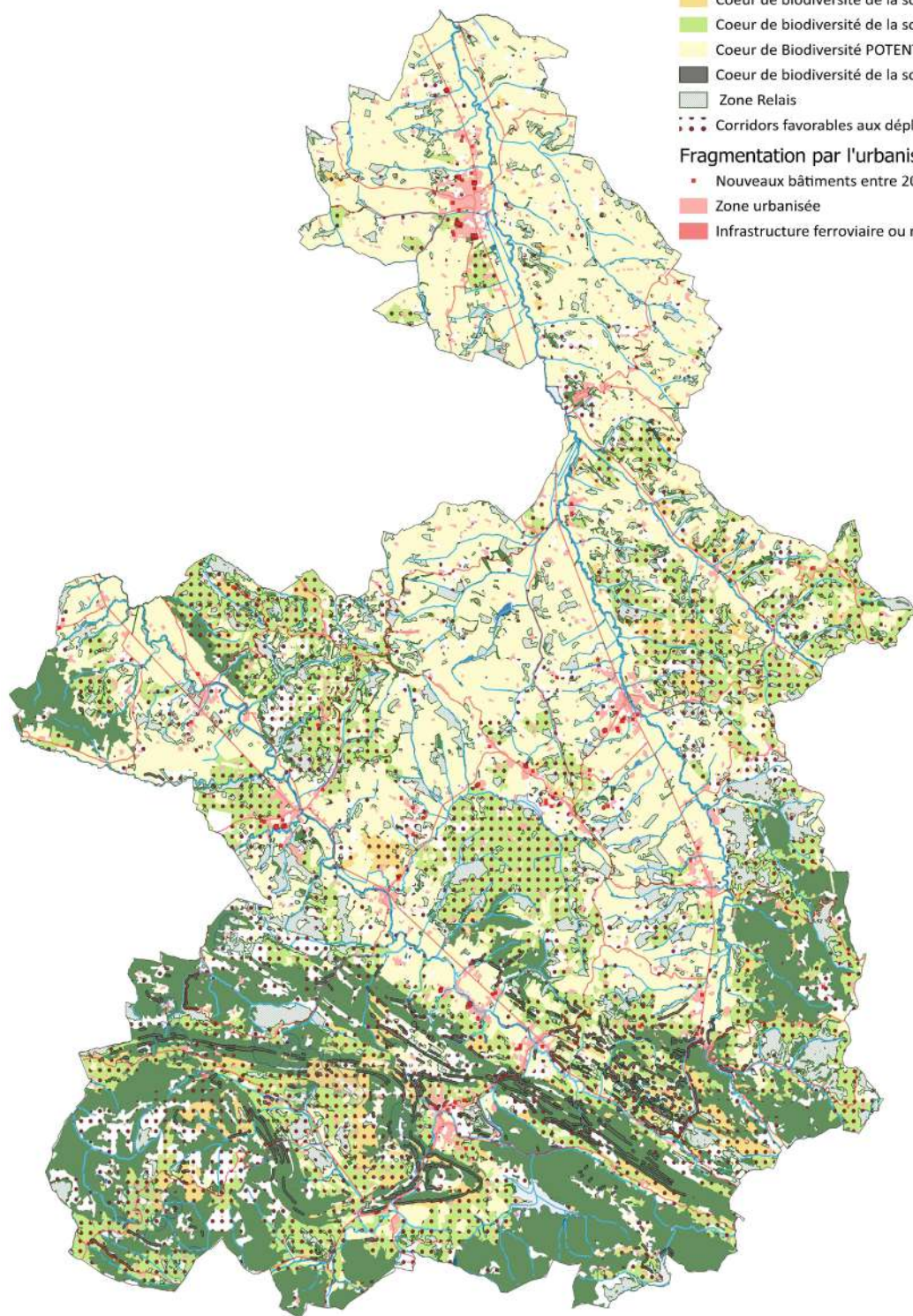


Trame verte et bleue

- Coeur de biodiversité et corridor de la sous trame "Cours d'eau"
- Coeur de biodiversité de la sous trame "Milieux aquatiques"
- Coeur biodiversité probable de la sous trame "milieux aquatiques"
- Coeur de biodiversité de la sous trame "Milieux boisés"
- Coeur de biodiversité de la sous trame "Lande et Pelouse"
- Coeur de biodiversité de la sous trame "Prairie"
- Coeur de Biodiversité POTENTIEL de la sous trame "Milieux agricoles cultivés"
- Coeur de biodiversité de la sous trame "Milieux rocheux"
- Zone Relais
- Corridors favorables aux déplacements

Fragmentation par l'urbanisation et les infrastructures

- Nouveaux bâtiments entre 2021 et 2023
- Zone urbanisée
- Infrastructure ferroviaire ou routière et espaces associés



Source : PNR des Pyrénées Ariègeoises

PRÉSERVER LES MILIEUX OUVERTS, LES LANDES ET LES PELOUSES SÈCHES

La trame verte et bleue (TVB) qui couvre l'intercommunalité Arize-Lèze identifie des éléments constituant des réservoirs de biodiversité. Parmi ceux là, il est possible de retrouver les prairies, les landes et les pelouse. Ces milieux semi-ouverts et ouverts thermophiles sont généralement représentés par une végétation éparse dominée par la végétation herbacée et arbustive (Buis, Genévrier commun), où peuvent être présents quelques arbres (chênes notamment). Les pelouses de de l'intercommunalité peuvent accueillir des espèces floristiques protégées. Ces landes et pelouses sèches sont maintenues par des activités pastorales extensives et sont ainsi sensibilisés par la déprise agricole.

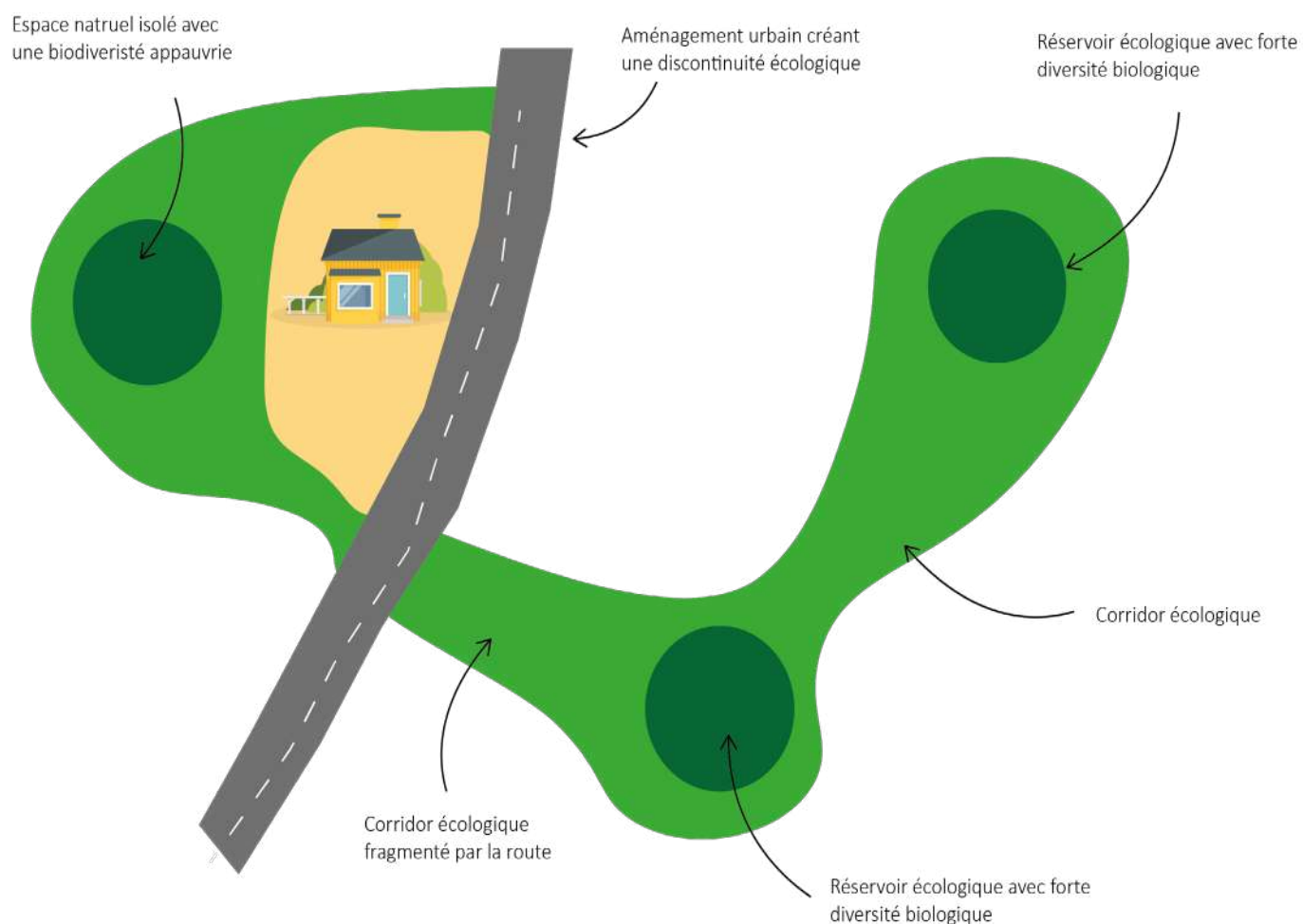
48

> Quelques recommandations pour contribuer à la préservation des milieux ouverts, des landes et des pelouses sèches

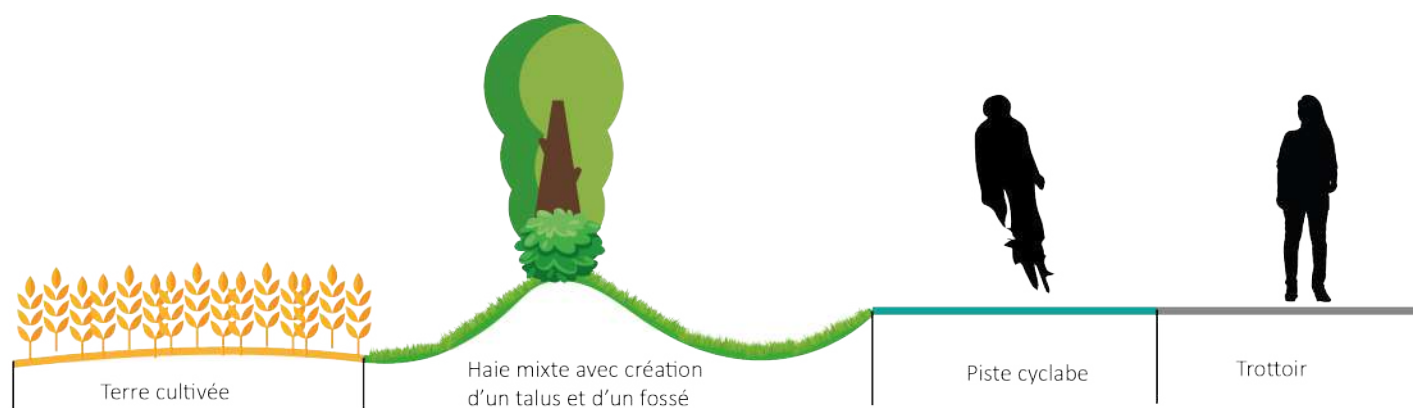
- Interdire la construction de nouvelles infrastructures sur les pelouses sèches
- Encourager les activités pastorales et le pâturage extensif sur les pelouses calcicoles sèches
- Éviter la plantation ou la végétalisation des sites et un enrichissement important du sol en éléments nutritifs
- Maintenir des petits espaces naturels dans les lignées des continuités écologiques pour permettre le déplacement de la petite faune des milieux prairiaux
- Maintenir les espaces de prairies en confortant l'élevage (bovin, équin, ovin) par le maintien des exploitations agricoles.



EXEMPLE D'UN AMÉNAGEMENT URBAIN FRAGMENTANT UNE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



EXEMPLE D'UN TALUS ENHERBÉ SUR UN ESPACE AGRICOLE PERMETTANT DE FAIRE TAMPON AVEC L'ESPACE URBAIN



EXEMPLE DE BONNES PRATIQUES POUR LA HAIE

50



Berge perméable avec présence de haie



Haie mono-spécifique



Haie mixte en milieu agricole



Absence d'espace suffisant pour la gestion et l'entretien de la haie



Limite végétale formée par la haie avec accès mobilité douce au quartier



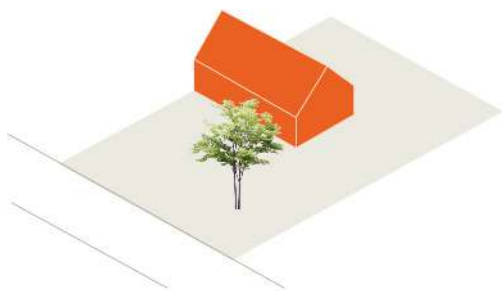
Muret de clôturé non enduit avec haie implantée coté intérieur

EXEMPLE D'AMÉNAGEMENTS AUTOUR DE LA VÉGÉTATION EXISTANTE

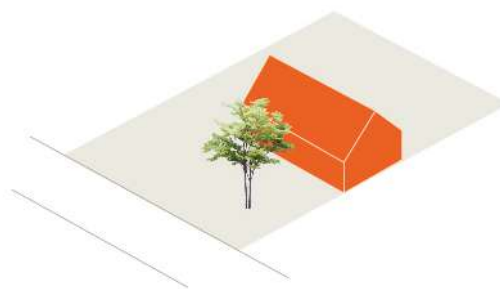
> Composer autour de l'arbre

Lors d'un projet de nouvelle construction (principale, secondaire ou extension) sur un terrain présentant un ou plusieurs arbres, un des principes suivants doit être mis en œuvre :

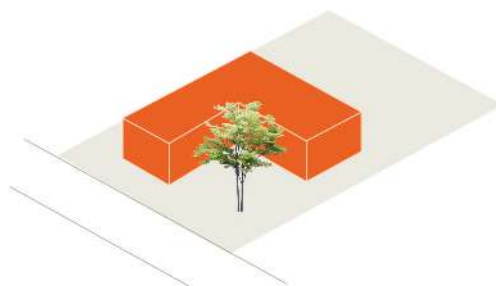
- *L'évitement* : éloigner le bâti et laisser l'arbre au jardin,



- *Le parasol* : utiliser l'arbre pour ombrer la maison en été.

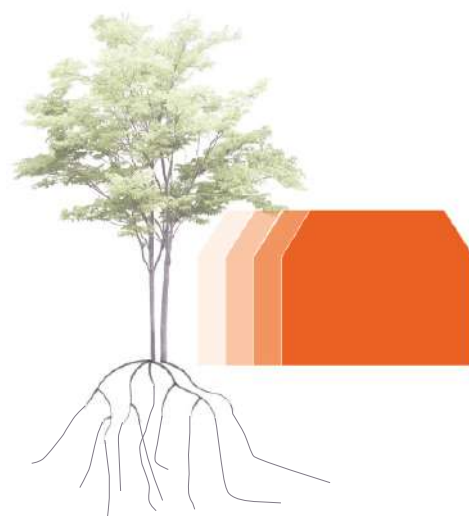


- *L'écrin* : prévoir la composition de la maison en L autour de l'arbre,

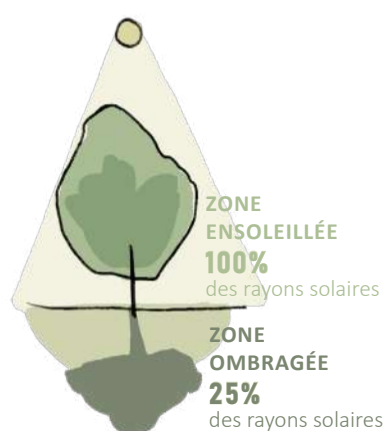
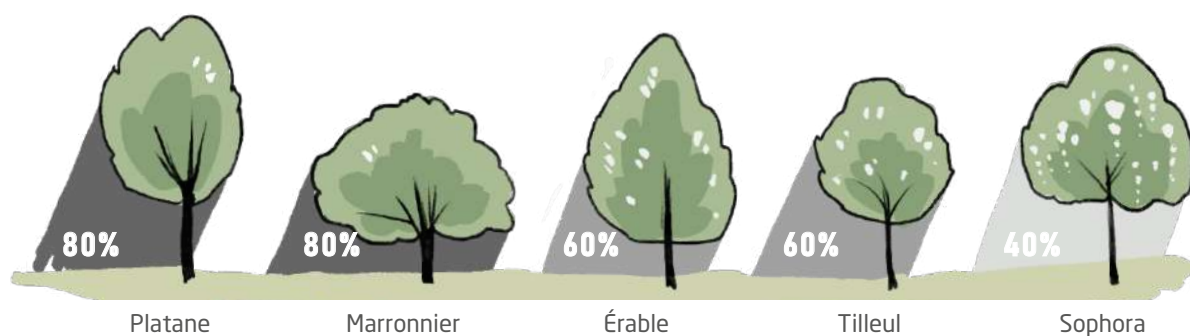


> Prévoir l'évolution du végétal

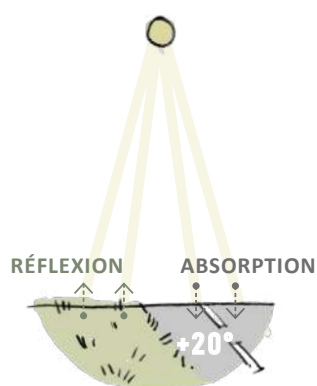
La nature n'est pas figée. Le bâtiment devra s'implanter à bonne distance de l'arbre ou de la haie pour protéger ses racines et permettre son développement. La zone de protection à prendre en compte correspond à l'aplomb du houppier naturel de l'arbre à taille adulte. Ce périmètre devra être perméable (pleine terre) ou lorsque les usages le nécessitent être semi-perméable (une partie en pleine terre et une partie en revêtement semi-perméable).



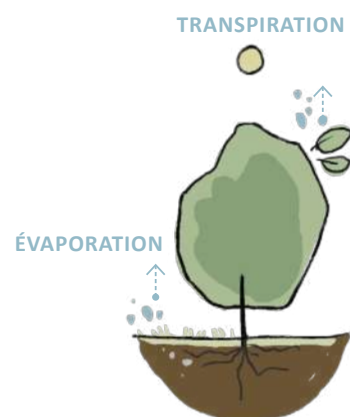
> Réfléchir à la qualité de l'ombre selon l'essence implantée



Ombrage



Réflexion des rayons solaires



Evapotranspiration

2. Assurer une gestion durable des espaces naturels

Les espaces naturels présents dans les communes participent aux continuités écologiques de la TVB. Il est alors nécessaire de les valoriser afin qu'ils conservent leur rôle de relais entre les espaces agricoles et les espaces urbains. En plus d'assurer une certaine pérennité pour les milieux naturels, la gestion durable de ces espaces a pour but d'augmenter la valeur biologique du lieu. Quelques mesures peuvent être conseillées pour permettre ces pratiques :

1 > Mettre en place une gestion différenciée sur les espaces naturels

- Utiliser des techniques de désherbage alternatives aux méthodes conventionnelles (désherbage manuel, paillage végétal...),
- Tolérer la végétation spontanée : réservoir de biodiversité,
- Définir un calendrier de tonte différée et fauche tardive sur les milieux naturels à enjeux : limitation des tontes à 1 à 2 fois par an, maintien de zone refuge, aucune tonte entre avril et juin...
- Mettre en place de l'écopâturage (ovins, caprins) pour maintenir les prairies, les pelouses et les landes ouvertes

2 > Favoriser des plantations durables et respectueuses

- Privilégier la plantation d'essences locales labellisées végétal local,
- Limiter les espèces envahissantes et invasives, voir en annexe "Listes biogéographiques des plantes exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes"
- d'Occitanie Limiter les espèces allergisantes,
- Privilégier des espèces peu consommatrices en eau,
- Limiter les plantations monospécifiques dans la création de haie ou de parterre de fleurs,
- Limiter les enrichissements trop importants du sol notamment pour les prairies, pelouses et landes

3 > Développer des pratiques en faveur de la biodiversité

- Penser à la mise en place d'une trame noire favorable à la biodiversité en travaillant sur les puissances, les températures de couleurs, les implantations et la temporalité des éclairages
- Développer des déchets verts (tonte sans ramassage, broyeurs de branches...) créant des paillages qui peuvent devenir l'habitat de nouvelles espèces,
- Démarche de désimperméabilisation et de perméabilité des sols et appropriation des espaces libres et de l'espace public par les citoyens (plantation, pot de fleurs en pas-de-porte).
- S'inspirer des "Solutions fondées sur la Nature" (SafN) pour s'adapter aux effets du changement climatique et protéger les écosystèmes naturels et les services qu'ils rendent à la société.



EXEMPLE D'UN ESPACE NATUREL EN GESTION DIFFÉRENCIÉE

54



Tonte traditionnelle à 3 cm



- Coût de décharge plus important
- Peu de résistance à la sécheresse
- Vie du sol amoindrie
- Peu de diversité écologique

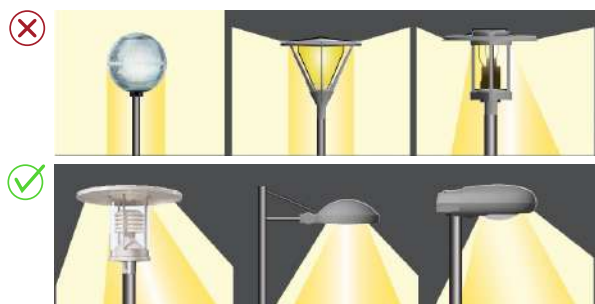
Tonte alternative à 7 cm



- Pas d'évacuation
- Coût de décharge amoindri
- Résistance à la sécheresse
- Vie du sol améliorée (bactérie, vers de terre...)
- Diversité écologique présente

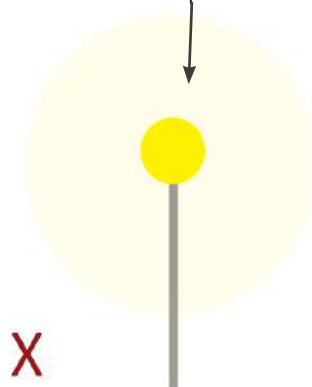
EXEMPLE D'UNE ACTION FAVORABLE À LA TRAME NOIRE

Systèmes d'éclairage à éviter / privilégier

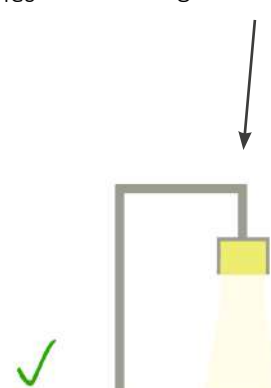


Source : ACERE

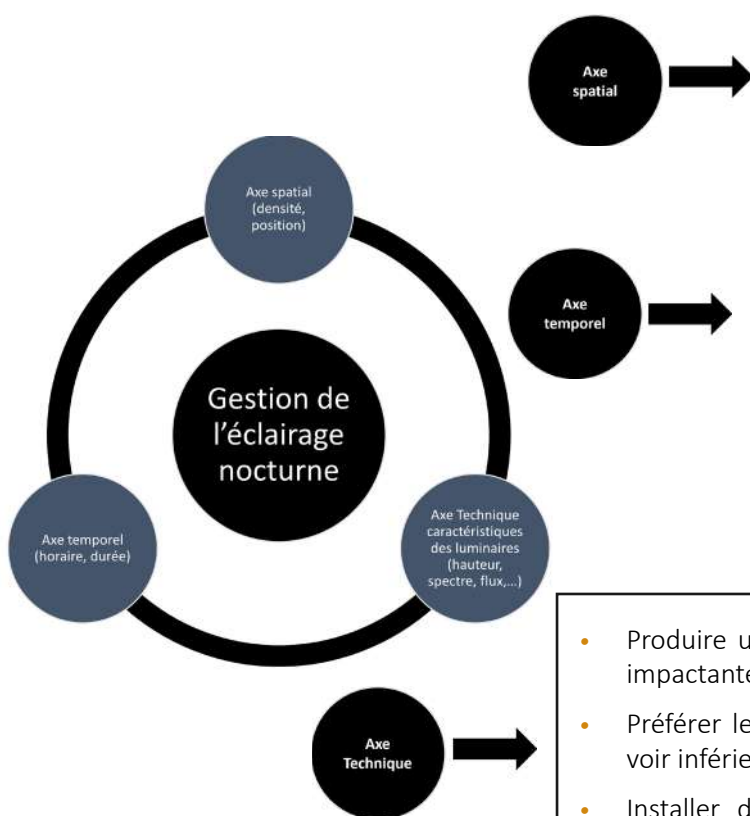
Eclairage qui ne permet pas la circulation des espèces nocturnes



Eclairage tourné vers le bas



Dans les secteurs où l'éclairage public est nécessaire, il est demandé de réaliser une gestion selon 3 axes :



- Éviter ou de supprimer les lampadaires inutiles.
- Éviter d'orienter les éclairages vers des espaces verts, zones humides, cours d'eau, haies, alignements d'arbres.
- Augmenter la distance entre les lampadaires
- Orienter les émissions vers le sol, ne pas diffuser de lumière au-dessus de l'horizontale.
- Éclairer strictement la surface utile au sol

- Mettre en place une gestion de l'éclairage en fonction des usages pour limiter les durées d'éclairage. Ex : détecteurs de présence, gestion de l'éclairage par horloge astronomique pilotée, diminution progressive de la puissance avant extinction totale
- Maintenir des corridors sombres (en lien avec la TVB) pour les traversées de la faune.

- Produire une lumière au spectre le plus restreint possible les moins impactantes comme les LED orangées / ambrées à spectre étroit.
- Préférer les éclairages d'une température de couleur à 2400 Kelvins voir inférieur
- Installer des mâts de faible hauteur pour limiter le phénomène d'attraction ou de répulsion de la faune
- Favoriser les éclairages passifs (bandes et plots réfléchissants, catadioptriques...)
- Utiliser un revêtement du sol avec un faible coefficient de réflexion sous les éclairages.

> L'Observatoire Astronomique de Sabarat

Situé au niveau du lieu-dit "Berbeziel d'en bas" à Sabarat, cette association poursuit plusieurs objectifs en lien avec la préservation de la trame noire afin de poursuivre son activité :

- Procurer aux membres les moyens matériels et intellectuels nécessaires à la pratique de l'observation astronomique.
- Développer l'astronomie auprès de tout public et particulièrement des jeunes dans leur cadre d'activités scolaires et de loisirs.
- Etre un lieu de rencontres et d'échanges entre les astronomes amateurs et professionnels.



L'Observatoire de Sabarat

EXEMPLE DES AVANTAGES LIÉS À LA DÉSIMPERMÉABILISATION DES SOLS



3. Préserver et maintenir une ressource en eau qualitative et quantitative

Le territoire se structure autour de deux vallées des cours d'eau de l'Arize et de la Lèze qui donne par ailleurs le nom à l'intercommunalité. Ces deux cours d'eau traversent de nombreux bourgs qui ont développé leur organisation urbaine autour de ces entités fluviales. En plus de ces deux rivières, le territoire compte environ 212 zones humides réparties sur l'ensemble de l'intercommunalité.

Le réseau hydrographique offre un potentiel important pour les paysages, le tourisme, l'agriculture ou encore la biodiversité. Il convient alors pour la Communauté de Communes de protéger cette ressource en eau à partir de ces recommandations :

1 > Limiter le phénomène de ruissellement face aux aléas

- Prévoir des systèmes de récupération d'eau de pluie,
- Maintenir autant que possible des espaces de pleine terre,
- Mettre en œuvre des espaces d'infiltration superficielle des eaux pluviales (noues, fossés, espaces verts en creux...) dès que les conditions le permettent,

2 > Protéger la trame bleue en limitant l'urbanisation à proximité des cours d'eau

- Obligation d'avoir un recul de 10 mètres face au cours d'eau pour construire en zone Naturelle et Agricole,
- Respecter les réglementations des PPR,
- Impossibilité de construire dans les zones humides,

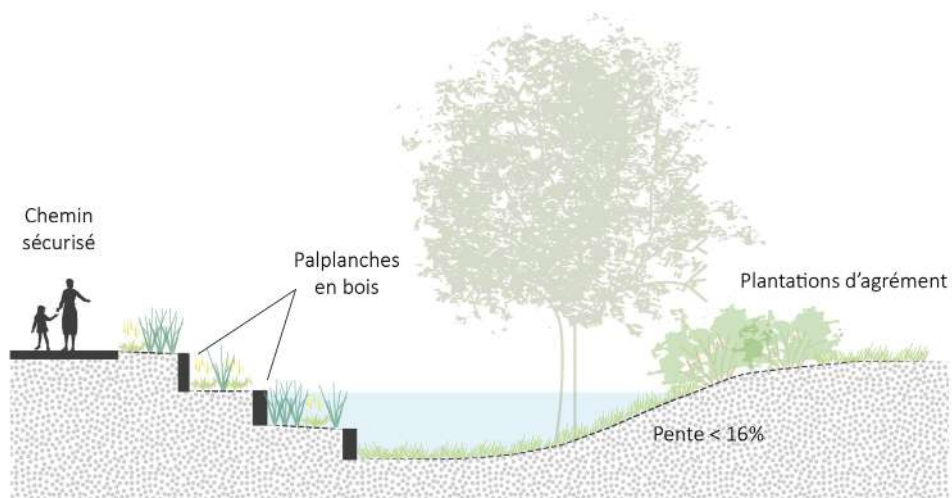
3 > Renforcer l'état écologique des cours d'eau

- Gérer la végétation en bord des cours d'eau pour garantir le maintien de l'ensemble des fonctions assurées par la ripisylve et limiter le développement des espèces exotiques envahissantes,
- Concevoir des infrastructures assurant la continuité hydraulique pour le déplacement des espèces,
- Maintenir de bonnes pratiques culturales (bande tampon, haies, utilisation raisonnée des produits phytosanitaires) pour limiter le ruissellement d'éléments polluants dans les cours d'eau.

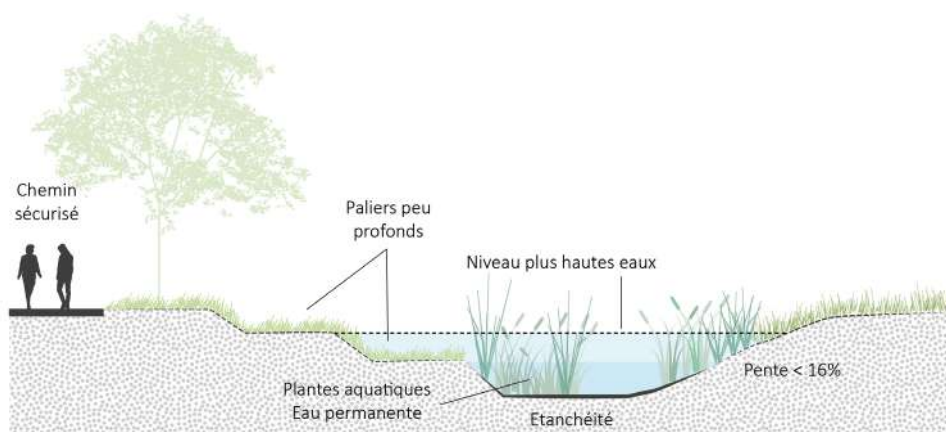


EXEMPLE D'AMÉNAGEMENTS POUR LIMITER LE PHÉNOMÈNE DE RUISSELLEMENT

58



- Exemple de bassin sec d'infiltration -

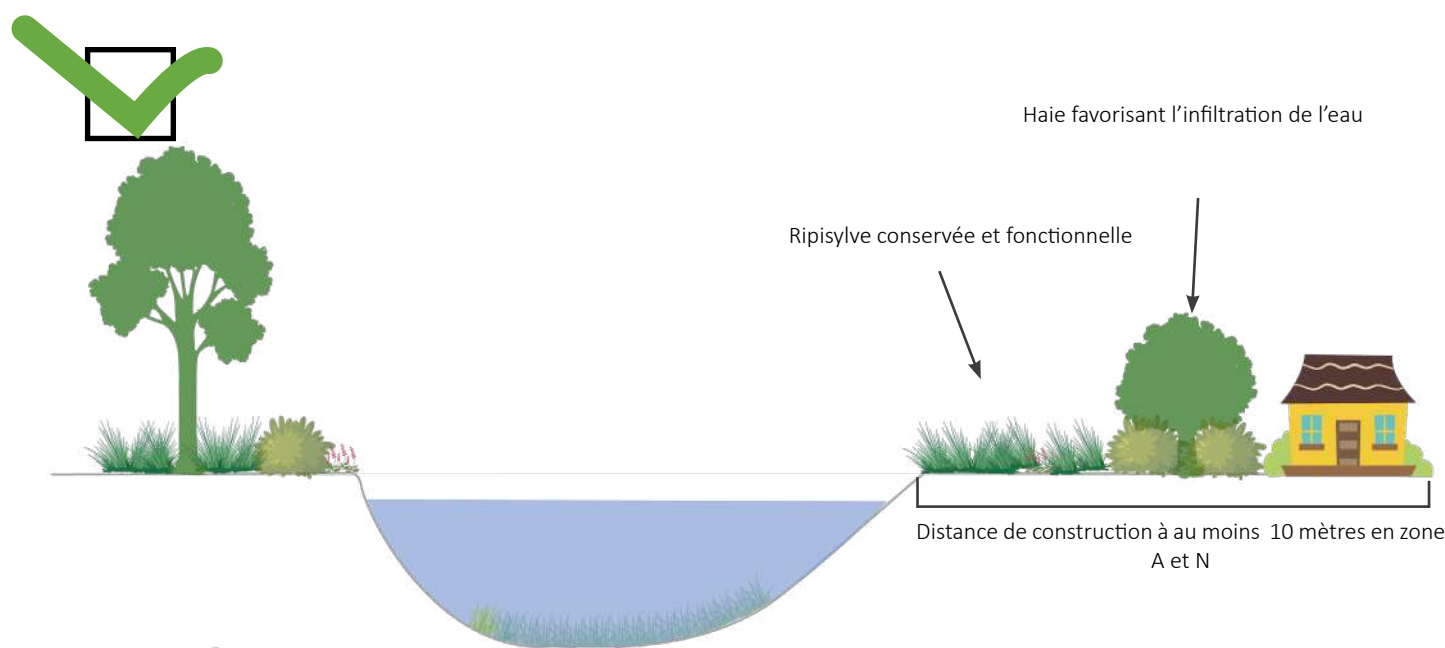
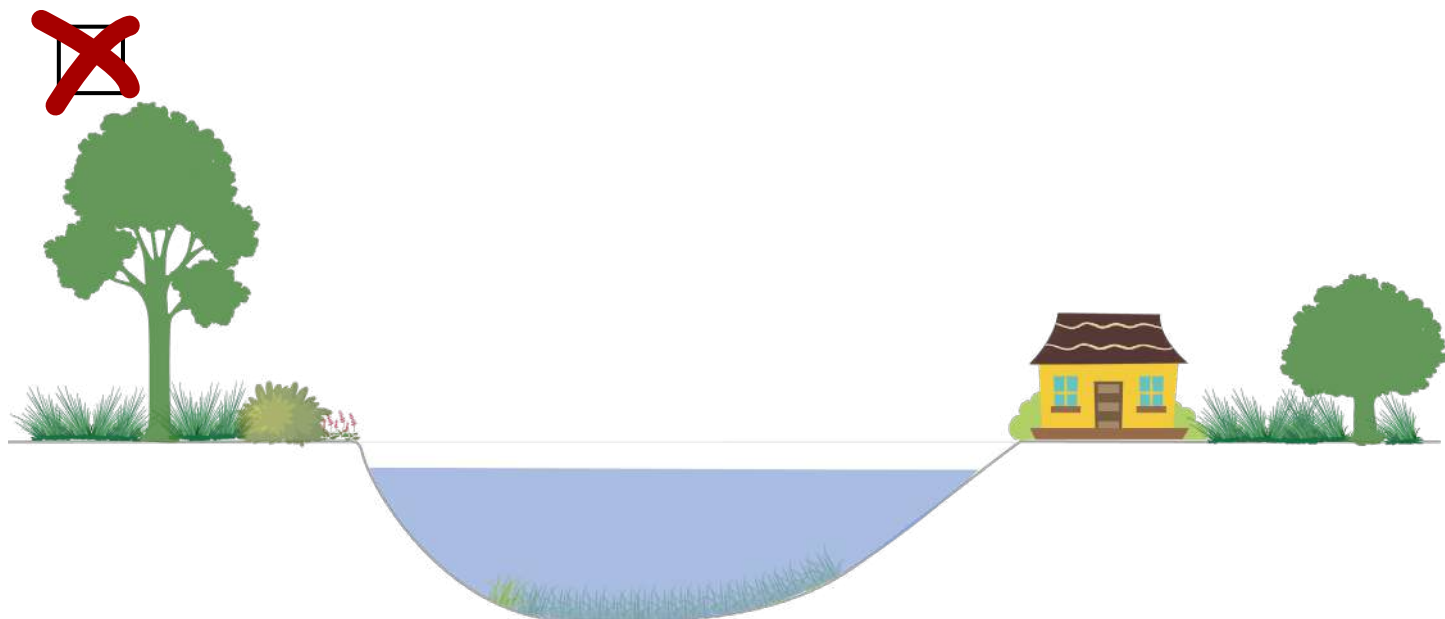


- Exemple de bassin de retenue d'eau -



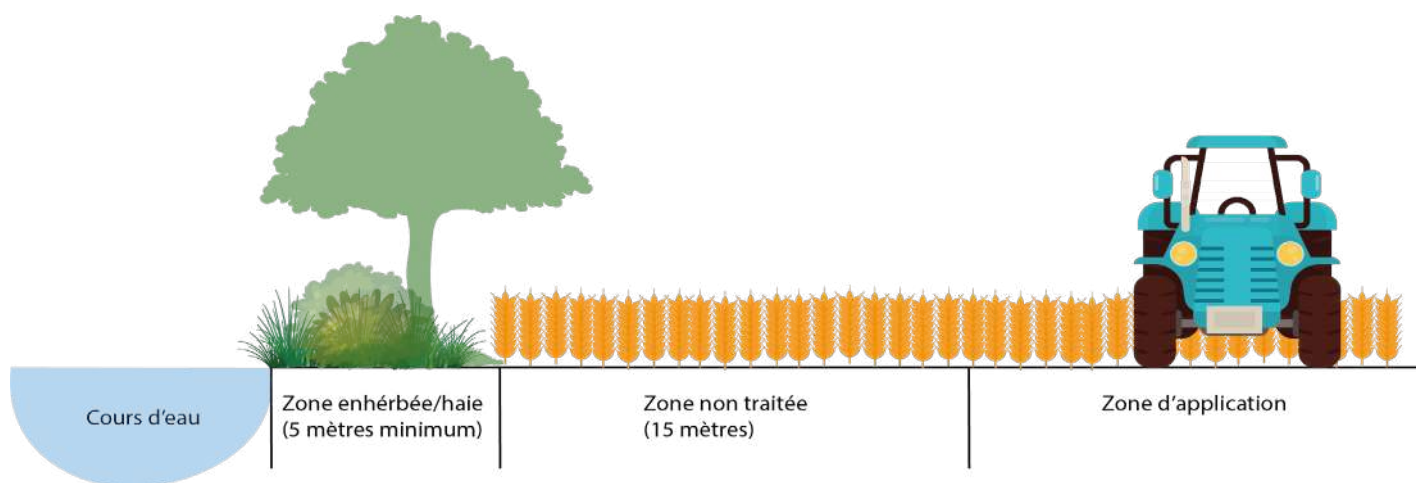
- Traitement d'une lisière urbaine en bordure d'un cours d'eau -

EXEMPLE DE BONNES PRATIQUES DE CONSTRUCTIBILITÉ EN BORD DE BERGE



Toute personne qui souhaite réaliser un projet ayant un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique (cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines, zones inondables, zones humides...) doit soumettre ce projet à l'application de la Loi sur l'eau (dossier de Déclaration ou d'Autorisation) **et justifier d'une démarche ERC (Eviter puis Réduire et en dernier recours Compenser).**

EXEMPLE DE BONNE PRATIQUE AGRICOLE POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU



4. Intégrer la dimension biodiversité dans les espaces urbanisés

Le bâti peut contribuer à la biodiversité au travers de plusieurs dispositifs, aménagements et éléments architecturaux (intégrés ou rapportés). Lorsque les conditions techniques le permettent, les dispositifs suivants pourront être mis en place dans les projets de nouvelles constructions et de réhabilitation/rénovation du bâti ancien :

1 > Créer des espaces en faveur de la biodiversité

- Encadrer la plantation d'essences locales pour favoriser le label Végétal Local. Favoriser les plantes mellifères type Achillée mille-feuille, Linaire commune, Saponaire, pommier sauvage, merisier, sorbier, lierre, bourdaine...)
L'annexe " «Plantons locales en Occitanie», Agence Régionale de la Biodiversité, 2023 " référence l'intérêt des végétaux pour les insectes. Par ailleurs, les annexes du règlement écrit doivent être respectées,
- Mettre en place des clôtures laissant passer la faune (20 cm entre le sol et la clôture ou des passages spécifique d'environ 10-15 cm de diamètre

2 > Végétaliser les espaces urbains

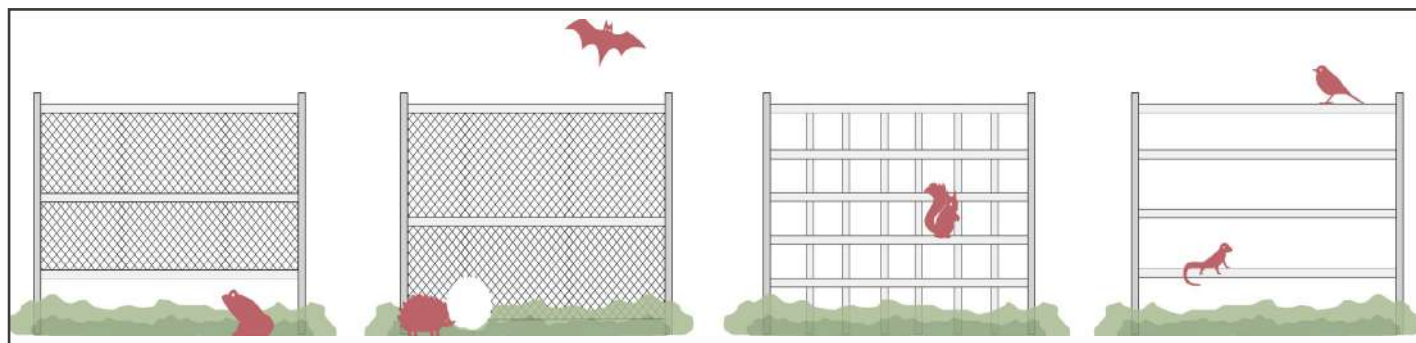
- Créer des murs végétalisés avec des plantes grimpantes,
- Accompagner la végétalisation des toitures,
- Désimperméabiliser les pieds de murs
- Intégrer dans les murs et/ou sur et/ou en bordure des toitures des nichoirs, gîtes et abris pour les oiseaux et les chauves-souris.

3 > Intégrer la nature en ville dans les infrastructures liées à la mobilité

- Privilégier autant que possible les cheminements en site propre,
- Maintenir les chemins ruraux,

4 > Prendre en compte la biodiversité au sein des bâtiments (c'est déjà mis dans le dernier point du 2?)

- Intégrer des nichoirs, gîtes, abris et des mesures de protections
- Mettre en place des dispositifs de protection de la faune volante



EXEMPLE D'AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE TISSU URBAIN

> Végétaliser les toitures. Les toitures végétalisées présentent un intérêt pour la biodiversité car elles permettent la mise en place d'espaces relais utilisables par certaines espèces urbaines : reproduction, alimentation ou repos d'insectes, d'oiseaux... La végétalisation des toitures correspond à la pose sur le toit d'un substrat végétalisé d'épaisseur variable. Le système est défini par l'épaisseur du substrat et en conséquence, par la végétation qui peut y être plantée. On parle alors de toiture intensive (faible épaisseur), semi-intensive (épaisseur moyenne), extensive (épaisseur importante), brune (toiture sans arrosage et avec une fauche par an).



> Créer des murs végétalisés avec des plantes grimpantes. La végétalisation peut servir d'isolant thermique, acoustique mais joue aussi un rôle en matière de micro-climat et de qualité de l'air. Les murs végétalisés servent aussi de refuge et de source de nourriture pour la faune locale. Peuvent être utilisées :

- » les plantes ligneuses qui se soutiennent elles-mêmes en se palissant contre un mur, par exemple le fusain d'Europe, l'althea,
- » les plantes grimpantes qui ont besoin d'un support tel que les arbrisseaux à tiges flexibles, par exemple le chèvrefeuille ou la treille,
- » les plantes grimpantes qui ont leur propre système de fixation comme le lierre.



Les végétaux choisis ne doivent pas nécessiter un arrosage et une fertilisation permanente et doivent tenir compte des conditions climatiques du site d'installation.

Les structures de soutien des plantes grimpantes peuvent être constituées de bois, de câbles et de fils de fer ou encore de cordes, formant des systèmes de fixation et de portance multiples, afin d'obtenir une bonne répartition du poids des plantes.



> Intégrer des nichoirs, gîtes, abris et des mesures de protection.

Il est intéressant d'installer des nichoirs, gîtes et abris pour les oiseaux et chauves-souris lors de l'élaboration des murs, des bordures, et des toitures (après élaboration d'un inventaire des espèces présentes sur le site)

- Pour les bâtiments de type collectifs (immeubles d'habitation...), l'installation de nichoirs groupés pour hirondelles ou martinets sous des avancées de toit ou des arcades et des nichoirs pour moineaux.

- Pour les autres bâtiments à la hauteur des arbres environnants, l'installation de nichoirs pour les oiseaux qui nichent dans les cavités naturelles ou artificielles (comme les mésanges).

Il est notamment préconisé :

- Orienter les gîtes pour que le trou d'envol soit protégé des vents dominants.
- Protéger les oiseaux des intempéries en installant les gîtes dans un endroit calme à plus de 3 mètres de haut et éloignés des branches, corniches et autres structures accessibles aux prédateurs.
- Conserver les nichoirs existants dans les murs lors des réfections (exemple : trous dans murs de moellons)



Nichoir triple à moineaux
(source : CAUE Isère LPO)



Gîte à chauve-souris
(source : Cittanova)



Trous dans les murs en moellons
(source : Cittanova)

> Mettre en place des dispositifs de protection de la faune volante

- Installer des occultations partielles des baies vitrées (persiennes, voilages, sérigraphie...) pour éviter que la faune volante ne les percute.



Sérigraphie et revêtement anti-collision avifaune (source : LPO Loire etr Vogelwarte)

EXEMPLE D'AMÉNAGEMENTS DES ESPACES DE MOBILITÉS



Espace d'infiltration et de circulation



Noue végétalisée et espace semi-perméable



Noue végétalisée avec infiltration gravitaire du ruissellement



Revêtement de circulation douce semi-perméable

«Plantons locales en Occitanie», Agence Régionale de la Biodiversité, 2023

Liste non exhaustive de végétaux locaux en milieux boisés en Occitanie :

MILIEUX BOISÉS

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Méditerranée	Massif central	Sud-Ouest	Pyrénées	Lumière	T°C
Strate arborée								
<i>Abies alba</i> Mill., 1768	Sapin à feuilles d'if	Pinaceae		✓		✓	☀️	❄️
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre	Sapindaceae	✓	✓	✓	✓	☀️	🔥
<i>Acer monspessulanum</i> L., 1753	Érable de Montpellier	Sapindaceae	✓	✓	✓		☀️	🔥
<i>Acer opalus</i> Mill., 1768	Érable à feuilles d'obier	Sapindaceae	✓	✓		✓	☀️	🔥
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane	Sapindaceae	✓	✓	✓	✓	☀️	🔥
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore	Sapindaceae	✓	✓	✓	✓	☀️	🔥
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	Betulaceae	✓	✓	✓	✓	☀️	🔥
<i>Arbutus unedo</i> L., 1753	Arbousier commun	Ericaceae	✓		✓		☀️	🔥
<i>Betula pendula</i> Roth, 1768	Bouleau verruqueux	Betulaceae		✓	✓	✓	☀️	🔥
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme	Betulaceae			✓		☀️	🔥
<i>Celtis australis</i> L., 1753	Micocoulier de Provence	Cannabaceae	✓		trad.		☀️	🔥
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies	Ranunculaceae	✓	✓	✓	✓	☀️	🔥
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier	Betulaceae	✓	✓	✓	✓	☀️	🔥
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre commun	Fagaceae		✓		✓	☀️	🔥
<i>Frangula alnus</i> Mill., 1804	Bourdaine aulne	Rhamnaceae		✓	✓		☀️	🔥
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804	Frêne à feuilles étroites	Oleaceae	✓		✓		☀️	🔥
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne commun	Oleaceae		✓	✓	✓	☀️	🔥
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	Araliaceae	✓	✓	✓	✓	☀️	🔥
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	Aquifoliaceae		✓	✓	✓	☀️	🔥

Légende

Lumière	Température	Humidité du sol
☀️ Lumière 🌑 Mi-ombre ☁️ Ombre	❄️ Froid 🌡️ Tempéré 🔥 Chaud	💧 Très sec 🌵 Sec 🌊 Temporairement humide 💧 Humide

MILIEUX BOISÉS

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Méditerranée	Massif central	Sud-Ouest	Pyrénées	Lumière	T°C
Strate arborée								
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier-sauce	Lauraceae	✓	trad.	trad.		☀️	🔥
<i>Malus sylvestris</i> Mill., 1768	Pommier sauvage	Rosaceae		✓	✓	✓	☀️	🔥
<i>Pinus halepensis</i> Mill., 1768	Pin d'Alep	Pinaceae	✓				☀️	🔥
<i>Pinus mugo</i> subsp. <i>uncinata</i> (Ramond ex DC.) Domin, 1936	Pin à crochets	Pinaceae				✓	☀️	❄️
<i>Pinus nigra</i> subsp. <i>salzmannii</i> (Dunal) Franco, 1943	Pin de Salzmann	Pinaceae	✓				☀️	🔥
<i>Pinus pinea</i> L., 1753	Pin parasol	Pinaceae	✓	trad.	trad.		☀️	🔥
<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753	Pin sylvestre	Pinaceae		✓	✓	✓	☀️	❄️
<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc	Salicaceae	✓		✓		☀️	🔥
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier Tremble	Salicaceae		✓	✓	✓	☀️	🔥
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Cerisier des bois	Rosaceae	✓	✓	✓	✓	☀️	🔥
<i>Pyrus communis</i> subsp. <i>pyraster</i> (L.) Ehrh., 1780	Poirier sauvage	Rosaceae		✓	✓		☀️	🔥
<i>Quercus ilex</i> L., 1753	Chêne vert	Fagaceae	✓	✓	✓		☀️	🔥
<i>Quercus petraea</i> (Matt.) Liebl., 1784	Chêne sessile	Fagaceae		✓	✓	✓	☀️	🔥
<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1805	Chêne pubescent	Fagaceae	✓	✓	✓	✓	☀️	🔥
<i>Quercus pyrenaica</i> Willd., 1805	Chêne tauzin	Fagaceae			✓		☀️	🔥
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	Fagaceae		✓	✓	✓	☀️	🔥
<i>Quercus suber</i> L., 1753	Chêne liège	Fagaceae	✓		✓		☀️	🔥
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc	Salicaceae	✓	✓	✓		☀️	🔥
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault	Salicaceae	✓	✓	✓	✓	☀️	🔥
<i>Salix fragilis</i> L., 1753	Saule fragile	Salicaceae	✓	✓		✓	☀️	🔥

pH du sol	Humidité du sol	Couleur fleur	Période floraison	Intérêt pour les pollinisateurs et autres floricoles	Feuillage	Production	Commentaires
Strate arborée							
neutre	💧	🌸	avril-mai		🌿	++	
neutre	💧	🌸	mai	🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	avril	🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	mars-avril	🦋	🌿	++	Méd. En limite d'aire de répartition naturelle
neutre	💧	🌸	avril-mai	🦋🦋	🌿	++	Méd. En limite d'aire de répartition naturelle
neutre	💧	🌸	mai	🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	fév.-avril		🌿	++	Potentiellement allergisant
acide	💧	🌸	oct.-janv.	🦋🦋	🌿	++	
acide	💧	🌸	avril-mai	🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	avril-mai	🦋	🌿	++	Potentiellement allergisant
neutre	💧	🌸	avril		🌿	++	Non indigène en zone Sud-Ouest
neutre	💧	🌸	juin-août	🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	janv.-mars	🦋	🌿	++	Potentiellement allergisant
acide	💧	🌸	avril-mai		🌿	++	
neutre	💧		avril-juin	🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	avril-mai	🦋	🌿	++	Potentiellement allergisant
neutre	💧	🌸	avril-mai		🌿	++	Potentiellement allergisant
neutre	💧	🌸	sept.-oct.	🦋🦋	🌿	++	
acide	💧	🌸	mai-juin	🦋🦋	🌿	++	

Production en pépinières	Intérêt pour les pollinisateurs et autres floricoles
Pas d'information + Production future envisageable ++ En capacité de production	Pas d'intérêt Peu d'intérêt Intérêt Fort intérêt
Commentaires	Feuillage/ type biologique
Semences/ godets = type de conditionnement	Persistant Marcescent Caduque Vivace Annuelle

pH du sol	Humidité du sol	Couleur fleur	Période floraison	Intérêt pour les pollinisateurs et autres floricoles	Feuillage	Production	Commentaires
Strate arborée							
neutre	💧	🌸	mars-mai	🦋🦋	🌿	++	
acide	💧	🌸		🦋	🌿	++	
neutre	💧				🌿	++	
acide	💧	🌸	mai-juin		🌿	++	
neutre	💧	🌸	mai-juin		🌿	++	
neutre	💧	🌸	avril-mai		🌿	++	
neutre	💧	🌸	mai-juin		🌿	++	
neutre	💧	🌸			🌿	++	
acide	💧	🌸	mars-avril	🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸		🦋🦋	🌿	++	
acide	💧	🌸	avril-mai	🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸		🦋	🌿	++	
neutre	💧		mars-mai	🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	avril-mai	🦋	🌿	++	
acide	💧	🌸	mai-juin	🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	avril-mai	🦋	🌿	++	
acide	💧	🌸	avril-mai	🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸		🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	mars-avril	🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸		🦋🦋	🌿	++	

Liste non exhaustive de végétaux locaux en milieux ouverts en Occitanie :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Méditerranée	Massif central	Sud-Ouest	Pyénées	Lumière	T°c
Strate arborée								
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre	Sapindaceae	✓	✓	✓	✓	☀	💡
<i>Acer monspessulanum</i> L., 1753	Érable de Montpellier	Sapindaceae	✓	✓	✓		☀	💡
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	Betulaceae	✓	✓	✓	✓	☀	💡
<i>Arbutus unedo</i> L., 1753	Arbousier commun	Ericaceae	✓		✓		☀	💡
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme	Betulaceae			✓		☀	💡
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies	Ranunculaceae	✓	✓	✓	✓	☀	💡
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier	Betulaceae	✓	✓	✓	✓	☀	💡
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier-sauce	Lauraceae	✓	trad.	trad.		☀	💡
<i>Malus sylvestris</i> Mill., 1768	Pommier sauvage	Rosaceae		✓	✓	✓	☀	💡
<i>Pinus pinea</i> L., 1753	Pin parasol	Pinaceae	✓	trad.	trad.		☀	💡
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier Tremble	Salicaceae		✓	✓	✓	☀	💡
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Cerisier des bois	Rosaceae	✓	✓	✓	✓	☀	💡
<i>Pyrus communis</i> subsp. <i>pyraster</i> (L.) Ehrh., 1780	Poirier sauvage	Rosaceae		✓	✓		☀	💡
<i>Quercus ilex</i> L., 1753	Chêne vert	Fagaceae	✓	✓	✓		☀	💡
<i>Quercus pyrenaica</i> Willd., 1805	Chêne tauzin	Fagaceae			✓		☀	💡
<i>Sorbus aucuparia</i> subsp. <i>aucuparia</i> L., 1753	Sorbier sauvage	Rosaceae		✓		✓	☀	💡
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	Tilleul à grandes feuilles	Malvaceae	✓	✓	✓	✓	☀	💡
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre	Ulmaceae	✓	✓	✓		☀	💡

Légende

Lumière			Température			Humidité du sol		
☀ Lumière	☀ Mi-ombre	☀ Ombre	❄ Froid	🌡 Tempéré	🔥 Chaud	💧 Très sec	💧 Sec	💧 Temporairement humide

pH du sol	Humidité du sol	Couleur fleur	Période floraison	pour les pollinisateurs et autres floricoles	Feuillage	Production	Commentaires
Strate arborée							
neutre	💧	🌸	mai	🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	avril	🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	fév.-avril		🌿	++	Potentiellement allergisant
acide	💧	🌸	oct.-janv.	🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	avril-mai	🦋	🌿	++	Potentiellement allergisant
neutre	💧	🌸	juin-août	🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	janv.-mars	🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	mars-mai	🦋🦋	🌿	++	
acide	💧	🌸		🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	avril-mai		🌿	++	
acide	💧	🌸	mars-avril	🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸		🦋🦋	🌿	++	
acide	💧	🌸	avril-mai	🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸		🦋	🌿	++	
acide	💧	🌸	mai-juin	🦋	🌿	++	
acide	💧	🌸	mai-juil.	🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	juin-juil.	🦋🦋	🌿	++	Potentiellement allergisant
neutre	💧	🌸		🦋	🌿	++	

Production en pépinières			Intérêt pour les pollinisateurs et autres floricoles		
Pas d'information	++ Production future envisageable	++ En capacité de production	Pas d'intérêt	Peu d'intérêt	Intérêt
Commentaires			Feuillage/ type biologique		
Semences/ godets = type de conditionnement			Persistant	Marcescent	Caducue

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Méditerranée	Massif central	Sud-Ouest	Pyénées	Lumière	T°c
Strate arbustive								
<i>Amelanchier ovalis</i> Medik., 1793	Amélanchier	Rosaceae	✓	✓		✓	☀	💡
<i>Berberis vulgaris</i> L., 1753	Epine vinette	Berberidaceae		✓			☀	💡
<i>Bupleurum fruticosum</i> L., 1753	Buplèvre ligneux	Apiaceae	✓				☀	💡
<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Buis commun	Buxaceae	✓	✓	✓	✓	☀	💡
<i>Clematis flammula</i> L., 1753	Clématite odorante	Ranunculaceae	✓				☀	💡
<i>Colutea arborescens</i> L., 1753	Baguenaudier	Fabaceae	✓				☀	💡
<i>Colutea brevilata</i> Lange, 1862	Baguenaudier à ailes courtes	Fabaceae	✓				☀	💡
<i>Coriaria myrtifolia</i> L., 1753	Corroyère à feuilles de myrte	Coriariaceae	✓		✓		☀	💡
<i>Cornus mas</i> L., 1753	Cornouiller sauvage	Cornaceae	✓		✓		☀	💡
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	Cornaceae	✓	✓	✓	✓	☀	💡
<i>Cotinus coggygria</i> Scop., 1771	Arbre à perruques	Anacardiaceae	✓				☀	💡
<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC., 1825	Aubépine à deux styles	Rosaceae		✓	✓		☀	💡
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine monogyne	Rosaceae	✓	✓	✓	✓	☀	💡
<i>Cytisophyllum sessilifolium</i> (L.) O.Lang, 1843	Cytise à feuilles sessiles	Fabaceae	✓				☀	💡
<i>Cytisus oromediterraneus</i> Rivas Mart., T.E.Díaz, Fern.Prieto, Loidi & Peñas, 1984	Genêt purgatif	Fabaceae		✓			☀	💡
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balai	Fabaceae	✓	✓	✓	✓	☀	💡
<i>Daphne gnidium</i> L., 1753	Garou	Thymelaeaceae	✓				☀	💡

pH du sol	Humidité du sol	Couleur fleur	Période floraison	Intérêt pour les pollinisateurs et autres floricoles	Feuillage	Production	Commentaires
Strate arbustive							
neutre	💧	🌸	avril-mai	🦋	🌿	++	Ponctuellement présent sur les Causse Sud Ouest
alcalin	💧	🌸	mai-juin	🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	avril-août	🦋🦋	🌿	++	
alcalin	💧	🌸	mars-avril	🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	juin-août	🦋🦋	🌿	++	
alcalin	💧	🌸	mai-juil.	🦋	🌿	++	
alcalin	💧	🌸	mai-juil.	🦋	🌿	++	Privilégier cette espèce qui est plus spontanée en milieu naturel que C. arborescens
neutre	💧	🌸	avril-juil.	🦋	🌿	++	
alcalin	💧	🌸	mars	🦋🦋	🌿	++	Massif Central en limite d'aire de répartition naturelle
neutre	💧	🌸	mai-juin	🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	mai-juin	🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸		🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	mai-juin	🦋🦋	🌿	++	
acide	💧	🌸	mai-juil.	🦋	🌿	++	
acide	💧	🌸	avril-juil.	🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	mars-oct.	🦋🦋	🌿	++	

Liste non exhaustive de végétaux locaux en milieux humides en Occitanie :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Méditerranée	Massif central	Sud-Ouest	Pyénées	Lumière	T°c
Strate arborée								
<i>Ainus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	Betulaceae	✓	✓	✓	✓	☀️	💡
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804	Frêne à feuilles étroites	Oleaceae	✓		✓		☀️	🔥
<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc	Salicaceae	✓		✓		☀️	🔥
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc	Salicaceae	✓	✓	✓		☀️	💡
<i>Salix fragilis</i> L., 1753	Saule fragile	Salicaceae	✓				☀️	💡
Strate arbustive								
<i>Prunus padus</i> L., 1753	Cerisier à grappes	Rosaceae		✓		✓	☀️	💡
<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule à feuilles d'olivier	Salicaceae		✓	✓	✓	☀️	💡
<i>Salix aurita</i> L., 1753	Saule à oreillettes	Salicaceae		✓			☀️	💡
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	Salicaceae	✓	✓			☀️	💡
<i>Salix purpurea</i> L., 1753	Saule pourpre	Salicaceae	✓	✓	✓		☀️	💡
<i>Salix triandra</i> L., 1753	Saule à trois étamines	Salicaceae	✓	✓			☀️	💡
<i>Salix viminalis</i> L., 1753	Saule des vanniers	Salicaceae	✓	✓	✓		☀️	💡
Strate herbacée								
<i>Agrostis canina</i> L., 1753	Agrostide des chiens	Poaceae		✓			☀️	💡
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	Poaceae	✓	✓	✓	✓	☀️	💡
<i>Alisma lanceolatum</i> With., 1796	Plantain d'eau à feuilles lancéolées	Alismataceae	✓	✓	✓	✓	☀️	💡
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Grand plantain d'eau	Alismataceae	✓	✓	✓		☀️	💡
<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	Guimauve officinale	Malvaceae			✓		☀️	💡
<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage	Apiaceae		✓	✓	✓	☀️	💡
<i>Aristolochia clematitis</i> L., 1753	Aristolochie clématite	Aristolochiaceae	✓				☀️	🔥

Légende

Lumière

Température

Humidité du sol

Très sec | Sec | Temporairement humide | Humide

pH du sol	Humidité du sol	Couleur fleur	Période floraison	pour les pollinisateurs et autres floricoles	Feuillage	Production	Commentaires
Strate arborée							
neutre	💧	🌸	fév.-avril		🌿	++	Potentiellement allergisant
neutre	💧	🌸	avril-mai	🦋	🌿	++	Potentiellement allergisant
neutre	💧	🌸	avril- mai		🌿	++	
neutre	💧	🌸	mars- mai	🦋🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	mars- avril	🦋🦋🦋	🌿		
Strate arbustive							
neutre	💧	🌸		🦋🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸		🦋🦋🦋	🌿	++	
acide	💧	🌸	mars-avril	🦋🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	mars-avril	🦋🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	mars- avril	🦋🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	mars- avril	🦋🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	mars- avril	🦋🦋🦋	🌿	++	
Strate herbacée							
acide	💧	🌸	juin-août		🌿	++	
neutre	💧	🌸	mai-sept.		🌿	++	Semences
neutre	💧	🌸	mai-sept.	🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸	mai-sept.	🦋🦋🦋	🌿	++	
alcalin	💧	🌸	juin-sept.	🦋🦋🦋	🌿	++	Semences
neutre	💧	🌸	juil.-sept.	🦋🦋🦋	🌿	++	Semences/ godets Potentiellement allergisant
alcalin	💧	🌸	mai-sept.	🦋	🌿	++	

Production en pépinières

Pas d'information | ++ Production future envisageable | ++ En capacité de production

Commentaires

Intérêt pour les pollinisateurs et autres floricoles

Pas d'intérêt connu | 🦋 Peu d'intérêt | 🦋🦋 Intérêt | 🦋🦋🦋 Fort intérêt

Feuillage/ type biologique

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Méditerranée	Massif central	Sud-Ouest	Pyénées	Lumière	T°c
Strate herbacée								
<i>Barbarea vulgaris</i> W.T.Aiton, 1812	Barbarée commune	Brassicaceae		✓	✓	✓	☀️	💡
<i>Bidens tripartita</i> subsp. <i>tripartita</i> L., 1753	Eupatoire aquatique	Asteraceae		✓	✓		☀️	💡
<i>Bistorta officinalis</i> Delarbre, 1800	Langue de bœuf	Polygonaceae		✓		✓	☀️	💡
<i>Blackstonia perfoliata</i> subsp. <i>perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlorette	Gentianaceae	✓		✓		☀️	💡
<i>Bolboschoenus maritimus</i> (L.) Palla, 1905	Scirpe maritime	Cyperaceae	✓				☀️	💡
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	Callune	Ericaceae		✓	✓	✓	☀️	💡
<i>Caltha palustris</i> L., 1753	Populage des marais	Ranunculaceae		✓		✓	☀️	💡
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés	Brassicaceae		✓	✓	✓	☀️	💡
<i>Carex acuta</i> L., 1753	Laïche aiguë	Cyperaceae	✓	✓			☀️	💡
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh., 1789	Laïche des marais	Cyperaceae	✓	✓	✓		☀️	💡
<i>Carex demissa</i> Vahl ex Hartm., 1808	Laïche vert jaunâtre	Cyperaceae		✓			☀️	💡
<i>Carex echinata</i> Murray, 1770	Laïche étoilée	Cyperaceae		✓		✓	☀️	💡
<i>Carex elata</i> All., 1785	Laïche raide	Cyperaceae	✓	✓			☀️	💡
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque	Cyperaceae	✓	✓	✓	✓	☀️	💡
<i>Carex lepidocarpa</i> Tausch, 1834	Laïche écailleuse	Cyperaceae				✓	☀️	💡
<i>Carex leporina</i> L., 1753	Laïche patte-de-lièvre	Cyperaceae		✓		✓	☀️	💡
<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard, 1778	Laïche vulgaire	Cyperaceae		✓		✓	☀️	💡
<i>Carex otrubae</i> Podp., 1922	Laïche cuivrée	Cyperaceae	✓	✓	✓	✓	☀️	💡

pH du sol	Humidité du sol	Couleur fleur	Période floraison	Intérêt pour les pollinisateurs et autres floricoles	Feuillage	Production	Commentaires
Strate herbacée							
neutre	💧		avril-juil.	🦋🦋🦋	🌿	++	Semences
neutre	💧	🌸	août-oct.	🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌸		🦋🦋🦋	🌿	++	Semences
neutre	💧	🌸	mai-sept.	🦋	🌿	++	
alcalin	💧	🌸	juin-août		🌿	++	
acide	💧	🌸	juil.-oct.	🦋🦋🦋	🌿	++	Semences
neutre	💧	🌸	mars-juin	🦋🦋🦋	🌿	++	Semences
neutre	💧	🌸	avril-juin	🦋🦋🦋	🌿	++	Godets
neutre	💧	🌸	avril-juin		🌿	++	
neutre	💧	🌸	avril-juin		🌿	++	Semences
acide	💧	🌸	juin-juin		🌿	++	
acide	💧	🌸	mai-juil.		🌿	++	
neutre	💧	🌸	avril-juin		🌿	++	Semences
alcalin	💧	🌸	avril-juin		🌿	++	Semences/godets
alcalin	💧	🌸			🌿	++	
acide	💧	🌸	mai-août		🌿	++	
neutre	💧	🌸	mai-juil.		🌿	++	Semences
neutre	💧		mai-juil.		🌿	++	

Liste non exhaustive de végétaux locaux en milieux bâtis en Occitanie :

NOUVEAUX FOSSÉS*

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Méditerranée	Massif central	Sud-Ouest	Pyrénées	Lumière	T°C
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais	Cyperaceae		✓	✓	✓	☀	💧
<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais	Rubiaceae		✓	✓		☀	💧
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Glycérie flottante	Poaceae		✓	✓		☀	💧
<i>Hypericum tetrapetrum</i> Fr., 1823	Millepertuis à quatre ailes	Hypericaceae		✓	✓	✓	☀	💧
<i>Mentha arvensis</i> L., 1753	Menthe des champs	Lamiaceae		✓	✓	✓	☀	💧
<i>Mentha pulegium</i> L., 1753	Menthe pouliot	Lamiaceae			✓		☀	🔥
<i>Oenanthe pimpinelloides</i> L., 1753	Oenanthe faux boucage	Apiaceae			✓		☀	🔥
<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach, 1841	Renouée poivre d'eau	Polygonaceae		✓	✓		☀	💧
<i>Plantago major</i> L., 1753	Grand plantain	Plantaginaceae	✓	✓	✓	✓	☀	💧
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or	Ranunculaceae	✓	✓	✓	✓	☀	💧
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Mouron aquatique	Plantaginaceae			✓		☀	💧
<i>Veronica beccabunga</i> L., 1753	Véronique des ruisseaux	Plantaginaceae		✓	✓	✓	☀	💧

pH du sol	Humidité du sol	Couleur fleur	Période floraison	Intérêt pour les pollinisateurs et autres floricoles	Feuillage	Production	Commentaires
neutre	💧	🌺	mai-sept.		🌿	++	
neutre	💧	🌺	mai-août	🦋🦋🦋	🌿	++	
acide	💧	🌺	mai-août		🌿	++	
neutre	💧	🌺	juin-sept.	🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌺	juil.-oct.	🦋🦋🦋	🌿	++	Semences
neutre	💧	🌺		🦋🦋	🌿	++	Semences/godets
neutre	💧	🌺	juin-juil.	🦋🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌺	juil.-oct.	🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌺		🦋	🌿	++	Semences
neutre	💧	🌺		🦋🦋🦋	🌿	++	Semences
neutre	💧	🌺		🦋🦋	🌿	++	
neutre	💧	🌺		🦋🦋	🌿	++	

TALUS*

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Méditerranée	Massif central	Sud-Ouest	Pyrénées	Lumière	T°C
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	Asteraceae	✓	✓	✓	✓	☀	💧
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine commune	Rosaceae	✓	✓	✓	✓	☀	💧
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire	Poaceae		✓	✓	✓	☀	💧
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	Poaceae		✓	✓	✓	☀	💧
<i>Betonica officinalis</i> L., 1753	Épiaire officinale	Lamiaceae		✓	✓	✓	☀	💧
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé	Poaceae	✓	✓	✓	✓	☀	💧
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 188	Callune	Ericaceae		✓	✓	✓	☀	💧
<i>Carex caryophylla</i> Latourr., 1785	Laîche printanière	Cyperaceae		✓	✓	✓	☀	💧
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée amère	Asteraceae	✓	✓	✓		☀	💧
<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre	Plantaginaceae		✓		✓	☀	💧
<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet dressé	Rubiaceae		✓	✓	✓	☀	💧
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème à feuilles arrondies	Cistaceae		✓	✓	✓	☀	💧
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	Poaceae	✓	✓	✓	✓	☀	💧
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marquerite commune	Asteraceae	✓	✓	✓	✓	☀	💧
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage	Malvaceae	✓	✓	✓	✓	☀	💧
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline	Fabaceae	✓	✓	✓	✓	☀	💧
<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet	Asparagaceae	✓	✓	✓	✓	☀	🔥

pH du sol	Humidité du sol	Couleur fleur	Période floraison	Intérêt pour les pollinisateurs et autres floricoles	Feuillage	Production	Commentaires
neutre	💧	🌺	juin-sept.	🦋🦋🦋	🌿	++	Semences/godets
neutre	💧	🌺	juin-sept.	🦋🦋🦋	🌿	++	Godets
acide	💧	🌺	juin-sept.		🌿	++	
acide	💧	🌺	avr.-juil.		🌿	++	Semences/godets
neutre	💧	🌺		🦋🦋🦋	🌿	++	Semences/godets
alcalin	💧	🌺	mai-juil.		🌿	++	Semences
acide	💧	🌺	juil.-oct.	🦋🦋🦋	🌿	++	Semences
	💧	🌺	mars-juil.		🌿	++	
alcalin	💧	🌺	juil.-sept.	🦋🦋🦋	🌿	++	Semences/godets
acide	💧	🌺	mai-sept.	🦋🦋🦋	🌿	++	Semences/godets
neutre	💧	🌺	juin-août	🦋🦋🦋	🌿	++	Semences
neutre	💧	🌺		🦋🦋🦋	🌿	++	Godets
acide	💧	🌺	mai-août		🌿	++	Semences/godets
neutre	💧	🌺	mai-août	🦋🦋🦋	🌿	++	Semences
neutre	💧	🌺		🦋🦋🦋	🌿	++	Semences/godets
alcalin	💧	🌺		🦋🦋🦋	🌿	++	Semences
neutre	💧	🌺	avril-juil.	🦋🦋🦋	🌿	++	Godets

*La liste proposée ici n'est qu'une première piste qui s'est appuyée sur les travaux du CBN Sud Atlantique. Elle demande donc à être complétée localement.

Légende

Lumière : ☀ Lumière | 🌅 Mi-ombre | 🌑 Ombre

Température : ❄ Froid | 🌡 Tempéré | 🔥 Chaud

Humidité du sol : 💧 Très sec | 🌱 Sec | 🌿 Temporairement humide | 💧 Humide

Production en pépinières : Pas d'information | + Production future envisageable | + En capacité de production

Intérêt pour les pollinisateurs et autres floricoles : Pas d'intérêt connu | Peu d'intérêt | Intérêt | Fort intérêt

Commentaires : Semences/godets = type de conditionnement

Feuillage/type biologique : Persistant | Marcescent | Caduque | Vivace | Annuelle

Liste non exhaustive de végétaux locaux traditionnels en Occitanie :

TRADITIONNELLES

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Méditerranée	Massif central	Sud-Ouest	Pyrénées	Lumière	T°c	pH du sol	Humidité du sol	Couleur fleur	Période floraison	Intérêt pour les pollinisateurs et autres floricoles	Feuillage	Production	Commentaires
<i>Carpinus ostrya</i> L., 1753	Charme-houblon d'Europe	Betulaceae	trad.		trad.				neutre			avril-juin			++	
<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	Châtaignier commun	Fagaceae	trad.	trad.	trad.	trad.			acide			juin-juil.			++	Semences
<i>Cercis siliquastrum</i> L., 1753	Arbre de Judée	Fabaceae	trad.		trad.				neutre			mars-mai			++	
<i>Cydonia oblonga</i> Mill., 1768	Cognassier commun	Rosaceae		trad.	trad.	trad.			neutre			mai			++	
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier-sauce	Lauraceae	✓	trad.	trad.				neutre			mars-mai			++	
<i>Morus nigra</i> L., 1753	Mûrier noir	Moraceae	trad.		trad.				neutre			avril-mai			++	
<i>Olea europaea</i> L., 1753	Olivier d'Europe	Oleaceae	trad.		trad.				neutre						++	Potentiellement allergisant
<i>Pinus pinea</i> L., 1753	Pin parasol	Pinaceae	✓	trad.	trad.				neutre			avril-mai			++	
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier commun noir	Salicaceae	trad.	trad.	trad.				neutre						++	attention particulière sur l'origine des plants + d'informations INRAe
<i>Prunus domestica</i> L., 1753	Prunier domestique	Rosaceae	trad.	trad.	trad.	trad.			neutre			mars-avril			++	

Légende

Lumière
 Lumière | Mi-ombre | Ombre

Température
 Froid | Tempéré | Chaud

Humidité du sol
 Très sec | Sec | Temporairement humide | Humide

Production en pépinières
Pas d'information | ++ Production future envisageable | +++ En capacité de production

Intérêt pour les pollinisateurs et autres floricoles
Pas d'intérêt | Peu d'intérêt | Intérêt | Fort intérêt

Commentaires
Semences/ godets = type de conditionnement

Feuillage/ type biologique
Persistant | Marcescent | Caduque | Vivace | Annuelle



Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Méditerranée	Massif central	Sud-Ouest	Pyrénées	Lumière	T°c	pH du sol	Humidité du sol	Couleur fleur	Période floraison	Intérêt pour les pollinisateurs et autres floricoles	Feuillage
<i>Prunus dulcis</i> (Mill.) D.A.Webb, 1967	Amandier amer	Rosaceae	trad.	trad.	trad.	trad.			neutre					
<i>Prunus persica</i> (L.) Batsch, 1801	Pêcher	Rosaceae	trad.	trad.	trad.	trad.			neutre					
<i>Punica granatum</i> L., 1753	Grenadier commun	Lythraceae	trad.						neutre			juin-juil.		
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier commun	Moraceae	trad.	trad.	trad.				neutre			juin-sept.		
<i>Ribes uva-crispa</i> L., 1753	Groseillier à maquereaux	Grossulariaceae		✓	trad.	trad.			neutre					
<i>Viburnum tinus</i> L., 1753	Viorne tin	Adoxaceae	✓		trad.				neutre			fev.-juin		

Liste de référence des plantes exotiques envahissantes de la région Occitanie. Synthèse, analyses de risque et catégorisation des taxons. Document technique des CBN d'Occitanie (CBNMed et CBNPMP)

Liste Pyrénées :

Liste Pyrénées (v.1.0 ; 2021)

CD_REF (TAXREF v.17)	NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	Categorie Pyr	Réglementée
79684	Abutilon d'Avicenne, Abutilon à pétales jaunes, Abutilon de Théophraste	Abutilon theophrasti Medik., 1787	PEEpot (Alerte)	
79710	Mimosa à feuilles de saule, Mimosa bleuâtre	Acacia saligna (Labill.) H.L.Wendl., 1820	PEEpot (Prévention)	oui
79890	Achillée à feuilles de fougère	Achillea filipendulina Lam., 1783	PEEpot (Alerte)	
80383	Agave d'Amérique	Agave americana L., 1753	PEEpot (Alerte)	
80824	Ailante glanduleux, Faux vernis du Japon, Ailante, Ailanthé	Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	PEE (Modérée)	oui
81570	Aulne blanchâtre, Aulne de montagne	Alnus incana (L.) Moench, 1794	PEEpot (Alerte)	
81831	Herbe à alligator	Alternanthera philoxeroides (Mart.) Griseb., 1879	PEEpot (Prévention)	oui
81955	Amarante blanche	Amaranthus albus L., 1759	PEEpot (Alerte)	
81978	Amarante couchée, Amarante étalée	Amaranthus deflexus L., 1771	PEE (Modérée)	
81992	Amarante hybride	Amaranthus hybridus L., 1753	PEE (Modérée)	
82018	Amarante réfléchie, Amarante à racine rouge, Blé rouge	Amaranthus retroflexus L., 1753	PEE (Modérée)	
82093	Ambrosie trifide, Grande herbe à poux	Ambrosia trifida L., 1753	PEE (Emergente)	
82164	Faux-indigo, Indigo du Bush, Amorphe buissonnante	Amorpha fruticosa L., 1753	PEEpot (Prévention)	
610708	Barbon de Virginie, Andropogon de Virginie	Andropogon virginicus L., 1753	PEEpot (Prévention)	oui
84057	Armoise des Frères Verlot, Armoise de Chine	Artemisia verlotiorum Lamotte, 1877	PEE (Majeure)	
84251	Herbe à la ouate, Herbe aux perruches, Asclépiade de Syrie	Asclepias syriaca L., 1753	PEEpot (Prévention)	oui
131756	Asperge officinale	Asparagus officinalis subsp. officinalis L., 1753	PEEpot (Alerte)	
85957	Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu	Bidens frondosa L., 1753	PEE (Modérée)	
86167	Barbon à noeuds velus	Bothriochloa barbinodis (Lag.) Herter, 1940	PEEpot (Alerte)	
90192	Brome purgatif, Brome faux uniola	Bromus catharticus Vahl, 1791	PEE (Modérée)	
86817	Mûrier à papier, Broussonétia à papier	Broussonetia papyrifera (L.) Vent., 1799	PEEpot (Alerte)	
86869	Buddleia, Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	Buddleja davidii Franch., 1887	PEE (Majeure)	

86975	Bunias d'Orient, Roquette d'Orient	Bunias orientalis L., 1753	PEE (Emergente)	
610664	Cabomba de Caroline, Éventail de Caroline	Cabomba caroliniana A.Gray, 1848	PEEpot (Prévention)	oui
87696	Campanule des murailles	Campanula portenschlagiana Schult., 1819	PEEpot (Prévention)	
161030	Vigne ballon, Corinde à grandes fleurs, Cardiosperme à grandes fleurs	Cardiospermum grandiflorum Sw., 1788	PEEpot (Prévention)	oui
89323	Catalpa, Arbre aux haricots	Catalpa bignonioides Walter, 1788	PEEpot (Alerte)	
717123	Herbe aux écouvillons, Herbe fontaine	Cenchrus setaceus (Forssk.) Morrone, 2010	PEEpot (Prévention)	oui
90111	Céraiste tomenteux, Barbette	Cerastium tomentosum L., 1753	PEE (Emergente)	
92222	Misère asiatique, Commeline commune	Commelina communis L., 1753	PEEpot (Alerte)	
20000585	Herbe des Andes, Herbe de la pampa pourpre	Cortaderia jubata (Lemoine ex Carrière) Stapf	PEEpot (Prévention)	oui
92572	Herbe de la pampa, Roseau à plumes	Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	PEEpot (Alerte)	oui
717150	Cotonéaster laiteux, Cotonéaster de Parney, Cotonéaster lacté	Cotoneaster coriaceus Franch., 1890	PEEpot (Prévention)	
92654	Cotonéaster divariqué	Cotoneaster divaricatus Rehder & E.H.Wilson, 1912	PEEpot (Alerte)	
92663	Cotonéaster horizontal	Cotoneaster horizontalis Decne., 1879	PEEpot (Alerte)	
93129	Crépide de Terre sainte, Crépide de Nîmes, Ptérotèque de Nîmes	Crepis sancta (L.) Bornm., 1913	PEE (Modérée)	
93200	Montbrétia	Crocsmia x crocosmiiflora (Lemoine) N.E.Br., 1932	PEEpot (Alerte)	
93613	Cuscuta des champs	Cuscuta campestris Yunck., 1932	PEEpot (Alerte)	
93783	Cardon, Carde	Cynara cardunculus L., 1753	PEEpot (Alerte)	
93923	Souchet vigoureux, Souchet robuste	Cyperus eragrostis Lam., 1791	PEE (Modérée)	
93938	Souchet aggloméré	Cyperus glomeratus L., 1756	PEEpot (Prévention)	
94142	Genêt blanc, Cytise blanc, Genêt blanc d'Espagne, Cytise à fleurs nombreuses	Cytisus multiflorus (L'Hér.) Sweet, 1826	PEEpot (Alerte)	
94168	Genêt strié, Cytise strié	Cytisus striatus (Hill) Rothm., 1944	PEEpot (Alerte)	
94489	Stramoine commune, Herbe à la taupe, Datura officinal	Datura stramonium L., 1753	PEE (Modérée)	
95048	Plaqueminier d'Europe, Plaqueminier d'Italie	Diospyros lotus L., 1753	PEEpot (Prévention)	
95806	Éclipte blanche, Mahakanni	Eclipta prostrata (L.) L., 1771	PEEpot (Prévention)	
95823	Égérie dense, Égérie, Élodée dense	Egeria densa Planch., 1849	PEEpot (Prévention)	
20000586	Ehrharte pérenne, Ehrharte calicinaie	Ehrharta calycina Sm.	PEEpot (Prévention)	oui
454932	Jacinthe d'eau	Eichhornia crassipes (Mart.) Solms, 1883	PEEpot (Prévention)	oui

Liste de référence des plantes exotiques envahissantes de la région Occitanie. Synthèse, analyses de risque et catégorisation des taxons. Document technique des CBN d'Occitanie (CBNMed et CBNPMP)

Liste Pyrénées :

95831	Olivier de Bohème, Arbre d'argent, Arbre de paradis	Elaeagnus angustifolia L., 1753	PEEpot (Prévention)	
95965	Éleusine des Indes	Eleusine indica (L.) Gaertn., 1788	PEE (Modérée)	
95980	Élodée du Canada	Elodea canadensis Michx., 1803	PEE (Modérée)	
95983	Élodée à feuilles étroites, Élodée de Nuttall	Elodea nuttallii (Planch.) H.St.John, 1920	PEEpot (Alerte)	oui
96143	Épilobe d'automne	Epilobium brachycarpum C.Presl, 1831	PEEpot (Prévention)	
96149	Épilobe cilié	Epilobium ciliatum Raf., 1808	PEEpot (Alerte)	
96591	Eragrostide un peu courbée, Herbe d'amour	Eragrostis curvula (Schrud.) Nees, 1841	PEE (Emergente)	
96624	Eragrostis en peigne, Eragrostide en peigne	Eragrostis pectinacea (Michx.) Nees, 1841	PEEpot (Alerte)	
96739	Vergerette annuelle, Érigéron annuel	Erigeron annuus (L.) Desf., 1804	PEE (Modérée)	
96745	Vergerette de Blake	Erigeron blakei Cabrera, 1941	PEEpot (Alerte)	
96746	Érigéron crépu, Vergerette d'Argentine	Erigeron bonariensis L., 1753	PEEpot (Alerte)	
96749	Conyze du Canada, Vergerette du Canada	Erigeron canadensis L., 1753	PEE (Modérée)	
96775	Vergerette de Karvinski, Vergerette mucronée	Erigeron karvinskianus DC., 1836	PEE (Majeure)	
96814	Vergerette de Sumatra, Vergerette de Barcelone	Erigeron sumatrensis Retz., 1810	PEE (Modérée)	
717180	Mimule tacheté	Erythranthe guttata (Fisch. ex DC.) G.L.Nesom, 2012	PEEpot (Alerte)	
448138	Fusain du Japon	Euonymus japonicus L.f., 1780	PEEpot (Alerte)	
97571	Euphorbe de Jovet, Euphorbe maculée	Euphorbia maculata L., 1753	PEE (Modérée)	
97961	Vrillée de Bal'dzhuan, Renouée de Boukhara	Fallopia baldschuanica (Regel) Holub, 1971	PEEpot (Alerte)	
98933	Orne, Frêne à fleurs, Orne d'Europe	Fraxinus ornus L., 1753	PEEpot (Alerte)	
99358	Galinsoge à petites fleurs	Galinsoga parviflora Cav., 1795	PEE (Modérée)	
99359	Galinsoge cilié	Galinsoga quadriradiata Ruiz & Pav., 1798	PEE (Modérée)	
611295	Chrysanthème des jardins	Glebionis coronaria (L.) Cass. ex Spach, 1841	PEEpot (Prévention)	
100330	Févier d'Amérique	Gleditsia triacanthos L., 1753	PEEpot (Alerte)	
159690	Glycerie striée	Glyceria striata (Lam.) Hitchc., 1928	PEEpot (Alerte)	
100603	Gunnéra du Chili, Rhubarbe géante du Chili	Gunnera tinctoria (Molina) Mirb., 1805	PEEpot (Prévention)	oui
20000587	Faux hygrophile	Gymnocoronis spilanthoides DC.	PEEpot (Prévention)	oui
101055	Topinambour, Patate de Virginie	Helianthus tuberosus L., 1753	PEEpot (Alerte)	
101056	Hélianthe vivace	Helianthus x laetiflorus Pers., 1807	PEEpot (Alerte)	

101141	Héliotrope de Curaçao	Heliotropium curassavicum L., 1753	PEEpot (Prévention)	
101237	Hémérocalle fauve	Hemerocallis fulva (L.) L., 1762	PEEpot (Alerte)	
101286	Berce du Caucase	Heracleum mantegazzianum Sommier & Levier, 1895	PEE (Emergente)	oui
160257	Berce de Perse	Heracleum persicum Desf. ex Fisch., 1841	PEEpot (Prévention)	oui
611144	Berce de Sosnowsky	Heracleum sosnowskyi Manden., 1944	PEEpot (Prévention)	oui
103030	Houblon du Japon	Humulus japonicus Siebold & Zucc., 1846	PEEpot (Prévention)	oui
103139	Hydrocotyle fausse renoncule, Hydrocotyle à feuilles de renoncule	Hydrocotyle ranunculoides L.f., 1782	PEEpot (Prévention)	oui
103543	Balsamine de Balfour, Impatiente des jardins	Impatiens balfourii Hook.f., 1903	PEE (Modérée)	
103547	Balsamine de l'Himalaya, Balsamine géante, Balsamine rouge	Impatiens glandulifera Royle, 1833	PEE (Majeure)	oui
103557	Balsamine à petites fleurs, Impatiente à petites fleurs	Impatiens parviflora DC., 1824	PEEpot (Alerte)	
104353	Jonc grêle, Jonc fin	Juncus tenuis Willd., 1799	PEE (Modérée)	
104805	Grand lagarosiphon, Lagarosiphon élevé, Élodée à feuilles alternes	Lagarosiphon major (Ridl.) Moss, 1928	PEEpot (Prévention)	oui
137097	Lampsane intermédiaire	Lapsana communis subsp. intermedia (M.Bieb.) Hayek, 1931	PEEpot (Alerte)	
105433	Lentille d'eau minuscule	Lemna minuta Kunth, 1816	PEEpot (Alerte)	
105615	Corne-de-cerf à deux lobes, Corne-de-cerf didyme	Lepidium didymum L., 1767	PEEpot (Alerte)	
105689	Passerage de Virginie	Lepidium virginicum L., 1753	PEE (Modérée)	
20000588	Lespédèze de Chine, Lespédèze soyeux	Lespedeza cuneata G.Don	PEEpot (Prévention)	oui
105869	Arbre aux faisans, Chèvrefeuille de l'Himalaya	Leycesteria formosa Wall., 1824	PEE (Emergente)	
105960	Troène luisant	Ligustrum lucidum W.T.Aiton, 1810	PEEpot (Alerte)	
106571	Chèvrefeuille du Japon	Lonicera japonica Thunb., 1784	PEE (Emergente)	
998125	Chèvrefeuille luisant, Chèvrefeuille arbustif, Chèvrefeuille à feuilles de buis	Lonicera nitida E.H.Wilson, 1911	PEE (Emergente)	
612514	Jussie rampante	Ludwigia peploides subsp. montevidensis (Spreng.) P.H.Raven, 1964	PEEpot (Prévention)	oui
106800	Lupin de Russell	Lupinus x regalis Bergmans, 1924	PEE (Majeure)	
106965	Lyciet commun	Lycium barbarum L., 1753	PEEpot (Alerte)	
20000589	Lygodium japonais, Fougère grimpante du Japon	Lygodium japonicum (Thunb.) Sw.	PEEpot (Prévention)	oui
610602	Faux-arum, Lysichiton américain, Arum bananier	Lysichiton americanus Hultén & H.St.John, 1931	PEEpot (Prévention)	oui

Liste de référence des plantes exotiques envahissantes de la région Occitanie. Synthèse, analyses de risque et catégorisation des taxons. Document technique des CBN d'Occitanie (CBNMed et CBNPMP)

Liste Pyrénées :

107446	Matricaire fausse-camomille, Matricaire discoïde	Matricaria discoidea DC., 1838	PEE (Modérée)	
20000092	Microstégie en osier, Herbe à échasses japonaise	Microstegium vimineum (Trin.) A.Camus, 1922	PEEpot (Prévention)	oui
108810	Mûrier blanc	Morus alba L., 1753	PEEpot (Alerte)	
109144	Myriophylle hétérophylle	Myriophyllum heterophyllum Michx., 1803	PEEpot (Prévention)	oui
109608	Tabac glauque	Nicotiana glauca Graham, 1828	PEEpot (Alerte)	
109956	Onagre rosée	Oenothera rosea L'Hér. ex Aiton, 1789	PEE (Emergente)	
610564	Oponce d'Engelmann, Oponce vigoureuse	Opuntia engelmannii Salm-Dyck ex Engelm., 1850	PEEpot (Prévention)	
110758	Figuier de Barbarie, Figuier d'Inde	Opuntia ficus-indica (L.) Mill., 1768	PEEpot (Alerte)	
111863	Oxalis articulé	Oxalis articulata Savigny, 1798	PEE (Modérée)	
111881	Oxalis dressé, Oxalide de Dillenius	Oxalis dillenii Jacq., 1794	PEE (Modérée)	
111897	Oxalide à feuilles larges, Oxalis à larges feuilles	Oxalis latifolia Kunth, 1822	PEE (Modérée)	
112111	Panic capillaire	Panicum capillare L., 1753	PEE (Modérée)	
446978	Fausse camomille, Parthénium matricaire, Absinthe marron	Parthenium hysterophorus L., 1753	PEEpot (Prévention)	oui
112463	Vigne-vierge commune	Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	PEE (Modérée)	
112467	Vigne-vierge à trois pointes, Vigne vierge à trois becs, Vigne-vierge tricuspidée	Parthenocissus tricuspidata (Siebold & Zucc.) Planch., 1887	PEEpot (Alerte)	
112482	Paspale dilaté	Paspalum dilatatum Poir., 1804	PEE (Majeure)	
112483	Paspale à deux épis	Paspalum distichum L., 1759	PEEpot (Alerte)	
112536	Passiflore, Fruit de la passion, Grenadille	Passiflora caerulea L., 1753	PEEpot (Alerte)	
112712	Bourreau-des-arbres, Périploca de Grèce	Periploca graeca L., 1753	PEEpot (Alerte)	
845449	Renouée perfoliée	Persicaria perfoliata (L.) H.Gross, 1919	PEEpot (Prévention)	oui
112790	Pétasite odorant, Hélotrope d'hiver	Petasites pyrenaicus (L.) G.López, 1986	PEE (Emergente)	
138682	Baldingère faux-roseau colorée, Alpiste faux-roseau	Phalaris arundinacea var. picta L., 1753	PEEpot (Alerte)	
113134	Seringa commun	Philadelphus coronarius L., 1753	PEEpot (Alerte)	
611604	Bambou doré	Phyllostachys aurea Carrière ex Rivière & C.Rivière, 1878	PEEpot (Prévention)	
113418	Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine	Phytolacca americana L., 1753	PEE (Majeure)	
113432	Épicéa commun, Sérente	Picea abies (L.) H.Karst., 1881	PEE (Modérée)	
138843	Pin noir d'Autriche	Pinus nigra subsp. nigra J.F.Arnold, 1785	PEE (Modérée)	
113785	Pittospore de Chine, Arbre des Hottentots	Pittosporum tobira (Thunb.) W.T.Aiton, 1811	PEEpot (Prévention)	
114024	Platane d'Espagne	Platanus x hispanica Mill. ex Münchh., 1770	PEEpot (Alerte)	
115122	Peuplier deltoïde, Peuplier noir d'Amérique	Populus deltoides Bartram ex Marshall, 1785	PEEpot (Alerte)	
115527	Fraisier de Duchesne, Fraisier d'Inde	Potentilla indica (Andrews) Th.Wolf, 1904	PEEpot (Alerte)	
448319	Prosopis, Caroubier de Ua Huka, Bayahonde	Prosopis juliflora (Sw.) DC., 1825	PEEpot (Prévention)	oui
116054	Cerisier acide, Griottier	Prunus cerasus L., 1753	PEEpot (Alerte)	
116089	Laurier-cerise, Laurier-palme	Prunus laurocerasus L., 1753	PEE (Modérée)	
532918	Kudzu, Nepalem, Vigne japonaise	Pueraria montana var. lobata (Willd.) Maesen & S.M.Almeida ex Sanjappa & Predeep, 1992	PEEpot (Prévention)	oui
116485	Buisson ardent, Arbre de Moïse	Pyracantha coccinea M.Roem., 1847 [nom. cons.]	PEEpot (Alerte)	
116762	Chêne rouge d'Amérique	Quercus rubra L., 1753	PEE (Emergente)	
117503	Renouée du Japon	Reynoutria japonica Houtt., 1777	PEE (Majeure)	
117505	Renouée de Sakhaline	Reynoutria sachalinensis (F.Schmidt) Nakai, 1922	PEE (Emergente)	
117507	Renouée de Bohême	Reynoutria x bohemica Chrtek & Chrtková, 1983	PEE (Emergente)	
117692	Rhododendron bétique	Rhododendron ponticum subsp. baeticum (Boiss. & Reut.) Hand.-Mazz., 1909	PEEpot (Prévention)	
117723	Sumac de Virginie, Vinaigrier, Sumac hérissé, Sumac amarante	Rhus typhina L., 1756	PEE (Emergente)	
117860	Robinier faux-acacia, Carouge	Robinia pseudoacacia L., 1753	PEE (Modérée)	
120691	Sauge sclérée, Orvale	Salvia sclarea L., 1753	PEEpot (Alerte)	
120703	Sauge verticillée	Salvia verticillata L., 1753	PEEpot (Alerte)	
446498	Salvinie géante	Salvinia x molesta D.S.Mitch., 1972	PEEpot (Prévention)	oui
122630	Séneçon du Cap, Séneçon sud-africain	Senecio inaequidens DC., 1838	PEE (Modérée)	
123799	Sisymbre fausse moutarde	Sisymbrium altissimum L., 1753	PEEpot (Alerte)	
124025	Morelle faux chénopode, Morelle grêle, Morelle sublobée	Solanum chenopodioides Lam., 1794	PEEpot (Alerte)	
124036	Morelle jaune, Morelle à feuilles de chalef	Solanum elaeagnifolium Cav., 1795	PEEpot (Prévention)	
124106	Morelle fausse saracha	Solanum sarrachoides Sendtn., 1846	PEEpot (Alerte)	
124164	Solidage du Canada, Gerbe-d'or, Verge d'or du Canada	Solidago canadensis L., 1753	PEE (Emergente)	
124168	Solidage géant, Solidage glabre, Solidage tardif, Verge d'or géante	Solidago gigantea Aiton, 1789	PEE (Emergente)	
124646	Spirée du Japon	Spiraea japonica L.f., 1782	PEE (Emergente)	
124719	Sporobole tenace, Sporobole fertile	Sporobolus indicus (L.) R.Br., 1810	PEE (Modérée)	
124756	Épiaire laineuse, Épiaire de Byzance	Stachys byzantina K.Koch, 1848	PEEpot (Alerte)	
125330	Aster lancéolé	Symphyotrichum lanceolatum (Willd.) G.L.Nesom, 1995	PEEpot (Alerte)	
125333	Aster écailléux	Symphyotrichum squamatum (Spreng.) G.L.Nesom, 1995	PEEpot (Alerte)	
125337	Aster à feuilles de saule	Symphyotrichum x salignum (Willd.) G.L.Nesom, 1995	PEE (Emergente)	
125369	Grande consoude, Consoude de Russie	Symphytum x uplandicum Nyman, 1855	PEEpot (Alerte)	
125391	Lilas commun	Syringa vulgaris L., 1753	PEE (Modérée)	
125404	Tagète des décombres	Tagetes minuta L., 1753	PEEpot (Prévention)	
637107	Arbre à suif, Porte-Suif	Triadica sebifera (L.) Small, 1933	PEEpot (Prévention)	oui
128863	Véronique filiforme	Veronica filiformis Sm., 1791	PEEpot (Alerte)	
128954	Véronique voyageuse	Veronica peregrina L., 1753	PEEpot (Alerte)	
128956	Véronique de Perse	Veronica persica Poir., 1808	PEE (Modérée)	
129959	Vigne des rivages, Vigne des rives	Vitis riparia Michx., 1803	PEE (Emergente)	
612629	Lampourde d'Italie	Xanthium orientale subsp. italicum (Moretti) Greuter, 2003	PEEpot (Alerte)	
130491	Lampourde épineuse	Xanthium spinosum L., 1753	PEEpot (Alerte)	

Liste de référence des plantes exotiques envahissantes de la région Occitanie. Synthèse, analyses de risque et catégorisation des taxons. Document technique des CBN d'Occitanie (CBNMed et CBNPMP)

Liste Sud-ouest :

Liste Sud-ouest (v.1.0 ; 2021)

CD_REF (TAXREF V.17)	NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	categorie_SO	Réglementée
79691	Mimosa d'hiver, Mimosa argenté, Mimosa des fleuristes, Mimosa de Bormes	Acacia dealbata Link, 1822	PEEpot (Alerte)	
79710	Mimosa à feuilles de saule, Mimosa bleuâtre	Acacia saligna (Labill.) H.L.Wendl., 1820	PEEpot (Prévention)	oui
79766	Érable negundo, Érable frêne, Érable négondo	Acer negundo L., 1753	PEE (Majeure)	
79877	Achillée à feuilles de crithme, Achillée à feuilles de criste marine	Achillea crithmifolia Waldst. & Kit., 1802	PEEpot (Prévention)	
79890	Achillée à feuilles de fougère	Achillea filipendulina Lam., 1783	PEEpot (Alerte)	
80383	Agave d'Amérique	Agave americana L., 1753	PEEpot (Alerte)	
80824	Ailante glanduleux, Faux vernis du Japon, Ailante, Ailanthé	Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	PEE (Majeure)	oui
447347	Arbre à soie, Acacia de Constantinople, Albizia	Albizia julibrissin Durazz., 1772	PEEpot (Alerte)	
81831	Herbe à alligator	Alternanthera philoxeroides (Mart.) Griseb., 1879	PEE (Emergente)	oui
81955	Amarante blanche	Amaranthus albus L., 1759	PEE (Modérée)	
81963	Amarante fausse-blette, Fausse Amarante	Amaranthus blitoides S.Watson, 1877	PEEpot (Alerte)	
81978	Amarante couchée, Amarante étalée	Amaranthus deflexus L., 1771	PEE (Modérée)	
81992	Amarante hybride	Amaranthus hybridus L., 1753	PEE (Modérée)	
82018	Amarante réfléchie, Amarante à racine rouge, Blé rouge	Amaranthus retroflexus L., 1753	PEE (Modérée)	
82080	Ambroisie à feuilles d'armoise	Ambrosia artemisiifolia L., 1753	PEE (Majeure)	oui
610847	Ambroisie à épis lisses, Ambroisie à épis grêles	Ambrosia psilostachya DC., 1836	PEEpot (Alerte)	oui
82092	Ambroisie à petites feuilles, Ambroisie à feuilles fines	Ambrosia tenuifolia Spreng., 1826	PEEpot (Prévention)	oui
82093	Ambroisie trifide, Grande herbe à poux	Ambrosia trifida L., 1753	PEE (Majeure)	
82164	Faux-indigo, Indigo du Bush, Amorphe buissonnante	Amorpha fruticosa L., 1753	PEEpot (Alerte)	
610708	Barbon de Virginie, Andropogon de Virginie	Andropogon virginicus L., 1753	PEEpot (Prévention)	oui
83469	Araujia porte-soie, Faux-kapok, Liane cruelle	Araujia sericifera Brot., 1818	PEEpot (Alerte)	

83938	Armoise annuelle	Artemisia annua L., 1753	PEEpot (Alerte)	
84057	Armoise des Frères Verlot, Armoise de Chine	Artemisia verlotiorum Lamotte, 1877	PEE (Majeure)	
84251	Herbe à la ouate, Herbe aux perruches, Asclépiade de Syrie	Asclepias syriaca L., 1753	PEEpot (Alerte)	oui
85469	Azolla fausse-fougère, Azolla fausse-filicule, Fougère d'eau	Azolla filiculoides Lam., 1783	PEE (Emergente)	
85631	Bassie à balais	Bassia scoparia (L.) Voss, 1903	PEEpot (Alerte)	
85949	Bident à feuilles connées, Bident soudé	Bidens connata Muhl. ex Willd., 1803	PEEpot (Alerte)	
85957	Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu	Bidens frondosa L., 1753	PEE (Majeure)	
86167	Barbon à noeuds velus	Bothriochloa barbinodis (Lag.) Herter, 1940	PEEpot (Alerte)	
86513	Brome sans arêtes, Brome inerme	Bromopsis inermis (Leyss.) Holub, 1973	PEEpot (Alerte)	
90192	Brome purgatif, Brome faux uniola	Bromus catharticus Vahl, 1791	PEE (Emergente)	
86817	Mûrier à papier, Broussonétia à papier	Broussonetia papyrifera (L.) Vent., 1799	PEEpot (Alerte)	
86869	Buddleia, Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	Buddleja davidii Franch., 1887	PEE (Majeure)	
86975	Bunias d'Orient, Roquette d'Orient	Bunias orientalis L., 1753	PEEpot (Alerte)	
610664	Cabomba de Caroline, Éventail de Caroline	Cabomba caroliniana A.Gray, 1848	PEE (Emergente)	oui
87696	Campanule des murailles	Campanula portenschlagiana Schult., 1819	PEEpot (Alerte)	
631143	Bignone, Jasmin de Virginie, Jasmin trompette	Campsis radicans (L.) Seem. ex Bureau, 1864	PEEpot (Prévention)	
161030	Vigne ballon, Corinde à grandes fleurs, Cardiosperme à grandes fleurs	Cardiospermum grandiflorum Sw., 1788	PEEpot (Prévention)	oui
88956	Laîche fausse, Laîche des renards, Carex d'Amérique	Carex vulpinoidea Michx., 1803	PEEpot (Alerte)	
89323	Catalpa, Arbre aux haricots	Catalpa bignonioides Walter, 1788	PEEpot (Alerte)	
89452	Cèdre de l'Atlas	Cedrus atlantica (Endl.) Manetti ex Carrière, 1855	PEEpot (Alerte)	
717122	Pennisetum hérissé, Pennisetum velu	Cenchrus longisetus M.C.Johnst., 1963	PEEpot (Prévention)	
717123	Herbe aux écouvillons, Herbe fontaine	Cenchrus setaceus (Forssk.) Morrone, 2010	PEEpot (Prévention)	oui
90111	Céraiste tomenteux, Barbette	Cerastium tomentosum L., 1753	PEEpot (Alerte)	
92222	Misère asiatique, Commeline commune	Commelina communis L., 1753	PEEpot (Alerte)	
20000585	Herbe des Andes, Herbe de la pampa pourpre	Cortaderia jubata (Lemoine ex Carrière) Stapf	PEEpot (Prévention)	oui
92572	Herbe de la pampa, Roseau à plumes	Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	PEE (Modérée)	oui
717150	Cotonéaster laiteux, Cotonéaster de Parney, Cotonéaster lacté	Cotoneaster coriaceus Franch., 1890	PEEpot (Alerte)	

Liste de référence des plantes exotiques envahissantes de la région Occitanie. Synthèse, analyses de risque et catégorisation des taxons. Document technique des CBN d'Occitanie (CBNMed et CBNPMP)

Liste Sud-ouest :

92663	Cotonéaster horizontal	Cotoneaster horizontalis Decne., 1879	PEEpot (Alerte)	
92793	Crassule de Helms, Orpin de Helms, Crassule	Crassula helmsii (Kirk) Cockayne, 1907	PEEpot (Prévention)	oui
93020	Crépide à feuilles de capselle, Fausse bourse à pasteur	Crepis bursifolia L., 1753	PEEpot (Alerte)	
93129	Crépide de Terre sainte, Crépide de Nîmes, Ptérothèque de Nîmes	Crepis sancta (L.) Bornm., 1913	PEE (Modérée)	
93200	Montbrétia	Crocsmia x crocosmiiflora (Lemoine) N.E.Br., 1932	PEEpot (Alerte)	
93613	Cuscute des champs	Cuscuta campestris Yunck., 1932	PEEpot (Alerte)	
93783	Cardon, Carde	Cynara cardunculus L., 1753	PEEpot (Alerte)	
93918	Souchet difforme	Cyperus difformis L., 1756	PEEpot (Alerte)	
93923	Souchet vigoureux, Souchet robuste	Cyperus eragrostis Lam., 1791	PEE (Majeure)	
93924	Souchet comestible, Souchet sucré	Cyperus esculentus L., 1753	PEE (Emergente)	
93938	Souchet aggloméré	Cyperus glomeratus L., 1756	PEEpot (Alerte)	
94007	Souchet réfléchi	Cyperus reflexus Vahl, 1805	PEEpot (Alerte)	
94142	Genêt blanc, Cytise blanc, Genêt blanc d'Espagne, Cytise à fleurs nombreuses	Cytisus multiflorus (L'Hér.) Sweet, 1826	PEEpot (Alerte)	
94168	Genêt strié, Cytise strié	Cytisus striatus (Hill) Rothm., 1944	PEEpot (Alerte)	
94489	Stramoine commune, Herbe à la taupe, Datura officinal	Datura stramonium L., 1753	PEE (Majeure)	
611231	Stramoine de Wright	Datura wrightii Regel, 1859	PEEpot (Prévention)	
94560	Lierre d'Allemagne	Delairea odorata Lem., 1844	PEEpot (Alerte)	
94919	Dischondra à petites fleurs	Dichondra micrantha Urb., 1924	PEEpot (Alerte)	
95048	Plaqueminière d'Europe, Plaqueminière d'Italie	Diospyros lotus L., 1753	PEEpot (Prévention)	
611753	Chénopode fausse ambrosie	Dysphania ambrosioides (L.) Mosyakin & Clemants, 2002	PEE (Modérée)	
95806	Éclipte blanche, Mahakanni	Eclipta prostrata (L.) L., 1771	PEEpot (Prévention)	
95823	Égérie dense, Égérie, Élodée dense	Egeria densa Planch., 1849	PEE (Majeure)	
20000586	Ehrharte pérenne, Ehrharte calicinaie	Ehrharta calycina Sm.	PEEpot (Prévention)	oui
454932	Jacinthe d'eau	Eichhornia crassipes (Mart.) Solms, 1883	PEEpot (Prévention)	oui
95831	Olivier de Bohême, Arbre d'argent, Arbre de paradis	Elaeagnus angustifolia L., 1753	PEEpot (Alerte)	
95891	Scirpe pourpre-noir	Eleocharis atropurpurea (Retz.) C.Presl, 1828	PEEpot (Alerte)	
95895	Souchet de Buenos Aires, Eléocharis de Bonarien	Eleocharis bonariensis Nees, 1840	PEEpot (Alerte)	

95965	Éleusine des Indes	Eleusine indica (L.) Gaertn., 1788	PEE (Modérée)	
95975	Éleusine à trois étamines	Eleusine tristachya (Lam.) Lam., 1792	PEE (Modérée)	
95980	Élodée du Canada	Eloдея canadensis Michx., 1803	PEE (Majeure)	
95983	Élodée à feuilles étroites, Élodée de Nuttall	Eloдея nuttallii (Planch.) H.St.John, 1920	PEE (Emergente)	oui
96143	Épilobe d'automne	Epilobium brachycarpum C.Presl, 1831	PEEpot (Prévention)	
96149	Épilobe cilié	Epilobium ciliatum Raf., 1808	PEEpot (Alerte)	
96591	Eragrostide un peu courbée, Herbe d'amour	Eragrostis curvula (Schrad.) Nees, 1841	PEEpot (Prévention)	
96624	Eragrostis en peigne, Eragrostide en peigne	Eragrostis pectinacea (Michx.) Nees, 1841	PEEpot (Alerte)	
96644	Eragrostide verdissante	Eragrostis virescens J.Presl, 1830	PEEpot (Alerte)	
96739	Vergerette annuelle, Érigéron annuel	Erigeron annuus (L.) Desf., 1804	PEE (Modérée)	
96745	Vergerette de Blake	Erigeron blakei Cabrera, 1941	PEEpot (Alerte)	
96746	Érigéron crépu, Vergerette d'Argentine	Erigeron bonariensis L., 1753	PEE (Modérée)	
96749	Conyze du Canada, Vergerette du Canada	Erigeron canadensis L., 1753	PEE (Modérée)	
611690	Vergerette à fleurs nombreuses	Erigeron floribundus (Kunth) Sch.Bip., 1865	PEEpot (Alerte)	
96775	Vergerette de Karvinski, Vergerette mucronée	Erigeron karvinskianus DC., 1836	PEEpot (Alerte)	
96814	Vergerette de Sumatra, Vergerette de Barcelone	Erigeron sumatrensis Retz., 1810	PEE (Modérée)	
717180	Mimule tacheté	Erythranthe guttata (Fisch. ex DC.) G.L.Nesom, 2012	PEEpot (Alerte)	
448138	Fusain du Japon	Euonymus japonicus L.f., 1780	PEEpot (Alerte)	
611146	Euphorbe de David, Euphorbe dentée	Euphorbia davidii Subils, 1984	PEEpot (Prévention)	
97571	Euphorbe de Jovet, Euphorbe maculée	Euphorbia maculata L., 1753	PEE (Modérée)	
97594	Euphorbe couchée, Euphorbe penchée	Euphorbia nutans Lag., 1816	PEEpot (Alerte)	
97623	Euphorbe prostrée	Euphorbia prostrata Aiton, 1789	PEE (Majeure)	
97666	Euphorbe rampante	Euphorbia serpens Kunth, 1817	PEE (Modérée)	
97961	Vrillée de Bal'dzhuan, Renouée de Boukhara	Fallopia baldschuanica (Regel) Holub, 1971	PEEpot (Alerte)	
98933	Orne, Frêne à fleurs, Orne d'Europe	Fraxinus ornus L., 1753	PEE (Emergente)	
99260	Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre	Galega officinalis L., 1753	PEE (Majeure)	
99358	Galinsoge à petites fleurs	Galinsoga parviflora Cav., 1795	PEE (Emergente)	
99359	Galinsoge cilié	Galinsoga quadriradiata Ruiz & Pav., 1798	PEE (Majeure)	

Liste de référence des plantes exotiques envahissantes de la région Occitanie. Synthèse, analyses de risque et catégorisation des taxons. Document technique des CBN d'Occitanie (CBNMed et CBNPMP)

Liste Sud-ouest :

105960	Troène luisant	Ligustrum lucidum W.T.Aiton, 1810	PEEpot (Alerte)	
106252	Lindernie fausse-gratiolle, Fausse gratiolle	Lindernia dubia (L.) Pennell, 1935	PEE (Majeure)	
106571	Chèvrefeuille du Japon	Lonicera japonica Thunb., 1784	PEE (Emergente)	
612513	Jussie à grandes fleurs, Ludwigie à grandes fleurs	Ludwigia grandiflora subsp. hexapetala (Hook. & Arn.) G.L.Nesom & Kartesz, 2000	PEE (Emergente)	oui
612514	Jussie rampante	Ludwigia peploides subsp. montevidensis (Spreng.) P.H.Raven, 1964	PEE (Emergente)	oui
106800	Lupin de Russell	Lupinus x regalis Bergmans, 1924	PEEpot (Prévention)	
106965	Lyciet commun	Lycium barbarum L., 1753	PEEpot (Alerte)	
106969	Lyciet d'Europe	Lycium europaeum L., 1753	PEEpot (Alerte)	
20000589	Lygodium japonais, Fougère grimpante du Japon	Lygodium japonicum (Thunb.) Sw.	PEEpot (Prévention)	oui
610602	Faux-arum, Lysichiton américain, Arum bananier	Lysichiton americanus Hultén & H.St.John, 1931	PEEpot (Prévention)	oui
107446	Matricaire fausse-camomille, Matricaire discoïde	Matricaria discoidea DC., 1838	PEE (Modérée)	
107575	Luzerne en arbre	Medicago arborea L., 1753	PEEpot (Prévention)	
20000092	Microstégie en osier, Herbe à échasses japonaise	Microstegium vimineum (Trin.) A.Camus, 1922	PEEpot (Prévention)	oui
108642	Roseau chinois, Eulalia	Miscanthus sinensis Andersson, 1855	PEEpot (Alerte)	
108810	Mûrier blanc	Morus alba L., 1753	PEEpot (Alerte)	
109141	Myriophylle du Brésil, Myriophylle aquatique, Millefeuille aquatique	Myriophyllum aquaticum (Vell.) Verdc., 1973	PEE (Emergente)	oui
109144	Myriophylle hétérophylle	Myriophyllum heterophyllum Michx., 1803	PEEpot (Prévention)	oui
717324	Naiade des Indes	Najas indica (Willd.) Cham., 1829	PEEpot (Prévention)	
109379	Stipe de Nees	Nassella neesiana (Trin. & Rupr.) Barkworth, 1990	PEEpot (Alerte)	
161809	Stipe cheveux d'ange	Nassella tenuissima (Trin.) Barkworth, 1990	PEEpot (Prévention)	
717334	Gaura de Lindheimer	Oenothera lindheimeri (Engelm. & A.Gray) W.L.Wagner & Hoch, 2007	PEEpot (Alerte)	
109956	Onagre rosée	Oenothera rosea L'Hér. ex Aiton, 1789	PEE (Emergente)	
610564	Oponce d'Engelmann, Oponce vigoureuse	Opuntia engelmannii Salm-Dyck ex Engelm., 1850	PEEpot (Alerte)	
110758	Figuier de Barbarie, Figuiers d'Inde	Opuntia ficus-indica (L.) Mill., 1768	PEEpot (Alerte)	
111863	Oxalis articulé	Oxalis articulata Savigny, 1798	PEE (Modérée)	
111881	Oxalis dressé, Oxalide de Dillenius	Oxalis dillenii Jacq., 1794	PEE (Modérée)	

111897	Oxalide à feuilles larges, Oxalis à larges feuilles	Oxalis latifolia Kunth, 1822	PEE (Modérée)	
111910	Oxalis pied-de-chèvre	Oxalis pes-caprae L., 1753	PEEpot (Alerte)	
112100	Millet des rivages	Panicum barbipulvinatum Nash, 1900	PEE (Majeure)	
112111	Panic capillaire	Panicum capillare L., 1753	PEE (Majeure)	
112130	Millet des rizières, Panic à fleurs dichotomes, Panic dichotome	Panicum dichotomiflorum Michx., 1803	PEE (Modérée)	
446978	Fausse camomille, Parthénium matricaire, Absinthe marron	Parthenium hysterophorus L., 1753	PEEpot (Prévention)	oui
112463	Vigne-vierge commune	Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	PEE (Majeure)	
112467	Vigne-vierge à trois pointes, Vigne vierge à trois becs, Vigne-vierge tricuspidée	Parthenocissus tricuspidata (Siebold & Zucc.) Planch., 1887	PEEpot (Alerte)	
112482	Paspale dilaté	Paspalum dilatatum Poir., 1804	PEE (Majeure)	
112483	Paspale à deux épis	Paspalum distichum L., 1759	PEE (Majeure)	
112536	Passiflore, Fruit de la passion, Grenadille	Passiflora caerulea L., 1753	PEEpot (Alerte)	
112560	Arbre impérial, Paulownia, Arbre d'Anna Paulowna	Paulownia tomentosa (Thunb.) Steud., 1841	PEEpot (Alerte)	
112712	Bourreau-des-arbres, Périploca de Grèce	Periploca graeca L., 1753	PEEpot (Alerte)	
845449	Renouée perfoliée	Persicaria perfoliata (L.) H.Gross, 1919	PEEpot (Prévention)	oui
112790	Pétasite odorant, Héliotrope d'hiver	Petasites pyrenaicus (L.) G.López, 1986	PEE (Majeure)	
113134	Seringa commun	Philadelphus coronarius L., 1753	PEEpot (Alerte)	
718746	Phyla blanchâtre, Lippia gazon	Phyla nodiflora var. minor (Gillies & Hook.) N.O'Leary & Múlgura, 2012	PEEpot (Prévention)	
611604	Bambou doré	Phyllostachys aurea Carrière ex Rivière & C.Rivière, 1878	PEE (Emergente)	
113418	Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine	Phytolacca americana L., 1753	PEE (Majeure)	
113432	Épicéa commun, Sérente	Picea abies (L.) H.Karst., 1881	PEEpot (Alerte)	
138843	Pin noir d'Autriche	Pinus nigra subsp. nigra J.F.Arnold, 1785	PEEpot (Alerte)	
447733	Laitue d'eau	Pistia stratiotes L., 1753	PEEpot (Alerte)	oui
113785	Pittosporum de Chine, Arbre des Hottentots	Pittosporum tobira (Thunb.) W.T.Aiton, 1811	PEEpot (Prévention)	
114024	Platane d'Espagne	Platanus x hispanica Mill. ex Münchh., 1770	PEE (Modérée)	
115122	Peuplier deltoïde, Peuplier noir d'Amérique	Populus deltoides Bartram ex Marshall, 1785	PEE (Modérée)	
115167	Peuplier hybride euraméricain, Peuplier du Canada	Populus x canadensis Moench, 1785	PEE (Modérée)	

Liste de référence des plantes exotiques envahissantes de la région Occitanie. Synthèse, analyses de risque et catégorisation des taxons. Document technique des CBN d'Occitanie (CBNMed et CBNPMP)

Liste Sud-ouest :

115527	Fraisier de Duchesne, Fraisier d'Inde	Potentilla indica (Andrews) Th. Wolf, 1904	PEEpot (Alerte)	
448319	Prosopis, Caroubier de Ua Huka, Bayahonde	Prosopis juliflora (Sw.) DC., 1825	PEEpot (Prévention)	oui
116053	Prunier myrobolan, Myrobolan	Prunus cerasifera Ehrh., 1784	PEE (Modérée)	
116054	Cerisier acide, Griottier	Prunus cerasus L., 1753	PEE (Modérée)	
116089	Laurier-cerise, Laurier-palme	Prunus laurocerasus L., 1753	PEE (Modérée)	
116137	Cerisier tardif, Cerisier noir, Cerisier d'automne	Prunus serotina Ehrh., 1784 [nom. et typ. cons.]	PEE (Emergente)	
532918	Kudzu, Nepalem, Vigne japonaise	Pueraria montana var. lobata (Willd.) Maesen & S.M.Almeida ex Sanjappa & Predeep, 1992	PEEpot (Prévention)	oui
116485	Buisson ardent, Arbre de Moïse	Pyracantha coccinea M.Roem., 1847 [nom. cons.]	PEE (Modérée)	
116762	Chêne rouge d'Amérique	Quercus rubra L., 1753	PEE (Majeure)	
117503	Renouée du Japon	Reynoutria japonica Houtt., 1777	PEE (Majeure)	
117505	Renouée de Sakhaline	Reynoutria sachalinensis (F.Schmidt) Nakai, 1922	PEE (Emergente)	
117507	Renouée de Bohême	Reynoutria x bohemica Chrtk & Chrtková, 1983	PEE (Majeure)	
117692	Rhododendron bétique	Rhododendron ponticum subsp. baeticum (Boiss. & Reut.) Hand.-Mazz., 1909	PEEpot (Prévention)	
117723	Sumac de Virginie, Vinaigrier, Sumac hérissé, Sumac amarante	Rhus typhina L., 1756	PEE (Emergente)	
117860	Robinier faux-acacia, Carouge	Robinia pseudoacacia L., 1753	PEE (Majeure)	
119474	Patience à crêtes, Rumex à crêtes	Rumex cristatus DC., 1813	PEEpot (Prévention)	
119854	Sagittaire à larges feuilles, Sagittaire obtuse	Sagittaria latifolia Willd., 1805	PEEpot (Alerte)	
120582	Muguet des pampas	Salpichroa origanifolia (Lam.) Baill., 1888	PEE (Emergente)	
120691	Sauge sclérée, Orvale	Salvia sclarea L., 1753	PEEpot (Alerte)	
120703	Sauge verticillée	Salvia verticillata L., 1753	PEEpot (Alerte)	
446498	Salvinie géante	Salvinia x molesta D.S.Mitch., 1972	PEEpot (Prévention)	oui
122630	Séneçon du Cap, Séneçon sud-africain	Senecio inaequidens DC., 1838	PEE (Majeure)	
123138	Sétaire à petites fleurs	Setaria parviflora (Poir.) Kerguelen, 1987	PEEpot (Alerte)	
721757	Sicyos anguleux, Concombre anguleux	Sicyos angulata L., 1753 [orth. var.]	PEEpot (Prévention)	
123799	Sisymbre fausse moutarde	Sisymbrium altissimum L., 1753	PEEpot (Alerte)	
124020	Morelle de Buenos Aires	Solanum bonariense L., 1753	PEEpot (Prévention)	
124025	Morelle faux chénopode, Morelle grêle, Morelle sublobée	Solanum chenopodioides Lam., 1794	PEE (Modérée)	

124036	Morelle jaune, Morelle à feuilles de chlef	Solanum elaeagnifolium Cav., 1795	PEEpot (Prévention)	
124106	Morelle fausse saracha	Solanum sarrachoides Sendtn., 1846	PEEpot (Alerte)	
124164	Solidage du Canada, Gerbe-d'or, Verge d'or du Canada	Solidago canadensis L., 1753	PEE (Emergente)	
124168	Solidage géant, Solidage glabre, Solidage tardif, Verge d'or géante	Solidago gigantea Aiton, 1789	PEE (Emergente)	
124214	Soliva sessile	Soliva sessilis Ruiz & Pav., 1794	PEE (Emergente)	
124646	Spirée du Japon	Spiraea japonica L.f., 1782	PEEpot (Alerte)	
124682	Spirée de Billiard	Spiraea x billiardii Héring, 1857	PEEpot (Alerte)	
124719	Sporobole tenace, Sporobole fertile	Sporobolus indicus (L.) R.Br., 1810	PEE (Modérée)	
124756	Épiaire laineuse, Épiaire de Byzance	Stachys byzantina K.Koch, 1848	PEEpot (Alerte)	
125330	Aster lancéolé	Symphyotrichum lanceolatum (Willd.) G.L.Nesom, 1995	PEE (Modérée)	
125333	Aster écailléux	Symphyotrichum squamatum (Spreng.) G.L.Nesom, 1995	PEE (Modérée)	
125337	Aster à feuilles de saule	Symphyotrichum x salignum (Willd.) G.L.Nesom, 1995	PEE (Majeure)	
125369	Grande consoude, Consoude de Russie	Symphytum x uplandicum Nyman, 1855	PEEpot (Alerte)	
125391	Lilas commun	Syringa vulgaris L., 1753	PEE (Modérée)	
125404	Tagète des décombres	Tagetes minuta L., 1753	PEEpot (Alerte)	
126933	Palmier de Chusan	Trachycarpus fortunei (Hook.) H.Wendl., 1862	PEEpot (Alerte)	
637107	Arbre à suif, Porte-Suif	Triadica sebifera (L.) Small, 1933	PEEpot (Prévention)	oui
128748	Verveine de Buenos Aires	Verbena bonariensis L., 1753	PEEpot (Alerte)	
706912	Verveine du Brésil, Verveine brésilienne	Verbena brasiliensis Vell., 1829	PEEpot (Alerte)	
717695	Verveine négligée	Verbena incompta P.W.Michael, 1995	PEEpot (Alerte)	
128863	Véronique filiforme	Veronica filiformis Sm., 1791	PEEpot (Alerte)	
128954	Véronique voyageuse	Veronica peregrina L., 1753	PEEpot (Alerte)	
128956	Véronique de Perse	Veronica persica Poir., 1808	PEE (Modérée)	
129959	Vigne des rivages, Vigne des rives	Vitis riparia Michx., 1803	PEE (Emergente)	
129961	Vigne des rochers	Vitis rupestris Scheele, 1848	PEE (Emergente)	
116211	Bambou du Japon	x Pseudosasa japonica (Siebold & Zucc. ex Steud.)	PEE (Emergente)	

		Makino ex Nakai, 1925		
612629	Lampourde d'Italie	Xanthium orientale subsp. italicum (Moretti) Greuter, 2003	PEE (Majeure)	
130491	Lampourde épineuse	Xanthium spinosum L., 1753	PEE (Emergente)	
130584	Yucca glorieux, Dague espagnole	Yucca gloriosa L., 1753	PEEpot (Alerte)	

A photograph of a brown cow standing in a grassy field. The cow is facing the camera and has yellow ear tags. In the background, there is a dense forest of green trees on a hillside under a blue sky with some clouds. A utility pole with wires is visible behind the cow.

5.] OAP INTÉGRATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

CONTEXTE :

Le travail de la terre a depuis toujours façonné les paysages qui ont évolué au fil du temps sur le territoire d'Arize Lèze où l'agriculture tient une place d'importance. Attentive aux nouvelles demandes de la société, soucieuse de la qualité des produits et des exigences environnementales, l'agriculture n'a eu de cesse de s'adapter, se renouveler, innover pour mieux atteindre ses objectifs économiques. L'architecture des bâtiments agricoles a suivi cette mutation sans toujours tenir compte de son impact sur le paysage. Les évolutions techniques et économiques amènent aujourd'hui des nouveaux besoins, dont les réponses doivent se faire en accord avec l'objectif de préservation des paysages et du cadre de vie du territoire.

LES ORIENTATIONS FIXÉES PAR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- » **Protéger l'activité agricole dans toutes ses composantes (économique, nourricière, paysagère, ...) et toutes ses formes en limitant l'impact du développement urbain sur ces milieux et en préservant les terres au potentiel agronomique fort de toute artificialisation,**
- » **Redéfinir les zones agricoles des documents d'urbanisme en vigueur pour faciliter le développement des exploitations agricoles du territoire aujourd'hui limité,**
- » **Soutenir le développement des circuits-courts, des ventes directes, des marchés de producteurs locaux, ... pour renforcer le poids de l'agriculture dans l'économie locale,**
- » **Valoriser le patrimoine agricole en permettant son réinvestissement tout en encadrant les destinations possibles des bâtiments,**
- » **Accompagner la diversification de l'activité agricole en permettant des activités secondaires à l'agriculture (tourisme, énergies renouvelables, transformation et commerce, ...),**
- » **Faciliter l'installation d'agriculteurs sur le territoire pour anticiper le renouvellement de la profession.**

LES OBJECTIFS DE CETTE OAP :

- 1. Préserver le caractère patrimonial des constructions agricoles historiques**
- 2. Accompagner l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments agricoles**

1. Préserver le caractère patrimonial des constructions agricoles historiques

1 > Limiter les démolitions et favoriser la réaffectation des bâtiments anciens de caractère

- Lorsque l'activité le permet, les projets de création de bâtiments agricoles (hangar/bergerie/logement de fonction/etc.) devront prioritairement s'insérer dans les bâtiments anciens présents sur l'exploitation ou en extension.
- Si l'activité ne le permet pas, les nouvelles constructions devront s'implanter à proximité ou en continuité des bâtiments agricoles de caractère afin de les conserver en l'état.

2 > Accompagner une restauration respectueuse des bâtiments agricoles et de caractère

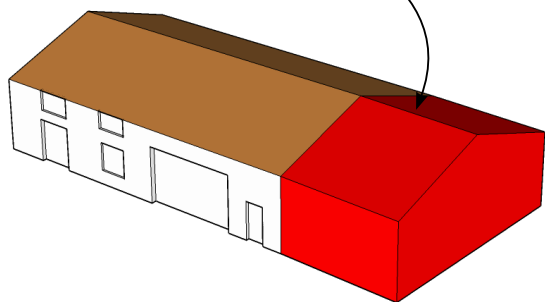
- Afin de préserver le caractère architectural des bâtiments agricoles anciens, ceux-ci devront être restaurés dans les règles de l'art en privilégiant l'utilisation de matériaux locaux (tuiles canal/pierre apparente/bardage bois).
- Tout projet d'extension d'un bâtiment agricole traditionnel devra se faire par un rapport de proportions harmonieuses entre le volume existant et le volume rajouté.

3 > Entretenir le petit patrimoine d'accompagnement

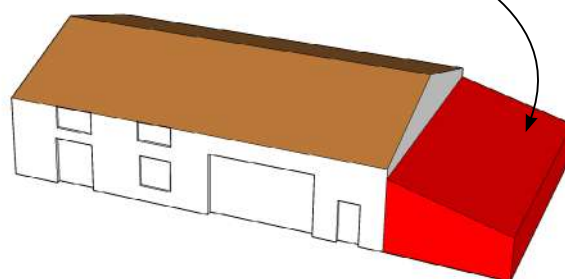
- Une attention particulière devra être portée aux patrimoines ruraux : fontaine, mare, puits, pigeonier, arbre repère, verger, haies, allée d'arbre, fournil, ...

Exemple d'extension en harmonie avec le volume initial

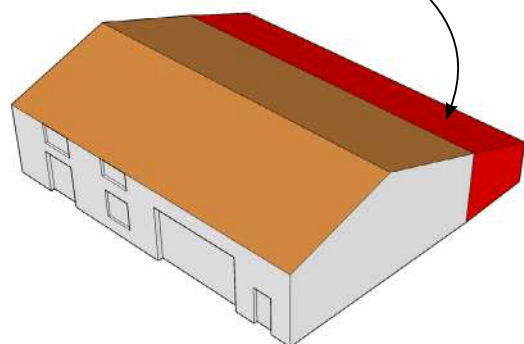
Allongement du volume proportionnellement



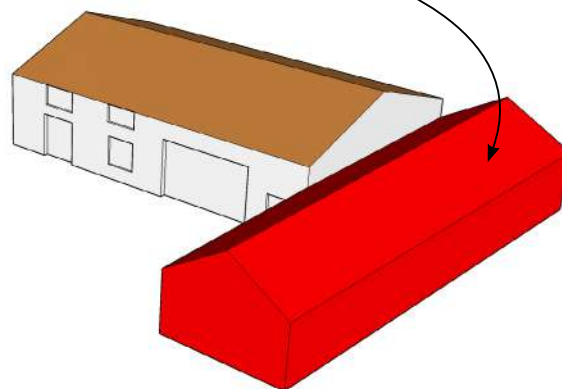
Ajout d'un volume plus petit



Extension avec une pente de toit continue



Extension formant un «L»

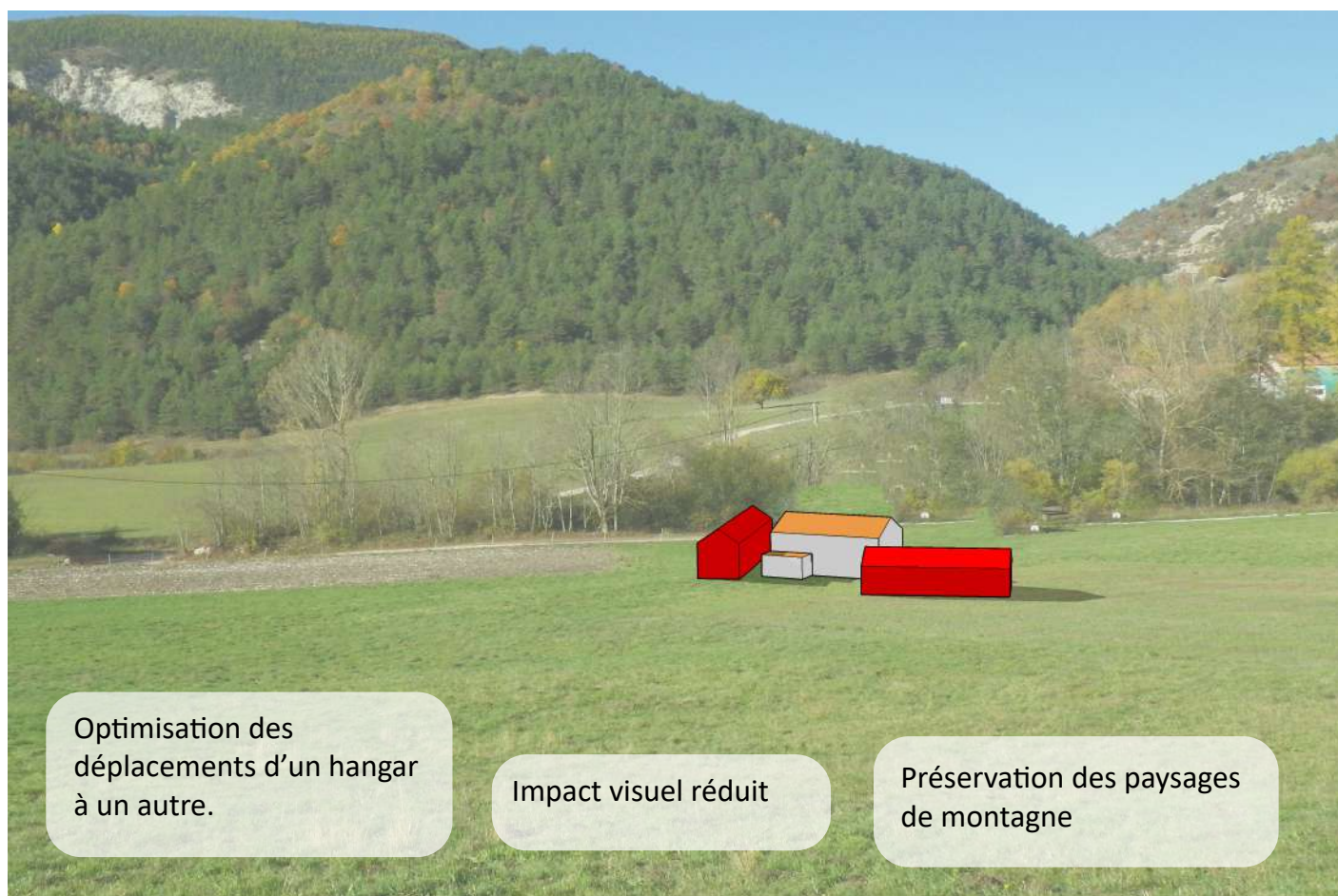


2. Accompagner l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments agricoles

1 > Choisir la meilleure implantation sur la parcelle pour prévoir l'avenir

- Il est préférable de privilégier l'extension d'exploitations existantes pour éviter la dispersion dans la zone agricole. Lorsque la propriété foncière le permet, et dans la limite du respect des distances vis-à-vis des tiers, il est préférable d'implanter un bâtiment au plus près du centre de l'exploitation, afin d'éviter la dispersion du bâti dans le paysage et de pouvoir composer avec la trame bâtie existante.
- Les lignes de crête sont à proscrire car le bâtiment a un très fort impact paysager. De plus, à cet endroit, il est beaucoup plus exposé aux intempéries.
- L'implantation du bâtiment s'inscrit parallèlement ou perpendiculairement à la pente. Une implantation dans le sens des courbes de niveau est en général préférable dans les pentes fortes ou pour les bâtiments de grande taille. La forme du bâtiment s'adapte à la pente: un niveau semi-enterré ou un soubassement permettent de limiter les mouvements de terres et les terrassements dommageables pour le paysage (talus et plates-formes) et préservent ainsi le profil du terrain naturel.

Exemple d'implantation «regroupée»



2 > Construire un nouveau bâtiment respectant les paysages locaux

- Concevoir des volumes simples : la simplicité et la compacité des volumes sont des qualités du bâti agricole ancien qu'il faut savoir perpétuer dans la conception des constructions contemporaines.
- Adoucir l'impact visuel d'un bâtiment : la plantation d'un arbre ou d'un bosquet d'arbres devant un bâtiment permet d'en diminuer l'impact visuel.

Exemple de plantation brisant la longueur du bâtiment



- Soigner la forme des toitures : En vue paysagère ou selon le relief, la toiture est souvent l'élément le plus visible d'un bâtiment agricole. Elle est la cinquième façade du bâtiment. Les toitures à deux pans seront à privilégier. Une pente affirmée génère une forme dynamique. À l'inverse, une faible pente, moins perceptible, accentue l'effet de «barre» généré par un volume bas et long et contribue à l'effet «d'écrasement» de l'édifice. Les pentes des bâtiments agricoles ne peuvent pas être supérieures à 35 %

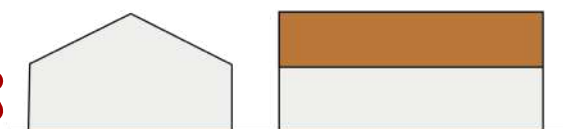
Exemple de forme de toiture



Quel que soit le matériau, une pente de 15% minimum paraît nécessaire



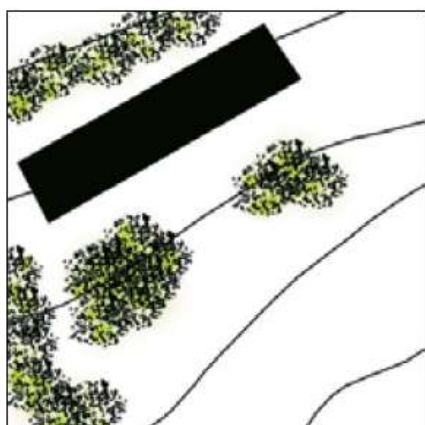
Une faible pente accentue l'effet de barre produit par le volume bas et long.



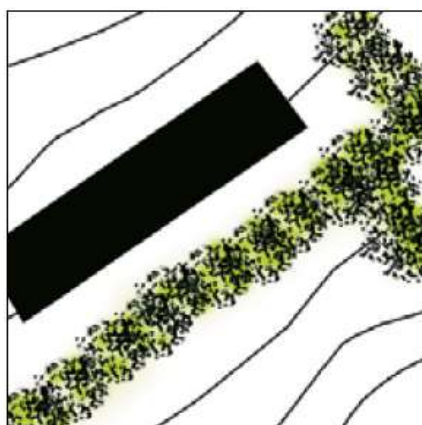
Une pente forte réduit l'effet «trape» d'un bâtiment proche du cube

- Apporter une attention particulière à la façade :** La composition des façades doit être équilibrée. Il s'agira d'atténuer l'effet de masse du bâtiment en rompant de manière proportionnelle et équilibrée la linéarité. Cette rupture sera assurée par les ouvertures, les plantations aux abords du bâtiment, le soubassement limité au tiers de la hauteur du bardage, le contraste des matériaux et des couleurs utilisés. La diversité des matériaux est à éviter. Les matériaux mats et texturés tels que le bois, le béton ou le bac acier sont à privilégier car ils se patinent avec le temps. Les filets brise-vent ou les claires-voies permettent de maîtriser l'intensité lumineuse et la circulation de l'air.
- Bien choisir les couleurs :** De manière générale, pour les façades comme pour les toitures, des teintes de couleur sombres doivent être préférées aux claires. Plus les teintes seront foncées et mieux le bâtiment s'intégrera à l'environnement. Le noir est cependant à éviter, car la dureté de cette teinte affirme trop le volume dans le paysage.
- Aménager les abords :** L'accompagnement végétal n'a pas vocation à cacher un bâtiment mais à contribuer à l'«installer» dans le site. Quelques arbres peuvent suffire pour marquer l'entrée, encadrer le bâtiment et assurer la transition visuelle vers un bosquet voisin. Les clôtures seront discrètes et permettront de créer des liens avec le paysage environnant. Les essences locales seront à privilégier pour assurer la cohérence du paysage.

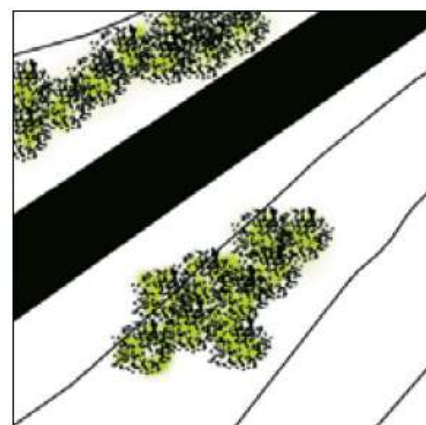
Exemple d'accompagnement paysager



Implantation de bosquets pour minimiser visuellement des ruptures de niveau ou l'impact sur le paysage de bâtiments trop longs.



Adosser le nouveau bâtiment à la végétation existante (ou à créer) pour atténuer son impact.



Un bosquet implanté devant un bâtiment de grande longueur crée une rupture et apportera le même effet que deux petits bâtiments successifs.



6.] OAP RISQUES NATURELS ET RÉSILIENCE

CONTEXTE :

La vulnérabilité de l'intercommunalité d'Arize-Lèze n'est plus à démontrer : 13 PPR se succèdent sur les bords de l'Arize (du nord au sud : La Bastide-de-Besplas, Daumazan-sur-Arize, Campagne-sur-Arize, Les Bordes-sur-Arize, Sabarat, Le Mas-d'Azil) et de la Lèze (du nord au sud : Lézat-sur-Lèze, Saint-Ybars, Sainte-Suzanne, Le Fossat, Artigat) ainsi qu'à l'interface de ces deux entités (Carla-Bayle, Lanoux). L'outil PPR, qui s'applique en tant que servitude d'utilité publique s'imposant au PLUi d'Arize-Lèze, permet de limiter la construction sur le territoire et de protéger la population. La présente OAP a pour objectif de définir des préconisations d'aménagement visant à ne pas aggraver la vulnérabilité du territoire.

LES ORIENTATIONS FIXÉES PAR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- » **Intégrer la connaissance des risques naturels en amont des choix d'aménagement afin de ne pas aggraver l'exposition de la population et des biens face aux risques identifiés,**
- » **Prendre en compte le risque inondation, le plus impactant sur le territoire, dans les projets de développement,**
- » **Informar la population sur les possibilités de constructions et d'aménagements dans les différentes zones d'aléas des Plans de Prévention des Risques par la rédaction d'un cahier de recommandation,**
- » **Veiller à la perméabilité des sols pour ne pas aggraver l'impact des aménagements sur les milieux naturels,**
- » **Communiquer sur la gestion des fossés et l'entretien des berges des cours d'eau auprès des administrés,**
- » **Valoriser les zones inondables en proposant des aménagements tels que des équipements sportifs, parcours santé, potagers collectifs, etc.**

LES OBJECTIFS DE CETTE OAP :

- 1. Planifier pour éviter l'exposition aux risques**
- 2. Atténuer et absorber l'aléa**
- 3. Adapter et aménager l'existant et le futur**
- 4. Valoriser les espaces non artificialisés**
- 5. Intégrer les mesures d'Obligation Légales de Débroussaillage**

1. Planifier pour éviter l'exposition aux risques

Dans le cadre d'une planification stratégique comme celle d'un PLUi et de cette OAP, il paraît essentiel de travailler en premier lieu sur la planification pour éviter l'exposition aux risques. C'est en effet en travaillant en amont que l'on peut parvenir à limiter les dommages voire les éviter.

1 > Étudier la vulnérabilité des enjeux à planifier

- Étudier les aléas sur chaque secteur de projet et les prendre en compte dans son aménagement,
- Connaître les capacités d'adaptation de chaque destination pour réduire l'exposition aux risques,
- Faire de la connaissance du risque un préalable à tout développement de projet,
- Prendre référence sur le cahier de préconisation et de recommandation situé en annexe pour tout projet impacté par le risque.

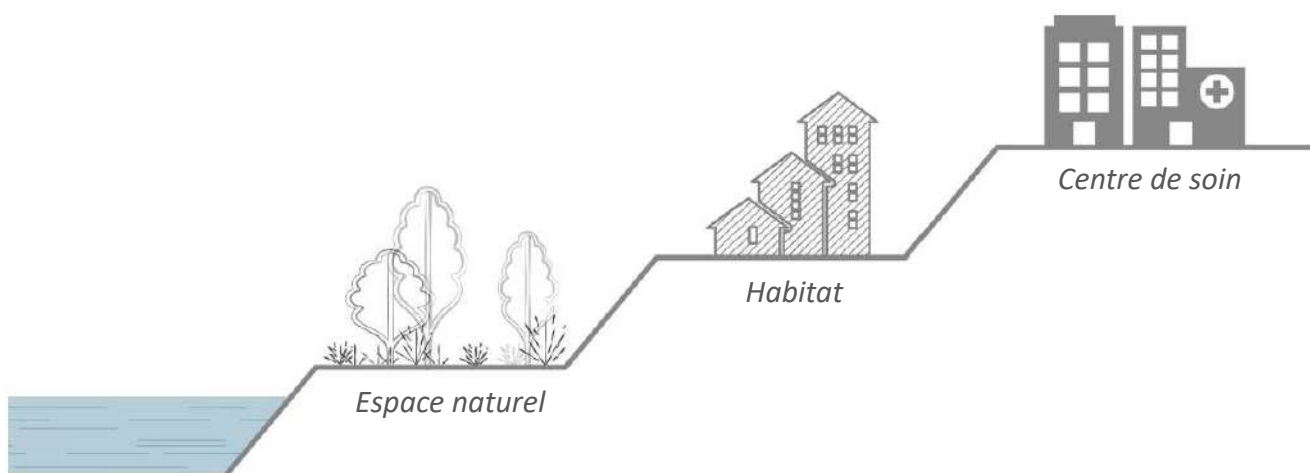
2 > Accompagner des expérimentations innovantes en matière de maîtrise foncière

- Développer une politique de maîtrise foncière visant l'acquisition de terrains pour la réduction de la vulnérabilité,
- Réserver des emplacements pour la prévention des risques : espaces d'écoulement, zones tampons et d'expansion des crues...

3 > Prioriser l'implantation des nouvelles constructions en zone saine et sécurisée

- Laisser une bande d'inconstructibilité le long des cours d'eau, des ouvrages de protection des inondations, dans et autour des cuvettes et des axes préférentiels d'écoulement,
- Prioriser les secteurs de projet en fonction de leur vulnérabilité face aux risques identifiés afin de privilégier l'urbanisation des zones les moins vulnérables,
- Appliquer les prescriptions et les recommandations des PPR concernés, en cas de divergence dans les prescriptions, **ce sont les prescriptions de l'aléa du niveau le plus fort qui s'appliquent**,
- Privilégier des secteurs peu ou pas exposés (zone bleue) pour y implanter des établissements, infrastructures et projets. Pour des niveaux d'expositions plus importants mais constructibles, des projets à forte capacité d'adaptation seront attendus, sans présence humaine permanente.

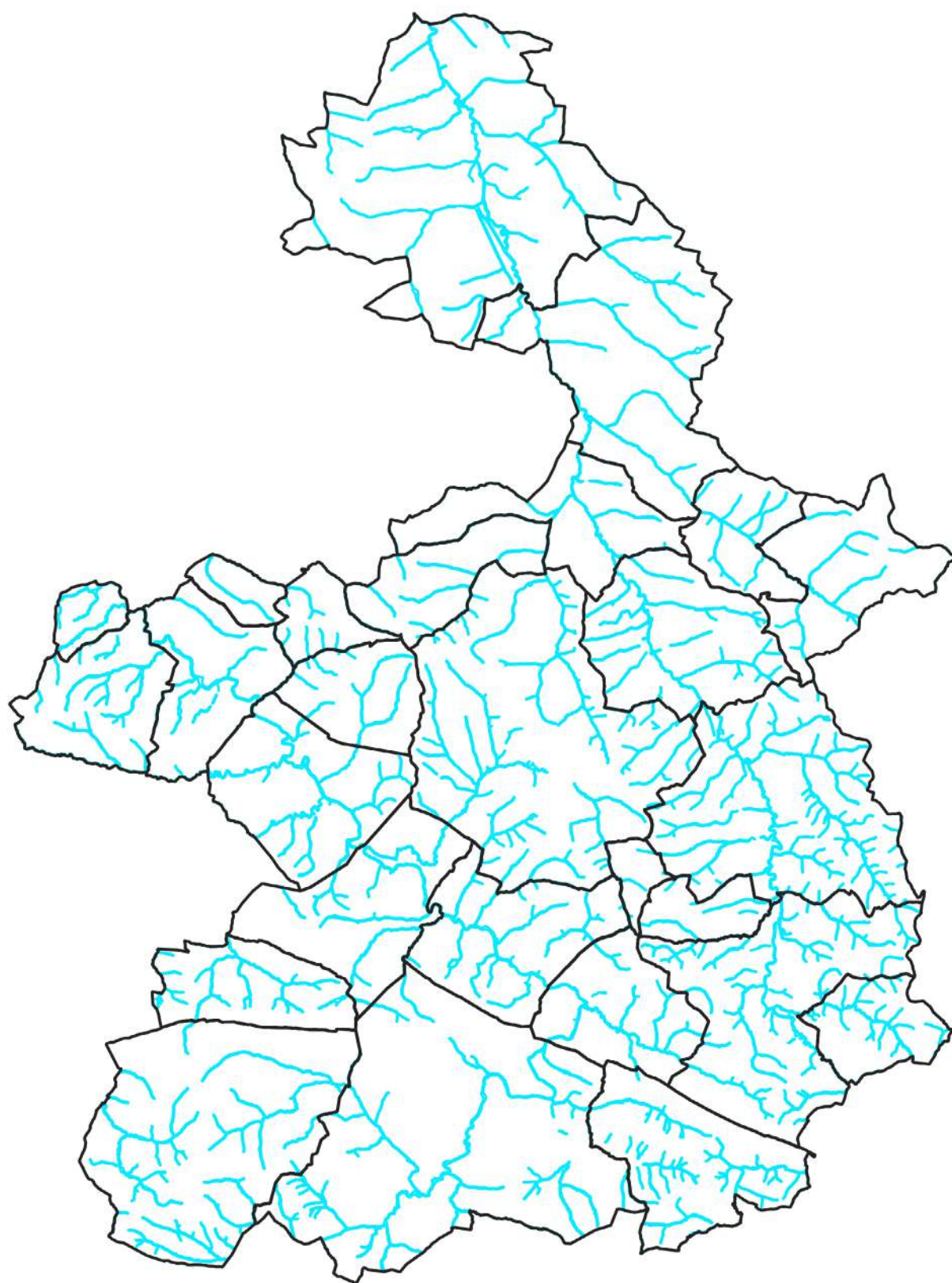
EXEMPLE D'IMPLANTATION DE PROJETS EN FONCTION DE LEURS DESTINATIONS ET DU NIVEAU DE RISQUE AUXQUELS ILS SONT EXPOSÉS



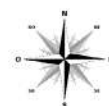
Extrait du PLU de Grenoble Alpes Métropole, OAP Risques et résilience (2019).

MATÉRIALISATION DE LA BANDE D'INCONSTRUCTIBILITÉ AUTOUR DES COURS D'EAU

86

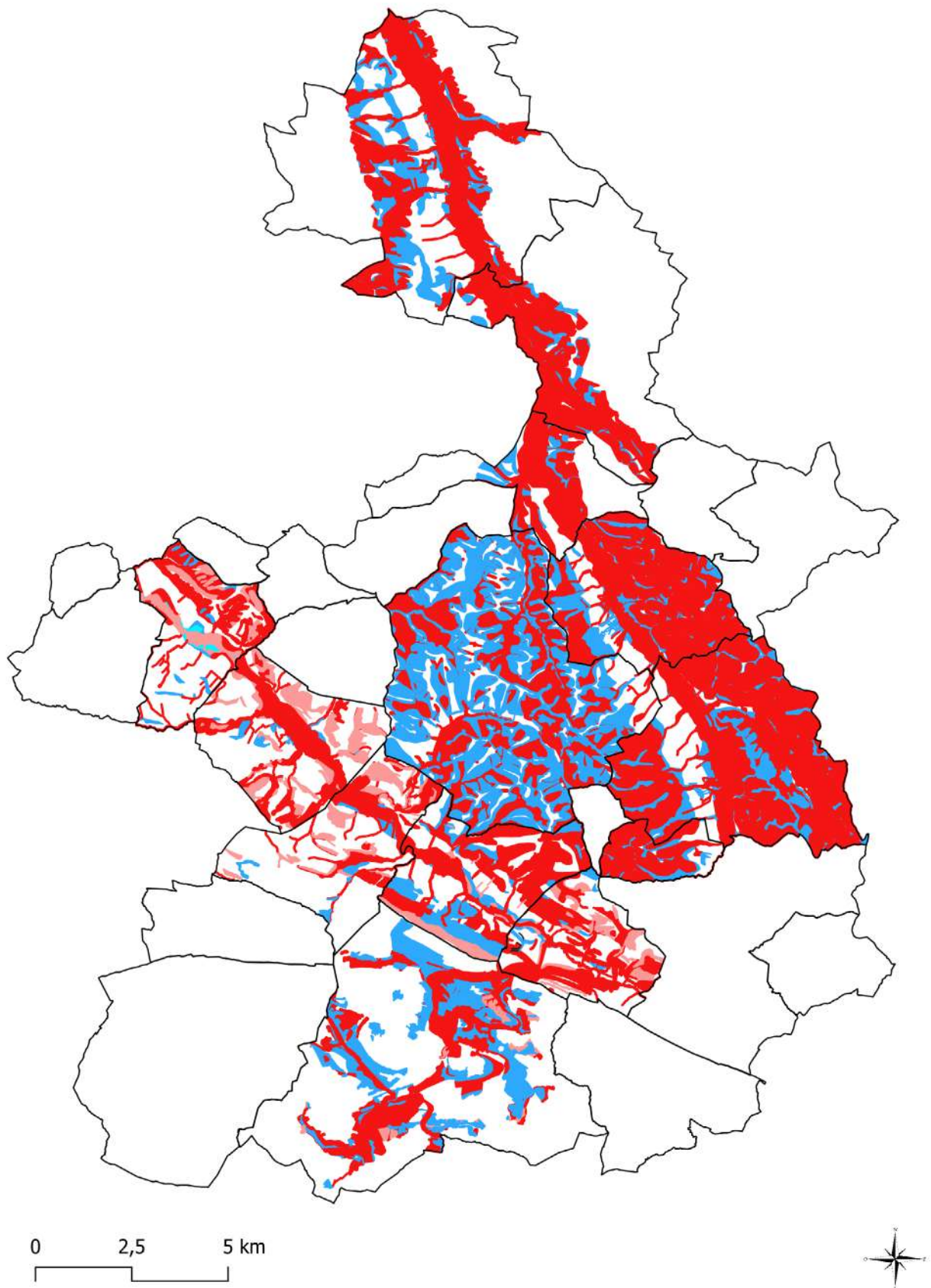


0 2,5 5 km



CARTE DE TRADUCTION DES ZONES DES PPR AU REGARD DE L'AUTORISATION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS À USAGE D'HABITATION

(ne se substitue pas au PPR, à son règlement et ses prescriptions)



La liste des différentes zones identifiées est précisée ci-dessous :

-  - zone blanche : zone non directement exposée aux risques naturels prévisibles ;
-  - zone bleue : zone directement exposée à un ou plusieurs risques naturels prévisibles faibles. Sont autorisées (parmi d'autres éléments et à condition de ne pas aggraver le risque ni d'en provoquer de nouveaux) les constructions à usage d'habitation ;
-  - zone bleue (couleur indigo sur la carte) : zone directement exposée à un ou plusieurs risques naturels prévisibles faibles. Sont autorisés (parmi d'autres éléments et à condition de ne pas aggraver le risque ni d'en provoquer de nouveaux) les constructions à usage d'habitation avec un CES (ou COS) maximal de 0.2 ;
-  - zone bleue (couleur rose sur la carte) : zone directement exposée à un ou plusieurs risques naturels prévisibles faibles. Les nouvelles constructions à usage d'habitation ne sont pas autorisées ;
-  - zone rouge : zone directement exposée à un ou plusieurs risques naturels prévisibles fort et moyens et zones d'expansion des crues. Les nouvelles constructions à usage d'habitation ne sont pas autorisées.

2. Atténuer et absorber l'aléa

L'objectif à travers cet axe est de proposer un réel changement de modèle par rapport aux décennies précédentes, où le barrage hydraulique et la canalisation faisaient foi. Par exemple, la gestion de l'eau par canalisation était jusqu'à récemment considérée comme nécessaire pour accélérer la vitesse d'écoulement de l'eau et empêcher sa stagnation et le comblement des lits mineurs. Plusieurs expériences récentes ont par la suite montré qu'il est plus intéressant de travailler sur l'amont du bassin versant, en atténuant l'aléa au plus tôt, plutôt que d'accélérer sa course en reportant les conséquences sur les enjeux suivants, généralement le bourg en aval.

1 > Éviter l'artificialisation en amont et au sein des zones urbaines

- Interdire le développement de nouveaux stationnements imperméabilisés (bitume, stabilisé...), privés et préférer des stationnements sur revêtements perméables sur l'ensemble du territoire intercommunal,
- Respecter les principes établis dans «l'OAP biodiversité» pour limiter l'artificialisation du territoire,
- Prévoir l'infiltration au maximum des eaux pluviales par leur stockage dans les secteurs de projet du PLUi,
- Prévoir dans tout projet d'aménagement : la création de bassins de rétention, la réalisation de noues perpendiculaires au sens d'écoulement ainsi que la végétalisation des espaces publics, sans rejeter l'eau sur les quartiers environnants,
- Envisager, lorsque cela est possible, la restitution d'espaces artificialisés à la nature (principes de désartificialisation ou de renaturation), en transformant par exemple un terrain de tennis inutilisé en parc urbain, en végétalisant un espace de stationnement, ...

EXEMPLE D'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT VÉGÉTALISÉ



EXEMPLE DE DISPOSITIFS DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES

NOUE PAYSAGÈRE



ESPACE PUBLIC SERVANT D'ESPACE DE RÉTENTION



BASSIN D'ORAGE



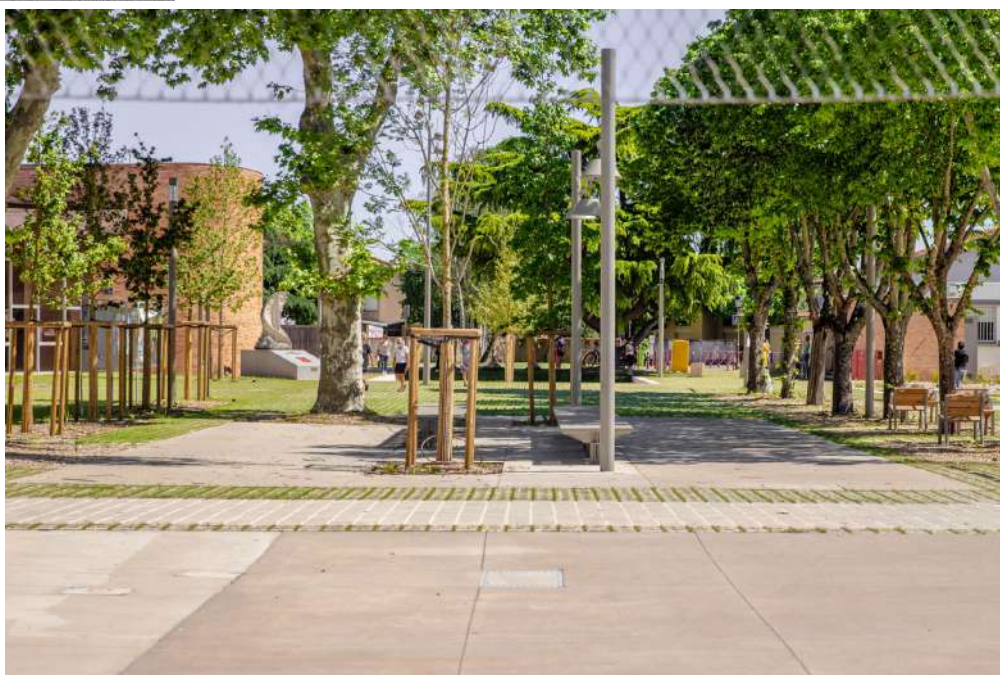
EXEMPLE DE RENATURATION D'ESPACE PUBLIC À CUGNAUX (31)



AVANT

Place de la République à Cugnaux :

- piétonnisation de la voie,
- végétalisation avec des essences locales,
- stationnements perméables à l'eau,
- Espace utilisé pour accueillir le marché hebdomadaire.

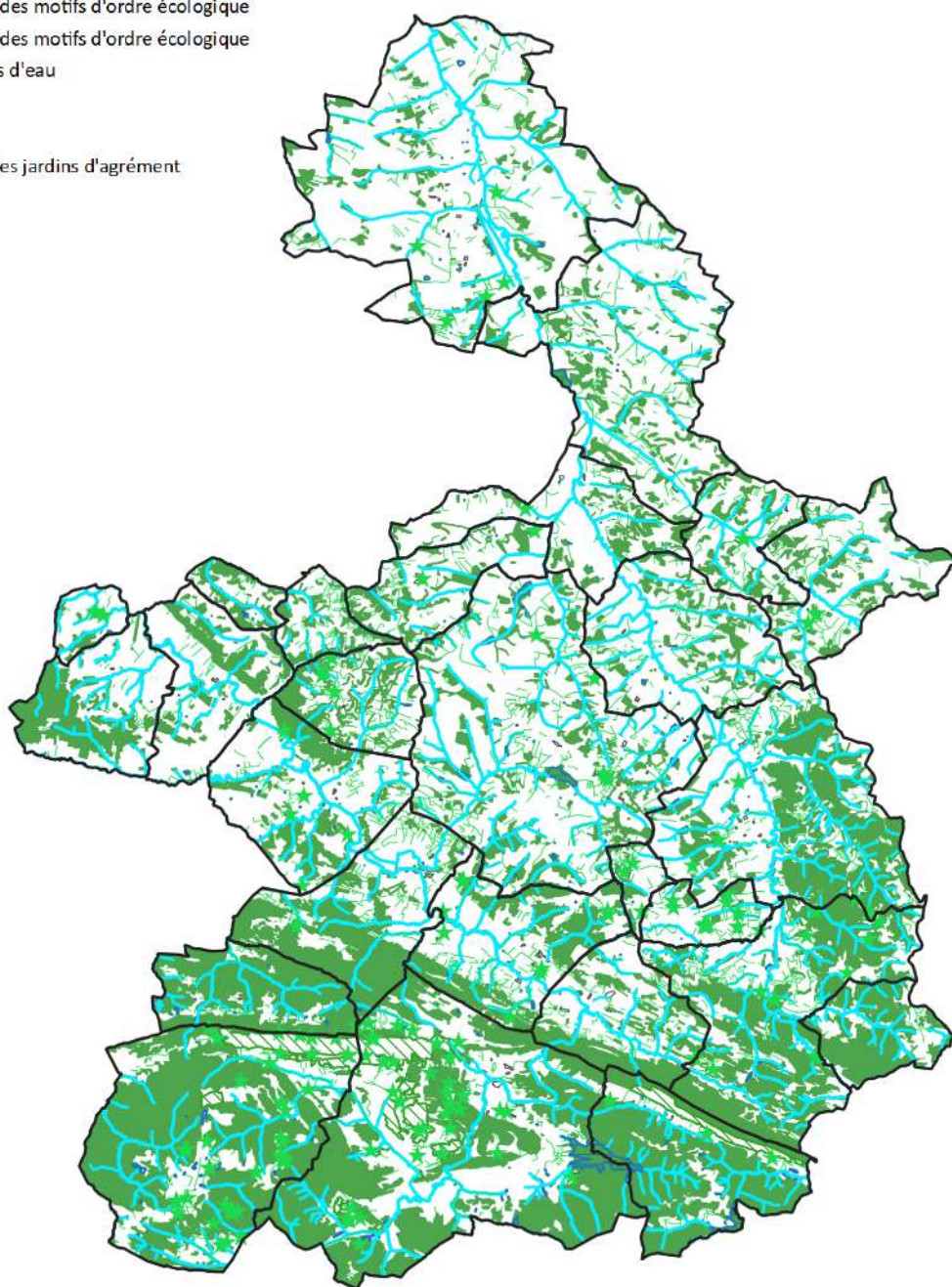


APRÈS

2 > Favoriser la préservation des espaces naturels et des espaces riches en biodiversité

- Préserver les zones humides et leurs abords,
- Préserver l'ensemble des éléments naturels participant à la trame verte et bleue,
- Renforcer la fonction écologique des zones tampons et des espaces naturels pour favoriser la conservation d'espèces locales (notamment végétales), adaptées au contexte climatique et participant à l'atténuation des aléas hydrauliques et de mouvements de terrain,

- ★ Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- ▨ Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- ▨ Zone d'inconstructibilité liée aux cours d'eau
- ▨ Zones humides
- N - Zone Naturelle
- NJ - Zone Naturelle correspondant à des jardins d'agrément



0 2,5 5 km



3. Adapter et aménager l'existant et le futur

Bien que rurale dans son espace géographique, la communauté de communes d'Arize-Lèze possède plusieurs villes et villages à l'architecture caractéristique des bastides moyenâgeuses. Implantées à proximité des cours d'eau et sur les versants des reliefs locaux, ces enveloppes bâties représentent aujourd'hui un patrimoine à préserver mais exposé aux aléas hydrauliques et de mouvements de terrain. En parallèle, le développement de l'urbanisation récente sous forme de lotissements a parfois accentué la vulnérabilité des populations aux risques cités. Au prisme des changements climatiques et avec l'objectif affiché dans le PADD du PLUi d'accueil d'environ 1000 nouveaux habitants et la production de 800 nouveaux logements (700 neufs, 100 en résorption de la vacance), la croissance des enjeux et des aléas promet une remise en question de l'aménagement local.

1 > Repenser les formes urbaines par l'intermédiaire du renouvellement urbain

- Appuyer, dans les secteurs à risque (en cohérence avec les prescriptions du PPR concerné), les opérations de renouvellement urbain par une démarche d'adaptation anticipée du bâti aux potentiels risques,
- Lors d'une opération de renouvellement urbain :
 - » Localiser les usages les moins vulnérables au rez-de-chaussée et les plus vulnérables aux étages supérieurs,
 - » Imposer au minimum la création d'un étage refuge,
 - » Surélever l'ensemble des prises électriques,
 - » Limiter l'exposition des réseaux aux aléas,
 - » Privilégier l'utilisation de matériaux nobles ou résistants à l'eau,
 - » Privilégier un agencement du bâtiment présentant le moins de surface exposée possible,
 - » Privilégier l'accès à la construction sur la façade la moins exposée à l'aléa,
- Recomposer l'espace situé en zone à risque en déplaçant hors du périmètre à risque, si cela est possible, toute construction sensible (école, crèche, établissement de santé, EHPAD...),
- S'appuyer sur le cahier de recommandations pour accompagner une réhabilitation de l'habitat adaptée aux risques.

2 > Disposer d'équipements et de réseaux résilients

- Éviter l'exposition des nouveaux réseaux aux aléas en déplaçant ou surélevant chaque composante au regard des risques présents,
- Renforcer la solidité et la stabilité des différentes composantes du réseau (gainés, pylônes, poste de transformation...),
- Viser l'autonomie énergétique de chaque nouvelle construction par l'intermédiaire de solutions individuelles (photovoltaïque, éolien, géothermie...).

3 > Prévoir la multifonctionnalité d'usage des bâtiments et infrastructures

- Imposer la réalisation d'un niveau refuge pour toute nouvelle construction de maîtrise d'ouvrage publique dans les secteurs impactés par les risques,
- Imposer la réalisation d'un niveau refuge pour toute nouvelle construction de plus de 500m²,
- Imposer l'autonomie énergétique de chaque construction multifonctionnelle nouvellement construite.



Illustration de la multifonctionnalité d'usage d'un cinéma. Même si le territoire d'Arize-Lèze n'a pas vocation à accueillir un cinéma dans les prochaines années, toute construction de plus de 500 m² sera concernée et participerait à l'effort de gestion de crise.

Extrait du guide « la prise en compte du risque d'inondation dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux et intercommunaux ».

4. Valoriser les espaces non artificialisés

Dans un contexte de réduction de vulnérabilité face aux risques, d'enjeux de sobriété foncière et donc de densification et de réduction des dents creuses dans les enveloppes urbaines, de souhait d'un renforcement du tissu associatif et culturel, les espaces non artificialisés représentent un potentiel non négligeable. Le PADD, soutenant ces principes, précise également qu'il est impératif d'aménager des espaces de convivialité et d'échange favorisant les interactions (parcours santé, jardins partagés, équipements sportifs ou récréatifs) ainsi que la création de cœurs de bourg vivants et accueillants avec des aménagements urbains qualitatifs qui invitent à leur appropriation par les habitants.

1 > (Re)mettre en avant la place de l'eau

- Réintroduire le cours de l'eau en cœur de bourg par la libération des canalisations, lorsque cela n'aggrave pas le risque et que cela permet une réduction de la vulnérabilité des abords du cours d'eau,
- Faciliter l'accès au cours d'eau et à ses berges et encourager l'appropriation de cet espace depuis les cœurs de bourg notamment,
- Indiquer le cours d'eau depuis le cœur de bourg par l'intermédiaire de panneaux de signalisation ou d'affichages numériques par exemple.

2 > Maintenir les espaces d'agrément, de respiration et de loisirs tout en conservant leur capacité d'atténuation des aléas

- Valoriser les abords des cours d'eau en créant ou aménageant des espaces de convivialité et en veillant à ne pas augmenter le risque (mobiliers urbains adaptés au risque : bancs ancrés dans le sol ou lestés...),
- Protéger, lorsqu'ils n'ont pas vocation à être aménagés durablement, les abords des cours d'eau comme les réservoirs de biodiversité, les zones humides ou encore les espaces boisés,
- Favoriser l'appropriation des berges et abords des cours d'eau en développant le concept de jardins partagés.

EXEMPLES DE VALORISATION POSSIBLE DES ZONES À RISQUE

96



Construction en bordure de digue



Aménagement d'un espace récréatif



Aménagement de dispositifs de gestion des eaux pluviales



Aménagement de parcours de promenade

5. Intégrer les mesures d'Obligation Légales de Débroussaillage

Le débroussaillage est un dispositif fondamental en matière de prévention des incendies de forêt. Aussi, dans les territoires et secteurs sensibles particulièrement exposés au risque « feux de forêts », notamment en Ariège, le code forestier impose pour **tout propriétaire de constructions, d'installations situées à l'intérieur de massifs forestiers et jusqu'à 200 mètres de ceux-ci, de procéder à un débroussaillage réglementaire** (selon l'arrêté préfectoral du 28 mars 2018 portant réglementation des mesures relatives au débroussaillage).

9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine, dont la moitié par imprudence : ayons les bons réflexes pour prévenir les feux de forêt et de végétation.

Avec 16,9 millions d'hectares de forêt sur son territoire métropolitain, la France est le quatrième pays européen le plus boisé. L'importance de ses surfaces boisées la rend vulnérable au risque incendie de forêt, notamment en période estivale.

Lorsque la végétation est asséchée par manque de pluie, un départ de feu devient possible et peut se propager rapidement : un mégot ou un barbecue mal éteint, une étincelle lors de travaux ou de feux d'artifice peuvent être à l'origine d'un feu dans l'herbe et les broussailles. Rapidement, le feu gagne en intensité.

OÙ? DÉBROUSSAILLER

? Sur tous les abords des constructions et toutes les voies d'accès situées à moins de 200 m de bois, forêts, friches, landes, plantations ou reboisements.

Le propriétaire doit débroussailler dans un **rayon de 50 m autour des constructions** ou installations et sur une largeur de **2,5 m de part et d'autre des voies d'accès**.

→ En **zone urbaine** (zone U des PLU) ou dans les parcelles faisant partie d'un lotissement, d'une Zone d'Aménagement Concertée, d'un terrain de camping, et de caravanning, la **totalité de la parcelle, bâtie ou non, doit être débroussaillée**.

SUIS-JE CONCERNÉ

? Où vous renseigner :

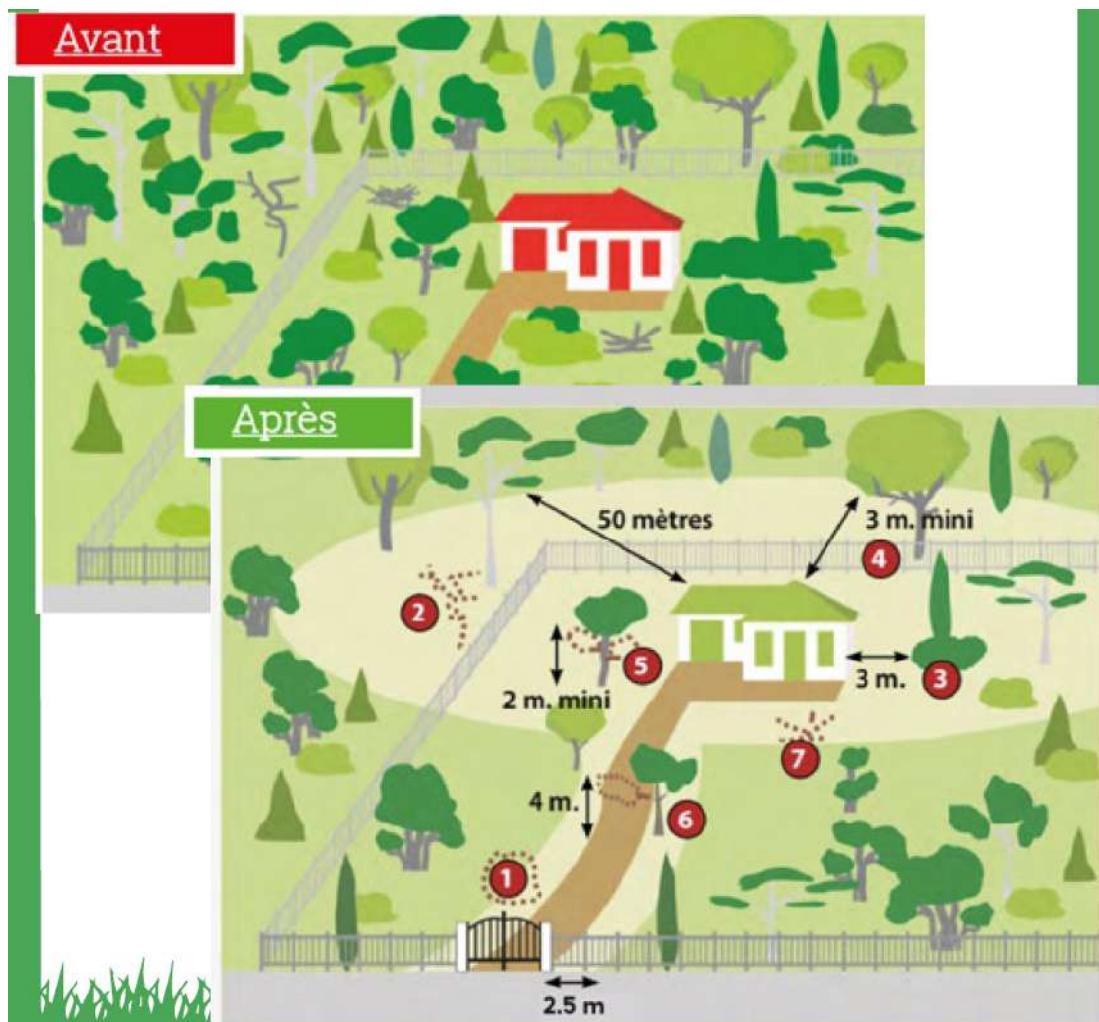
- Auprès de votre mairie
- Auprès de la DDT (Direction Départementale des Territoires, service environnement et risques)

une carte en ligne pour voir si ma parcelle est concernée

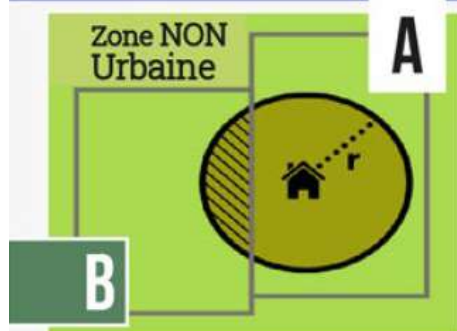


Comment débroussailler ?

1. Couper et éliminer la végétation arbustive basse,
2. Enlever les arbres morts, tombés ou arrachés,
3. Éliminer les haies et plantations d'alignement sur 3 mètres de distance entre l'alignement et les constructions,
4. Maintenir par la taille et l'élagage des houppiers des arbres à une distance de 3 mètres et couper et éliminer tous les arbres et branches situés à moins de 3 mètres de tout point de constructions,
5. Élaguer les arbres sur 1/3 de la hauteur pour les arbres inférieurs à 6 mètres de haut et sur 2 mètres pour les arbres supérieurs à 6 mètres de haut.
6. Élaguer les arbres pour laisser une hauteur libre sous branches de 4 mètres de long des voies de circulation publique et chemins d'accès (passage de véhicules de secours), et débroussailler sur 2.5 mètres de part et d'autre de la voie d'accès,
7. Éliminer les rémanents par évacuation,
8. Éloigner les arbres des bâtiments comme la maison et les annexes.



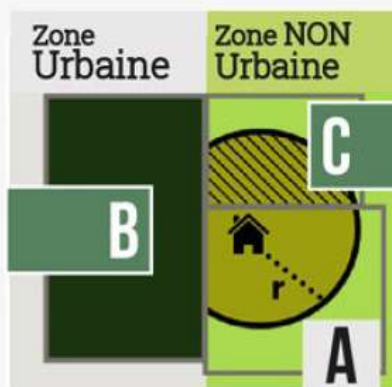
QUI DOIT ? DÉBROUSSAILLER



Le propriétaire de la parcelle **A** doit débroussailler dans un rayon (r) de **50 m** autour de sa maison **y compris** dans la parcelle B.

Le propriétaire de la parcelle **A** doit débroussailler **50 m** autour de sa maison **y compris** dans la parcelle C,

Le propriétaire de la parcelle **B** doit débroussailler **l'intégralité** de son terrain.



Comment s'acquitter de cette obligation ?

- Informer le propriétaire voisin de l'obligation de débroussaillage,
- lui indiquer qu'il peut lui-même exécuter les travaux,
- A défaut, lui demander l'autorisation écrite de pénétrer sur son terrain pour y effectuer le débroussaillage,
- En cas de refus, il devient responsable du débroussaillage.





7.] OAP FRANGES HABITÉES

Focus thématique 1

FRANGES HABITÉES

Renforcer les qualités d'image, d'usage
et de vie des franges habitées

- Les franges habitées, des espaces stratégiques en termes d'image et de cadre de vie, mais aussi en termes de transition énergétique et climatique.
- Recomposer les franges. L'approche par le paysage : vers la multifonctionnalité
- Agriculture de proximité : Conforter des espaces agricoles de proximité pour une production locale
- Requalifier les zones d'activités économiques existantes : une démarche globale.

FRANGES HABITÉES

Renforcer les qualités d'image, d'usage et de vie des franges habitées

À la faveur du pétrole et de l'avènement de la voiture dans nos modes de vie, l'habitat et les commerces se sont dispersés, les déplacements et les transports se sont multipliés et les bourgs et les villages ont progressivement perdu les limites claires, qui permettaient de les distinguer et de les reconnaître. Peu à peu se sont développées ce que l'on peut appeler des franges : les franges habitées.

Le long des routes, des villages qui étaient bien distincts hier, se touchent et se confondent presque aujourd'hui, les terres agricoles les plus accessibles s'urbanisent, les entrées de bourgs s'étirent avec la juxtaposition de nouvelles implantations « standardisées » (équipement, quartiers résidentiels, zones d'activités...).

L'image des bourgs et des villages perd progressivement ses spécificités et ses caractères. Ces franges habitées (ou lisières urbaines) reflètent aujourd'hui assez peu l'identité du bourg ou du village, et elles nous conduisent aussi à une forte consommation d'énergie (accessibles uniquement en voiture, nécessitent de déployer des réseaux, ...). Le mitage des secteurs agricoles peut également fortement fragiliser les activités agro-pastorales, ainsi que les continuités naturelles (trames vertes et bleues).



Comparaison deux vues aériennes de Prat-Bonrepaux en 1953-2016 : une évolution rapide de la frange habitée.

Pour toutes ces raisons, les franges habitées sont des espaces stratégiques en termes d'image et de cadre de vie, mais aussi en termes de transition énergétique et climatique. Pour favoriser la sobriété énergétique et la préservation des ressources, en particulier dans les franges habitées, l'approche par le paysage peut être un bon levier, car elle est multifonctionnelle. Elle permet ainsi de définir et de « mettre en musique » le bouquet d'actions à envisager (habitat, loisirs, mobilité...) pour composer un projet cohérent qui s'appuie sur les spécificités et caractères de chaque site et situation.

Objectifs de Qualité Paysagère

Repenser les franges habitées par le paysage, c'est répondre à trois objectifs de qualité paysagère, et en particulier à l'orientation :

HABITER - Habiter sobrement en participant de la qualité des paysages

→ Renforcer en priorité les qualités paysagères et énergétiques des lieux stratégiques pour améliorer l'image du territoire et le cadre de vie de ses habitants

SE DÉPLACER - Revitaliser les espaces publics pour favoriser les mobilités actives et les transports partagés

PRODUIRE - Produire localement et durablement pour entretenir la diversité remarquable des paysages et conforter leur identité

→ FICHE ACTION H4.1

Encourager la requalification des zones d'activités existantes dans une approche globale et qualitative

→ FICHE ACTION P2.2

Arize-Lèze : Réaliser une opération pilote d'animation foncière pour favoriser des installations agricoles adaptées à la demande locale et conforter les paysages agricoles fragilisés

→ FICHE ACTION D1.3

Arize-Lèze : Réaliser un schéma vélo intercommunal pour assurer la continuité des itinéraires cyclables le long de l'Arize et de la Lèze

>> cf. Poster 3 - annexe

Les franges habitées : des espaces consommateurs d'espace, de foncier et d'énergie.

Les secteurs récemment urbanisés sont beaucoup moins denses que les noyaux anciens des bourgs et des villages. L'urbanisation diffuse des franges habitées entraîne inévitablement une forte dépendance à la voiture individuelle, une consommation des terres naturelles et agricoles importante, des coûts pour déployer, gérer et entretenir les réseaux, ainsi qu'une augmentation des risques d'inondation (car l'eau ne peut plus pénétrer dans des sols imperméabilisés).



→ La mobilité est stratégique pour les trois territoires-pilotes et plus globalement l'ensemble du territoire du PNR : les groupes de travail ont pointé l'importance des documents de planification pour maîtriser l'urbanisation, créer des proximités et réduire les nécessités de déplacement, mais aussi limiter la consommation des terres agricoles et naturelles.

Les franges habitées : des paysages contemporains peu valorisés, souvent banalisés et/ou fragilisés

Perte de la cohérence urbaine et de la lisibilité des silhouettes des villages :

- Mitage des espaces agricoles, avec des parcelles cultivées se trouvant enclavées au milieu des pavillons
- Perte de lisibilité des limites urbaines : les constructions progressives font disparaître la séparation entre deux villages
- Fragmentation des silhouettes bâties



Gajan, 2016
Effacement progressif d'une coupure urbaine



Auzat, 2019
Des parcelles agricoles enclavées



Lorp-Sentaraille, 2019
La limite du village se dilue, et les vues lointaines se ferment

Banalisation des entrées de ville, standardisation et manque d'attractivité des zones d'activités :

- Les seuls espaces publics sont ceux de la voirie, très minéraux.
- Présence végétale marginalisée ou plantations « standardisées » sans lien avec les paysages et la flore autour (masques verts, sombres, monospécifiques, qui ne correspondent pas aux caractères ruraux des haies champêtres...)
- Forte hétérogénéité dans l'aspect et le gabarit des constructions et des clôtures



Saint-Lizier, 2019
Des espaces publics dédiés uniquement à la circulation



Lorp-Sentaraille, 2019
Un paysage urbain qui se referme et se standardise : opacité des clôtures et de la végétation



Lorp-Sentaraille, 2019

Fragilisation de l'identité agro-pastorale du territoire :

- Concurrence foncière sur les terrains de fonds de vallée, accessibles et plats, qui peut déstabiliser l'équilibre et la viabilité des exploitations, et menacer alors aussi les prairies de coteaux.
- Patrimoines bâtis liés à la métallurgie, à l'eau, religieux, industriels... non valorisés : à l'abandon ou dénaturé
- Des patrimoines paysagers peu mis en valeur qui s'effacent : anciens vergers et jardins potagers autour des villages, ruisseaux délimitant les noyaux historiques des villages et hameaux, haies, murets, arbres isolés, les alignements le long des routes et chemins, les points de vue et perspectives majeurs.....



Lorp-Sentaraille, 2019
Concurrence foncière, pression sur l'activité agricole des vallées



Saint-Lizier, 2019
Patrimoine industriel à l'abandon



Campagne-sur-Arize, 2019
Patrimoine paysager de jardins, de murets et d'arbres fruitiers

Focus thématique 1 - franges habitées

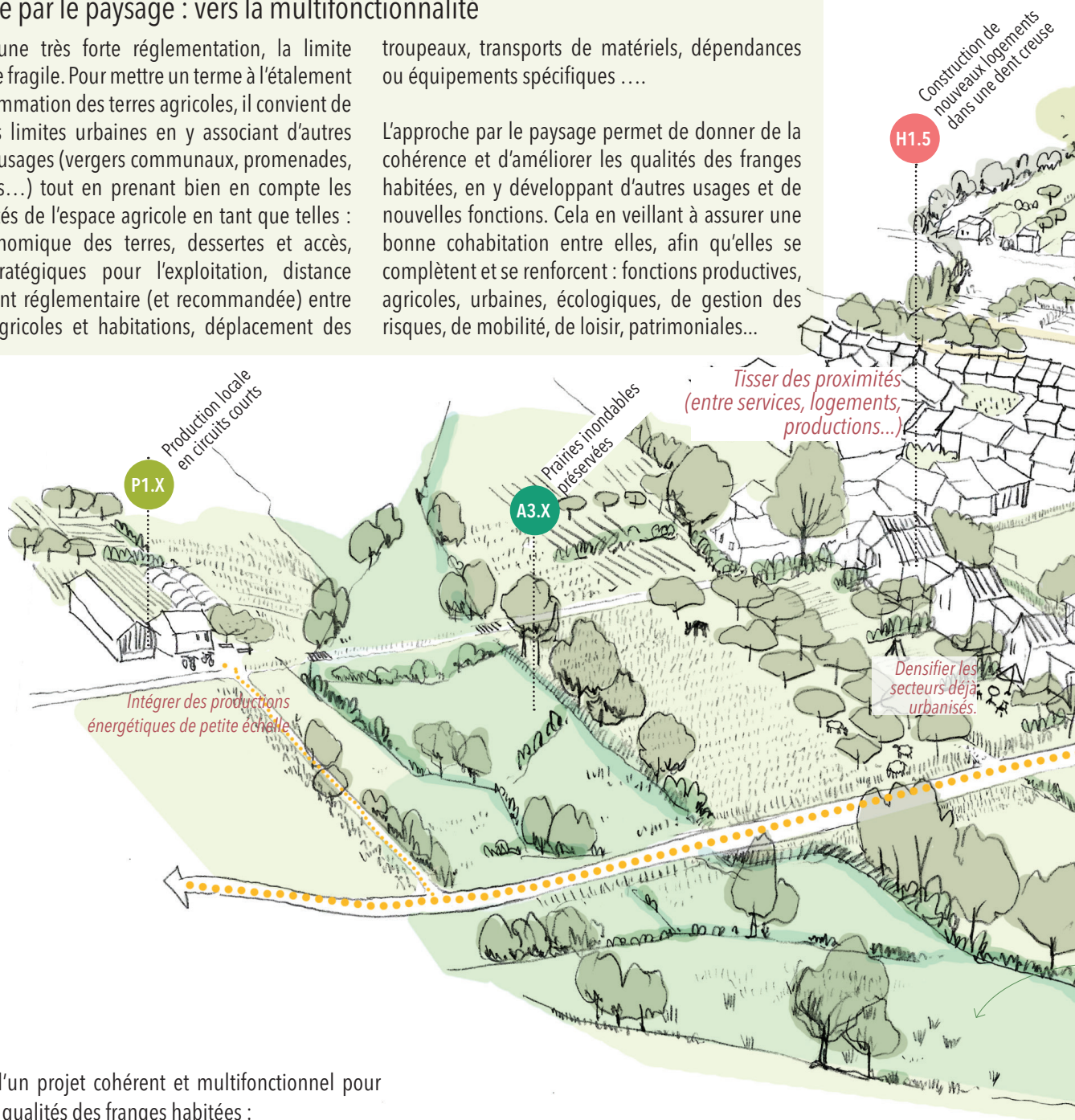
Recomposer les franges habitées

L'approche par le paysage : vers la multifonctionnalité

À moins d'une très forte réglementation, la limite urbaine reste fragile. Pour mettre un terme à l'étalement et à la consommation des terres agricoles, il convient de conforter les limites urbaines en y associant d'autres fonctions et usages (vergers communaux, promenades, voies douces...) tout en prenant bien en compte les fonctionnalités de l'espace agricole en tant que telles : valeur agronomique des terres, dessertes et accès, parcelles stratégiques pour l'exploitation, distance d'éloignement réglementaire (et recommandée) entre bâtiments agricoles et habitations, déplacement des

troupeaux, transports de matériels, dépendances ou équipements spécifiques

L'approche par le paysage permet de donner de la cohérence et d'améliorer les qualités des franges habitées, en y développant d'autres usages et de nouvelles fonctions. Cela en veillant à assurer une bonne cohabitation entre elles, afin qu'elles se complètent et se renforcent : fonctions productives, agricoles, urbaines, écologiques, de gestion des risques, de mobilité, de loisir, patrimoniales...



Les étapes d'un projet cohérent et multifonctionnel pour renforcer les qualités des franges habitées :

1 Reconnaître et mettre en valeur les qualités urbaines et paysagères des franges habitées

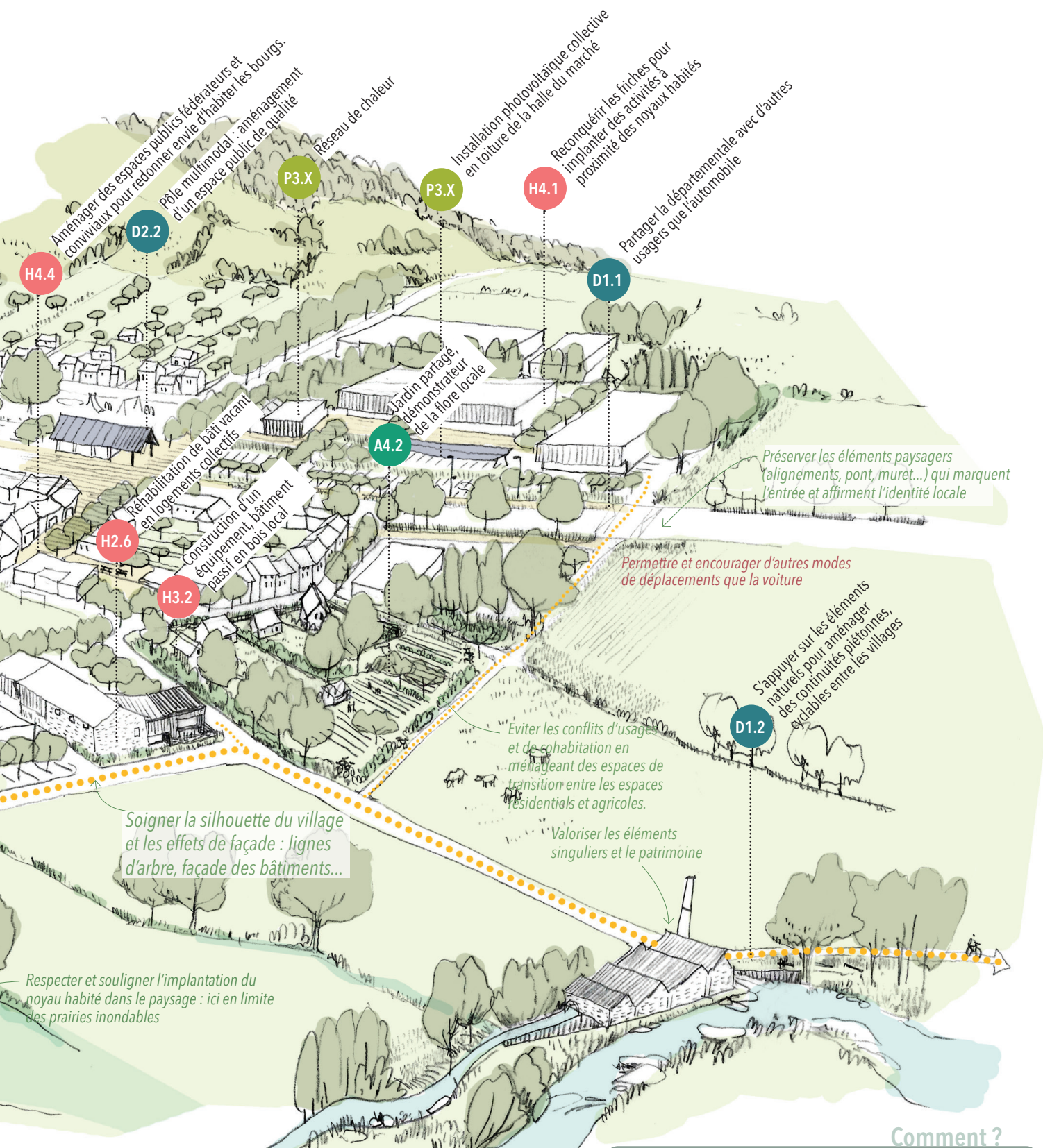
Identifier les caractéristiques du paysage local et repérer les éléments remarquables du patrimoine local : vergers, haies, arbres isolés, murets... pour les maintenir et les mettre en valeur.

2 Identifier les continuités stratégiques à préserver : agricoles, naturelles, mais aussi urbaines

Préserver les continuités écologiques

Préserver les fonctionnalités de l'espace agricole (double enjeu, d'une part la pression urbaine et la concurrence pour les parcelles de fond de vallée, et d'autre part le risque d'enfrichement sur les coteaux)

Mais aussi mettre en rapport les zones d'habitat et les secteurs où se trouvent les commerces, services et équipements



3 Des projets et des usages pour qualifier les franges habitées

Délimiter les noyaux habités et renforcer les limites urbaines pour mettre un terme au mitage des espaces agricoles

Aménager les entrées et les traversées de bourgs et de villages

Aménager des itinéraires cyclables sécurisés et des continuités piétonnes

Densifier les secteurs déjà bâtis et réinvestir les bâtis vacants

Conforter des espaces agricoles de proximité pour une production locale

Intégrer les zones d'activités et d'équipement

- Comment ?**
- > Outils de planification, pour identifier les continuités stratégiques : documents d'urbanisme comme le SCOT, et les PLU(i)
 - > Outils fonciers, pour préserver le foncier stratégique pour l'activité agricole et orienter les pratiques pour qu'elles répondent aux attentes et besoins locaux.
 - > Outils opérationnels, pour redynamiser la frange et intensifier les usages : création d'éco-quartiers ruraux, aménagement des espaces publics...

Agriculture de proximité

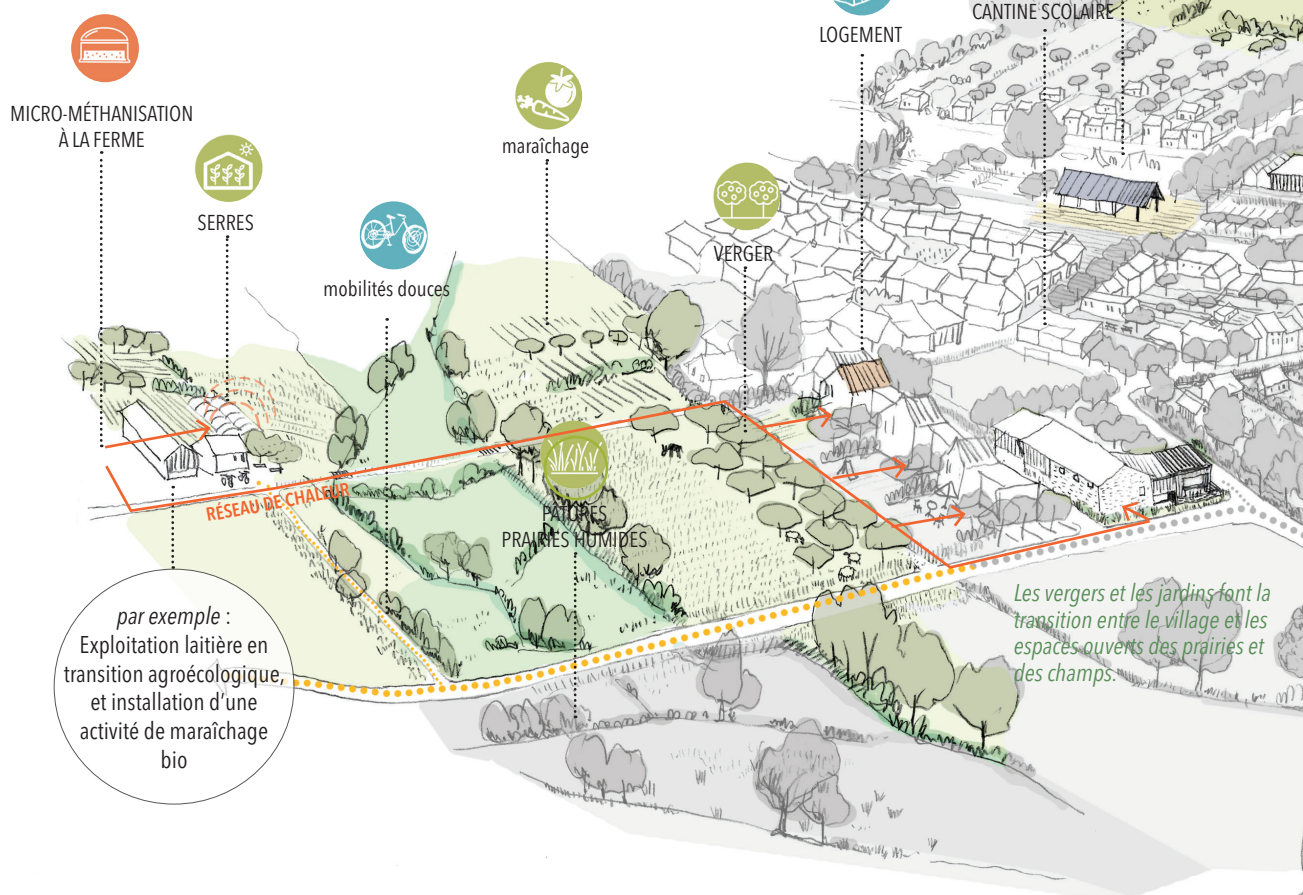
Conforter des espaces agricoles de proximité pour une production locale

Le mitage des espaces agricoles par l'urbanisation fragilise les exploitations et accélère le processus de consommation des terres (concurrence foncière, parcelles isolées, difficilement accessibles, conflits d'usages, problèmes de cohabitation...).

Soutenir l'agriculture est aujourd'hui essentiel non seulement pour garantir l'identité des paysages ruraux et montagnards, mais aussi pour maintenir des paysages vivants et productifs, capables de répondre aux besoins locaux (alimentaires, notamment - OQP P2). Les franges habitées sont également des secteurs stratégiques pour (re)tisser des liens de proximité entre habitants et productions agricoles, entre espaces habités et cultivés.

Pour favoriser l'accueil de nouvelles exploitations ou le développement de nouvelles formes d'agriculture pouvant répondre aux débouchés locaux, il est nécessaire de définir une stratégie partenariale associant les différents acteurs (du monde

agricole, collectivités, opérateurs fonciers...) et de combiner différents outils de planification, de maîtrise foncière et d'accompagnement. L'approche paysagère peut alors permettre de dépasser la seule dimension technique des outils agricoles, fonciers, réglementaires... pour mobiliser les acteurs de terrain dans l'élaboration de projets adaptés aux singularités historiques et géographiques des lieux, construisant ainsi une définition contemporaine des « terroirs ».



Comment ?

> Des outils de planification

Les documents d'urbanisme PLU et PLUi : Pour préserver la vocation agricole des sols, inscrire des éléments paysagers importants (haies, zones humides...)

Les OAP peuvent permettre de guider la recomposition progressive des franges habitées, en limite de zone urbanisée ou urbanisable.

> Des outils fonciers

Préserver le foncier stratégique pour l'activité agricole. Orienter les pratiques agricoles pour qu'elles répondent aux attentes et besoins locaux.

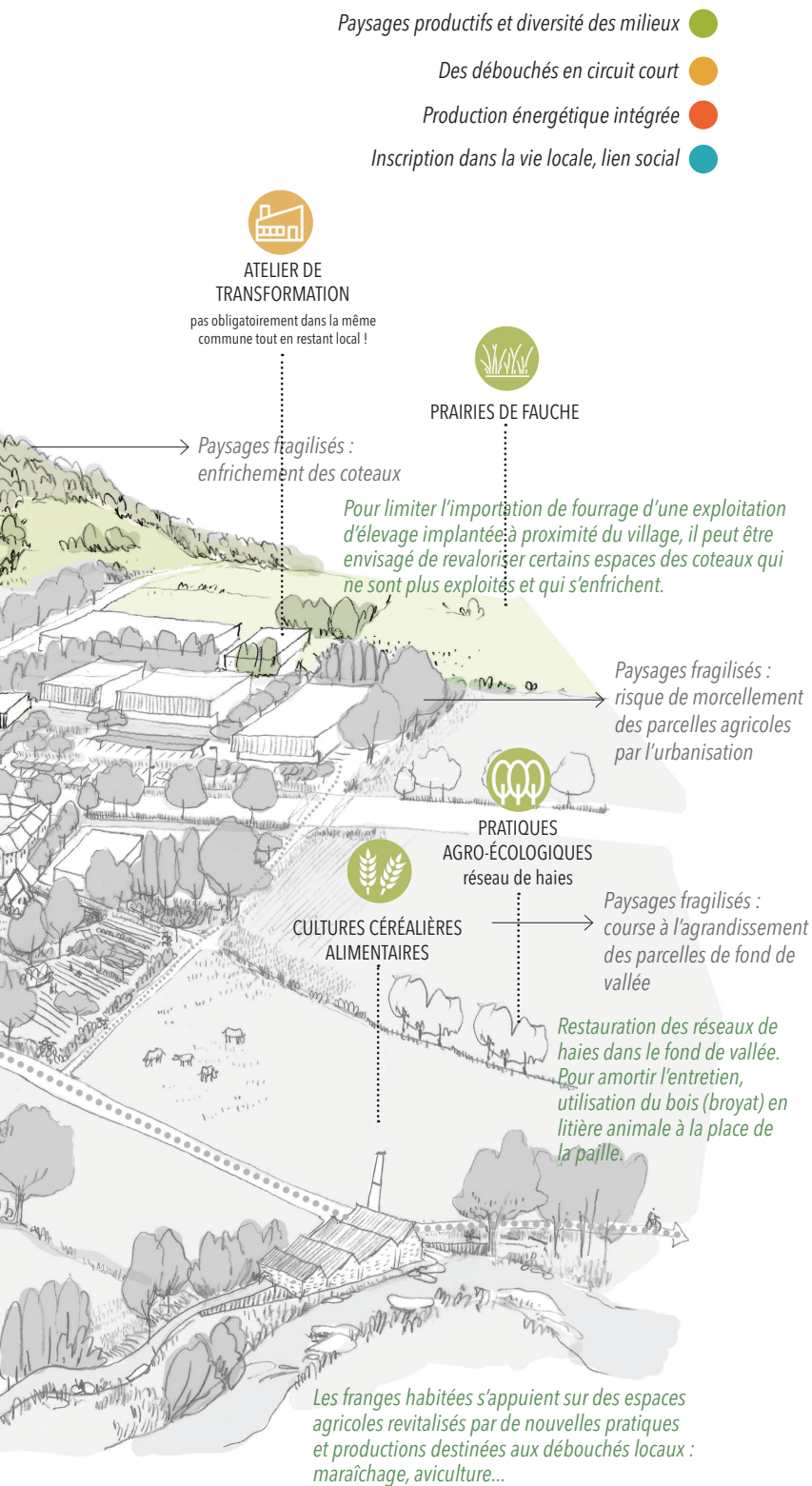
Baux ruraux à conditions environnementales

Acquisitions foncières : bien vacant et sans maître, préemption

> Des outils d'accompagnement

Pour favoriser l'intégration et la pérennisation des nouvelles installations agricoles :

- Réseau de chaleur
- Accompagnement aux projets de méthanisation cf action P3.5
- Accompagnement à la transition agro-écologique : ORE Obligations Réelles Environnementales, PSE
- Projet alimentaire territorial



Des paysages agricoles de la production locale :

> L'héritage des vergers et jardins vivriers en limite des villages, fréquents sur le territoire du PNR :



Cartes postales de Prat et St-Girons, au début XX^e siècle. Jardins actuels à Campagne-sur-Arize.

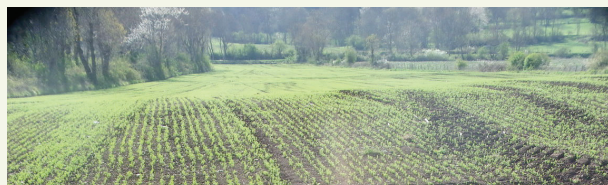
> Nouvelles pratiques, nouveaux paysages : développement des pratiques agroécologiques, de nouvelles opportunités de production... Typologie de paysages agricoles contemporains pour une production locale et durable :



Maraîchage - cultures de plein champ mais aussi sous serres, ou encore en agroforesterie



Vergers, pré-vergers



Cultures alimentaires à destination des consommateurs locaux : lentilles, céréales...



Cultures pour d'autres débouchés : lin, chanvre... La culture du lin textile est possible dans les Pyrénées, et est en train d'être redéveloppée dans les Pyrénées basques (filature Moutet)



Micro-méthanisation. Le choix du site d'installation d'une unité de méthanisation est décisif pour permettre une intégration respectueuse des paysages qui l'entourent.

Requalifier les zones d'activités économiques existantes

Importance d'une démarche globale pour engager une requalification qui soit capable de prendre en compte les besoins et attentes des entreprises, mais aussi la lutte contre le gaspillage du foncier, des ressources et de l'énergie, le maintien de la biodiversité et des spécificités locales, l'amélioration du quotidien des salariés comme des habitants, et de favoriser le dialogue et des liens entre les entreprises et leur territoire. Cette approche doit se faire aux trois échelles du site (la zone et son contexte, relation aux abords), de l'ensemble de la zone (foncier, espaces publics, équipements...) et de la parcelle.

Principales caractéristiques des zones d'activités économiques sur le territoire du PNR :

> Implantées en rive des principaux axes routiers, elles jouent un rôle majeur pour l'image du territoire et son attractivité. Sur la commune de Saint-Lizier, la zone commerciale et artisanale de la Prade se trouve ainsi en vis-à-vis direct de la cité de Saint-Lizier, site patrimonial et touristique majeur du territoire.

> Fort déséquilibre entre certaines zones saturées et d'autres en manque d'attractivité qui ne parviennent pas à attirer les entreprises (vieilles zones d'équipements, isolement...)

> toutes les zones d'activités économiques sont uniquement desservies par des accès routiers (voitures, camions...) qu'elles soient éloignées des principaux bourgs et agglomérations (Caumont, Prat-Bonrepoux) ou au contact direct avec eux (Lorp-Sentaraille, Saint-Lizier, Saint-Girons, Les Bordes-sur-Arize).

Pour la requalification des zones d'activités économiques existantes, il conviendra de privilégier les leviers permettant de répondre de manière conjointe et croisée au 4 enjeux de la transition identifiés dans la grille multicritère. Et notamment :

➤ Territoire à énergie positive

Vers une ZAE plus sobre en énergie : 23 31

Vers des ZAE favorisant la mobilité durable : 5 7 14 15

Vers une ZAE productrice d'ENR intégrées : 17 26 33

➤ Paysages vivants

Vers un traitement cohérent avec les paysages environnants :

1 4 6 7 8
9 11 22 24 30

Vers une amélioration du cadre de vie quotidien des salariés :

2 7 13 14 26 27

➤ Structure écologique robuste

Vers des ZAE limitant l'imperméabilisation et la consommation des terres :

16 18 19 28

Vers des ZAE qui préservent les trames vertes et bleues :

4 10 24 25 27 29

➤ Développement local durable

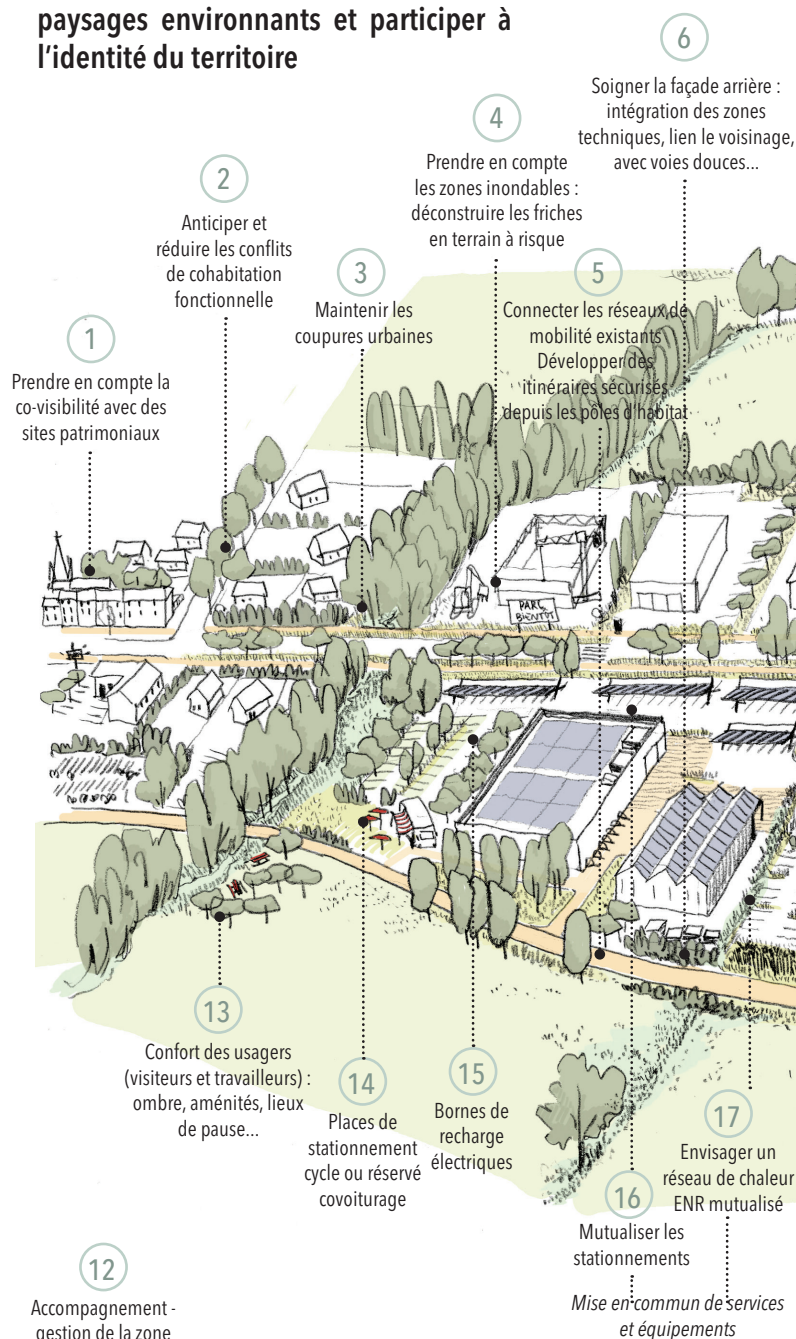
Vers une ZAE à haut niveau de services pour les entreprises :

5 12 13 16 17 31 32

Vers une image valorisante pour plus d'attractivité :

7 8

> À l'échelle du site : s'insérer dans les paysages environnants et participer à l'identité du territoire



> À l'échelle de la zone : assurer une cohérence globale valorisante (traitement des voiries, des limites,...) et optimiser l'espace, les réseaux, services et équipements à destination des entreprises.

Comment ?

> Des outils de planification

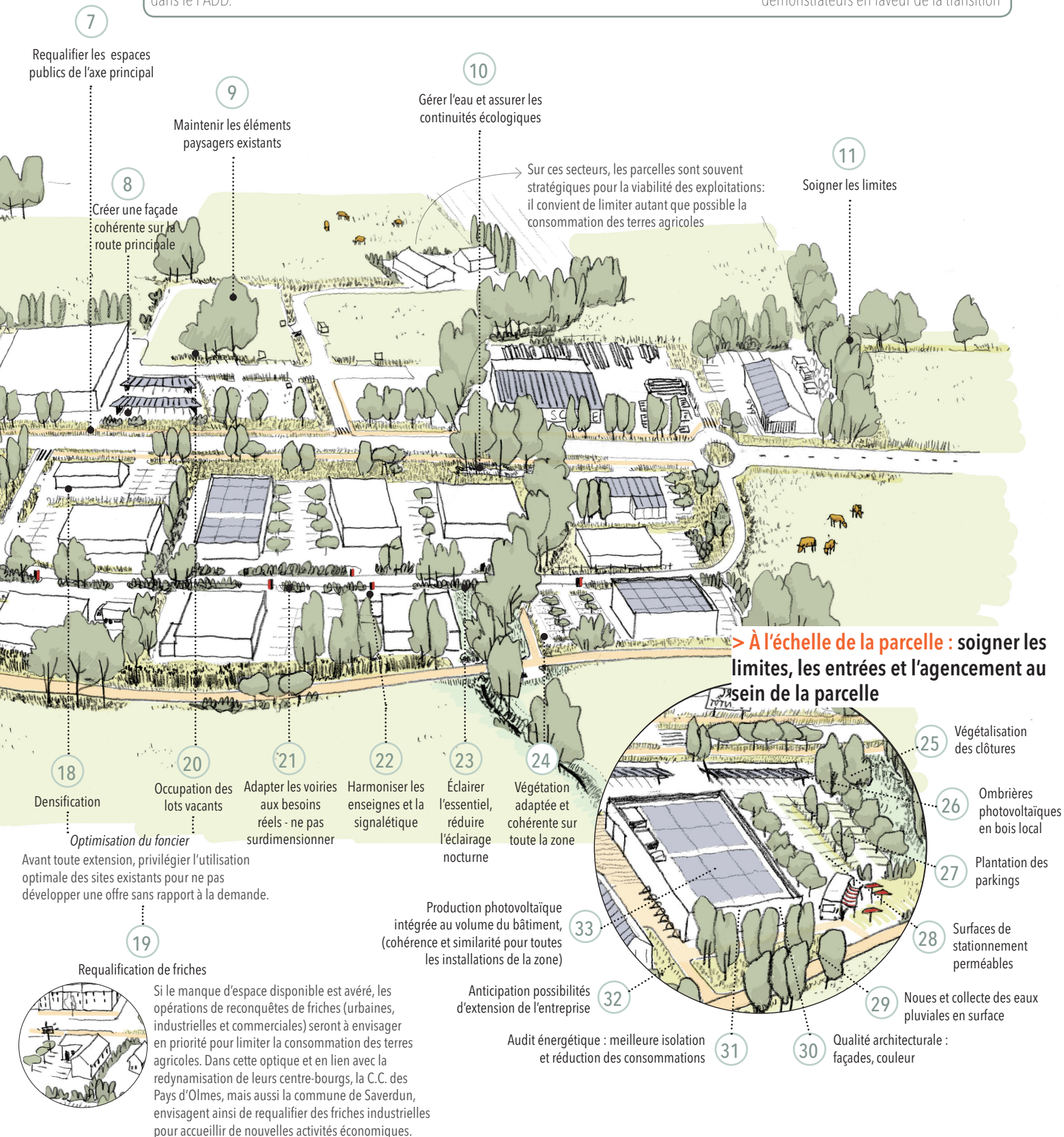
- Intégrer dans les règlements des zones d'activités (et PLU) des dispositions qui favorisent l'optimisation des ressources et de l'énergie, encouragent les mobilités durables, renforcent la prise en compte de la trame verte et bleue et l'adaptation au changement climatique.
- à l'échelle du SCoT : intégrer des objectifs priorisant la réhabilitation (notamment des friches) ou la densification des zones existantes avant l'extension dans le PADD.

> Des outils d'accompagnement

- Proposer des «audits énergétiques» aux entreprises pour les aider à améliorer les performances énergétiques de leurs bâtiments
- Partager un référentiel qualitatif entre les collectivités, les entreprises, les gestionnaires des zones, élaborer une charte partenariale avec les entreprises

> Des outils opérationnels

- Requalifier les espaces publics des ZAE pour mieux prendre en compte la transition énergétique et climatique
- Reconquérir les friches (urbaines, industrielles, commerciales...)
- Prioriser les projets énergétiques intégrés sur les zones d'activités et pôles d'équipements
- Encourager les projets concrets et démonstrateurs en faveur de la transition



Focus thématique 1 - franges habitées

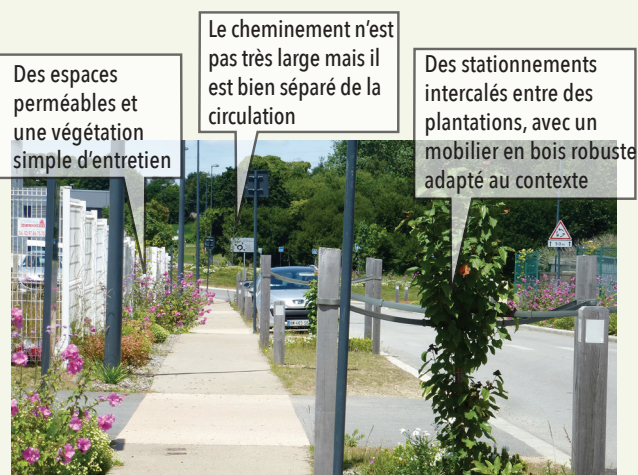
Quelques références

Importance d'une végétalisation réfléchie à l'échelle de la zone pour donner une image d'ensemble qualitative et cohérente



Requalification et extension du parc d'activités de Kérantour, Pleudaniel (22), Laure Planchais paysagiste.

Traitement simple et qualitatif des espaces publics, en évitant la standardisation



Requalification de la zone d'activité de Kervidanou, Quimperlé (29), Laure Planchais paysagiste.



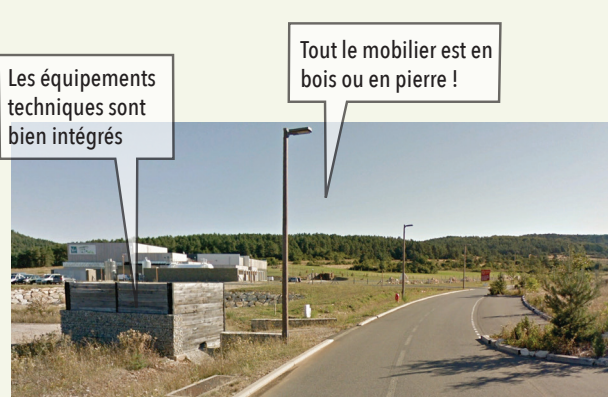
Requalification de la zone d'activité de Kervidanou, Quimperlé (29), Laure Planchais paysagiste.



Requalification et extension du parc d'activités de Kérantour, Pleudaniel (22), Laure Planchais paysagiste.



Parc d'activités des Collines à Mulhouse, M. Plisson architecte et EDAW paysagiste.



Zone d'activité HQE de la Tieule, Lozère

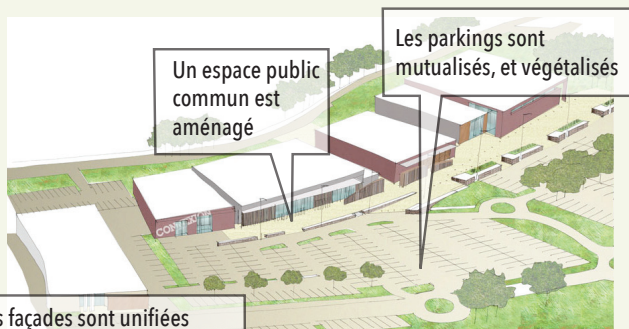
Rechercher la qualité architecturale des bâtiments

Les arbres existants sont conservés

Traitement qualitatif de la façade, ici avec un treillis bois (ganivelles de châtaignier)



Hôtel d'entreprises à Puceul (44), GLV architectes.



Les façades sont unifiées entre les différents bâtiments : le bois domine et les enseignes sont encadrées



Zone d'activité des Herbiers, (85)

C'est bien un supermarché, mais combiné avec une maison de santé !

Il est construit en bois et en pisé, proche du centre-bourg - et donc accessible à pied



Maison de Santé et supermarché : espace rural de proximité, Marsac-en-Livradois, PNR Livradois-Forez, Boris Bouchet Architecte.

Dispositifs exemplaires et collectifs production énergétique intégrée, ombrières photovoltaïques

Des bornes de recharge électriques intégrées

Sans avoir besoin d'étendre le réseau électrique existant

Le talus végétalisé intègre mieux le parking dans ce site à forte visibilité



La structure est construite en bois local

Ombrière photovoltaïque en autoconsommation de Baratier, Hautes-Alpes. SyMÉnergie05

Station de recharge électrique intelligente, couplée à une centrale photovoltaïque et à un dispositif de stockage d'électricité à partir de batteries de voiture recyclées.

Les ombrières ne sont pas incompatibles avec une végétalisation des stationnements



Exemple d'ombrière photovoltaïque sur parking de zone commerciale, Aubrilam.

Pour aller plus loin - bibliographie :

Agriculture de proximité :

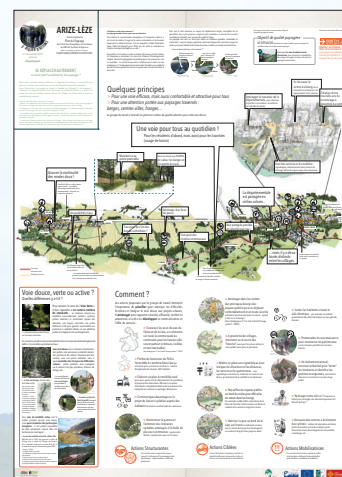
- * Rapport de mission interministérielle de conseil n° CGAAER 18085 : L'approche paysagère accélératrice de la transition agro-écologique, novembre 2019.
- * La méthanisation en 10 questions, ADEME, mai 2018.
- * Rapport : Méthanisation agricole - quelles conditions de durabilité de la filière en France ?, WWF France, mars 2020.

Requalification des zones d'activité :

- * Guide "Des zones d'activité de qualité. Création, requalification ou réhabilitation : les bonnes questions à se poser", PNR des Causses du Quercy, 2018.
- * Guide CEREMA : "Zones d'activité économique en périphérie : les leviers pour la requalification", 2014.
- * "(Ré)inventer la zone d'activités - pour un aménagement durable des zones d'activités", CAUE 44, 2011.

Entrées de bourg :

- * "Guide de bonnes pratiques : aménageons et valorisons nos entrées de bourgs", Parcs des Pyrénées Françaises, 2012.



Voir aussi en annexe - Poster 3

Lien avec les actions :

H4.2 Renforcer les qualités d'usage, de vie et d'image des franges habitées (lisières urbanisées, entrées de bourgs et de villages)

En termes de visibilité, mais aussi de maîtrise de l'énergie (éclairage, enseignes, déplacements) et d'adaptation aux effets du changement climatique.

H4.1 Encourager la requalification des zones d'activités existantes dans une approche globale et qualitative

P2.2 Arize-Lèze : Réaliser une opération pilote d'animation foncière pour favoriser des installations agricoles diversifiées adaptées à la demande locale et conforter les paysages agricoles fragilisés

Pa2.3 Proposer des outils mobilisables par les collectivités pour mieux prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et climatique dans leurs documents d'urbanisme